

Burkina Faso : Demande d'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance — Rapport des services du FMI; Communiqué de presse publié à l'issue de l'examen de la demande par le Conseil d'administration; et Déclaration de l'Administrateur pour le Burkina Faso

Dans le cadre de la demande visant à la conclusion d'un accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), les documents suivants ont été présentés et figurent dans le présent dossier :

- Le rapport accompagnant la demande d'accord triennal au titre de la FRPC, préparé par une équipe du FMI à l'issue des entretiens avec les autorités burkinabè, qui ont pris fin le 24 janvier 2007, sur l'évolution conjoncturelle et la politique économique du Burkina. Sur la base des données disponibles au moment des entretiens, la rédaction du rapport des services du FMI a été achevée le 11 avril 2007. Les vues exprimées dans le rapport sont celles des auteurs et ne correspondent pas nécessairement à l'opinion du Conseil d'administration du FMI.
- Le communiqué de presse résumant les opinions exprimées lors de l'examen du rapport par le Conseil d'administration, le 23 avril 2007, pour statuer sur la demande du Burkina Faso.
- La déclaration de l'Administrateur pour le Burkina.

Les documents ci-après ont été ou seront rendus publics séparément.

Lettre d'intention des autorités burkinabè au Directeur général du FMI*
Mémorandum de politiques économique et financière des autorités burkinabè*
Protocole d'accord technique*

* Figurant également dans le rapport établi par les services du FMI

La politique régissant la publication des rapports des services du FMI et autres documents autorise la suppression des informations qui peuvent influencer le marché.

Afin d'aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs commentaires par courrier électronique à Publicationpolicy@imf.org

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

Fonds monétaire international • Service des publications
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org • Site Internet : <http://www.imf.org>

Prix unitaire : 18 dollars EU

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

BURKINA FASO

**Demande d'accord triennal au titre de la
Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance**

Préparé par le Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Thomas Krueger

et Mark Plant

11 avril 2007

Entretiens : Les entretiens sur la demande d'un nouvel accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) ont eu lieu à Ouagadougou du 10 au 24 janvier 2007. La mission a rencontré le ministre des Finances, Jean-Baptiste Compaoré; le directeur national de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO); d'autres hauts fonctionnaires du gouvernement. La mission a également rencontré des donateurs, et des représentants du secteur privé et d'organisations de la société civile. La mission était composée de MM. Petri (Chef de mission), Geiregat, Gottschalk, Shen (du Département Afrique) et Zejan (Représentant-résident). MM. Tall (Bureau des administrateurs) et Krueger (Département Afrique) ont assisté à certaines réunions d'orientation.

Accord FRPC : Les autorités demandent une aide dans le cadre d'un accord triennal au titre de la FRPC qui représente 6,02 millions de DTS, soit 10 % de la quote-part. À la fin février 2007, l'encours des achats et des prêts du Burkina Faso auprès du FMI s'élevait à 23,2 millions de DTS, soit 38,6 % de la quote-part.

Table des matières	Page
Liste des acronymes et des sigles	4
Synthèse	5
I. Introduction	6
A. Contexte	6
B. Évolution récente de l'économie.....	6
II. Défis à moyen terme : croissance soutenue et augmentation des recettes	9
III. Le nouvel accord au titre de la FRPC	14
A. Cadre macroéconomique.....	15
B. Programme budgétaire	15
C. Programme de réformes structurelles.....	17
Réformes fiscales et budgétaires.....	17
Réforme du secteur du coton	18
Autres réformes.....	19
D. Modalités du programme et surveillance.....	19
IV. Évaluation des services.....	20
Tableaux-textes	
1. Opérations budgétaires, 2005–06	8
2. Données économiques du Burkina Faso, de l'UEMOA et de l'Afrique subsaharienne, 2000–06.....	10
3. Opérations budgétaires, 2006–09	16
I.1. Indicateurs du poids de la dette extérieure à l'appui des réformes.....	31
Graphiques	
1. Prix du coton et du pétrole, 2002–06.....	6
2. Évolution récente de l'économie, 2000–06	7
3. Projections à long terme, 2004–25	13
4. Aide extérieure, 2001–09.....	14
I.1. Indicateurs de la dette extérieure publique en vertu de divers scénarios, 2005–25.....	35
I.2. Scénario propre à un pays — Consolidation budgétaire à moins long terme.....	36
I.3. Scénario propre à un pays — Croissance plus faible des exportations	37
I.4. Scénario de pays propre — Augmentation de l'aide	38
I.5. Indicateurs de la dette publique en vertu de divers scénarios.....	40
Encadrés	
1. Progression de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.....	12
I.1. Hypothèses macroéconomiques.....	32
I.2. Variations par rapport à l'AVD conjointe de 2005.....	33
I.3. Dynamique de la dette	41

Tableaux

1. Sélection d'indicateurs économiques et financiers, 2004–10	22
2. Opérations consolidées de l'administration centrale, 2004–10	23
3. Situation monétaire, 2004–07	25
4. Balance des paiements, 2004–10	26
5. Sélection d'indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2004.....	27
6. Calendrier des décaissements en vertu de l'accord FRPC, 2007–10	28
7. Position d'encours à l'actif du FMI et paiements prévus au FMI, 2005–15	29
8. Besoins et sources de financement extérieur, 2005–10	30

Appendices

I. Analyse conjointe Banque mondiale-FMI de la viabilité de la dette.....	31
II. Lettre d'intention	46
Pièce jointe I. Aide-mémoire des politiques économiques et financières du gouvernement pour 2007–10	48
Pièce jointe II Protocole d'accord technique.....	65

Tableaux des appendices

I.1. Analyse de viabilité de la dette extérieure, y compris l'impact del'IDAM scénario de référence, 2004–25	42
I.2. Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure Contractée ou garantie par l'État, 2005–25	43
I.3. Analyse de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2004–25.....	44
I.4. Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2005–25	45

LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES

ADPRF	Analyse des dépenses publiques et de responsabilité financière
AVD	Analyse de la viabilité de la dette
BCEAO	Banque centrale des États de l’Afrique de l’Ouest
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
CEDEAO	Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest
DDU	Document en douane unique
EDIC	Étude de diagnostic sur l’intégration commerciale
EPIN	Évaluation de la politique et des institutions nationales
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance
HACLCC	Haute autorité de coordination de la lutte contre la corruption
IADM	Initiative d’allègement de la dette multilatérale
ISPE	Instrument de soutien à la politique économique
MPEF	Mémorandum de politique économique et financière
OHADA	Organisation pour l’harmonisation en Afrique du droit des affaires
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
PAT	Protocole d’accord technique
PFR	Pays à faible revenu
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPTE	Pays pauvre très endetté
SCM	Services des contribuables moyens
SGC	Service des gros contribuables
SRFP	Stratégie de renforcement des finances publiques
SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté
TVA	Taxe à la valeur ajoutée
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
VAN	Valeur actualisée nette

SYNTHÈSE

- Le nouveau programme proposé au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) aiderait à ancrer la stabilité macroéconomique et à appuyer la stratégie de réduction de la pauvreté et de croissance du Burkina Faso.
- Les résultats macroéconomiques dans le cadre du précédent accord au titre de la FRPC ont été bons. La croissance moyenne du PIB réel s'est établie au-dessus de 6 %, l'inflation était faible et est restée stable et la situation du compte courant s'est améliorée.
- Les politiques macroéconomiques du programme pour 2007–09 aideraient le Burkina Faso à se rapprocher des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La croissance est projetée légèrement au-dessus de 6 %. En dépit de l'accélération de certaines dépenses, il pourrait être difficile d'atteindre certains OMD dans le cadre des politiques actuelles.

Principales questions

- Un accroissement des recettes intérieures créerait un espace budgétaire pour les dépenses de réduction de la pauvreté tout en maintenant la viabilité de la dette. Cela exige des efforts soutenus pour moderniser l'administration des recettes ce qui — associé à une réforme du régime fiscal — réduirait les coûts du respect des obligations fiscales pour les contribuables, limiterait le pouvoir discrétionnaire des responsables des recettes et améliorerait l'efficacité du système fiscal.
- Pour rétablir la stabilité du secteur du coton, il est nécessaire de recapitaliser les sociétés d'égrenage et d'adopter un mécanisme de détermination des prix à la production qui répercute le cours mondial du coton.
- Il est nécessaire de réformer la gestion des finances publiques pour assurer l'utilisation efficace des ressources publiques et renforcer la gouvernance. Les réformes programmées faciliteraient l'exécution du budget et rendraient le processus budgétaire plus transparent et responsable.
- Il convient d'optimiser le climat du développement du secteur privé pour soutenir la croissance en mettant l'accent sur le secteur financier, les services publics et la corruption.
- L'intensification de l'aide aiderait à doper la croissance et à réduire la pauvreté. Les autorités devront se pencher sur les contraintes en matière de capacités dans certains secteurs. Un financement par dons serait souhaitable pour maintenir la viabilité de la dette.

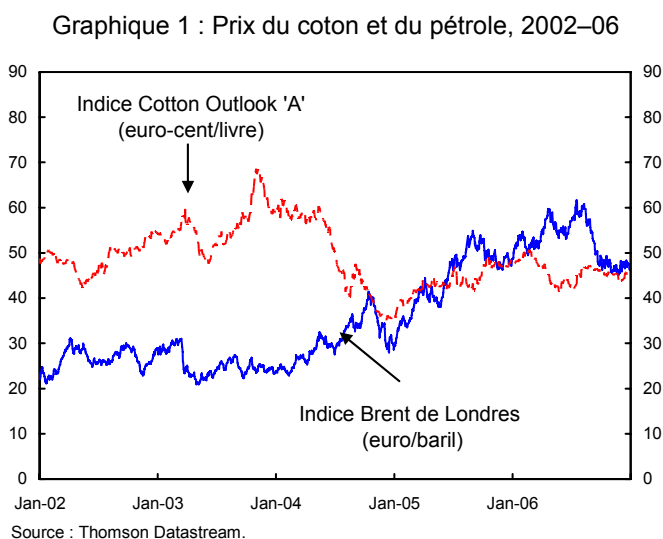
Risques du programme

- Les risques ont principalement trait aux efforts relatifs aux recettes intérieures, à la réforme du secteur du coton et à l'environnement extérieur.

I. INTRODUCTION

A. Contexte

1. **Les résultats obtenus dans le cadre du précédent accord au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) ont été bons.** L'accord est arrivé à échéance à la fin septembre 2006, après la sixième et dernière revue. Le programme visait principalement à renforcer l'administration fiscale et douanière; le ratio recettes/PIB a augmenté de 1 point de pourcentage par rapport à 2002. La période visée par le programme, 2003–06, a été marquée par une série de graves perturbations des termes de l'échange. Bien que les prix du pétrole soient montés en flèche en 2004–06 et que les prix du coton aient diminué de près de la moitié en 2004–05, la croissance est demeurée robuste. Cependant, la valeur des avoirs étrangers de la succursale nationale de la BCEAO a baissé, et la situation financière des sociétés d'égrenage de coton s'est beaucoup détériorée.



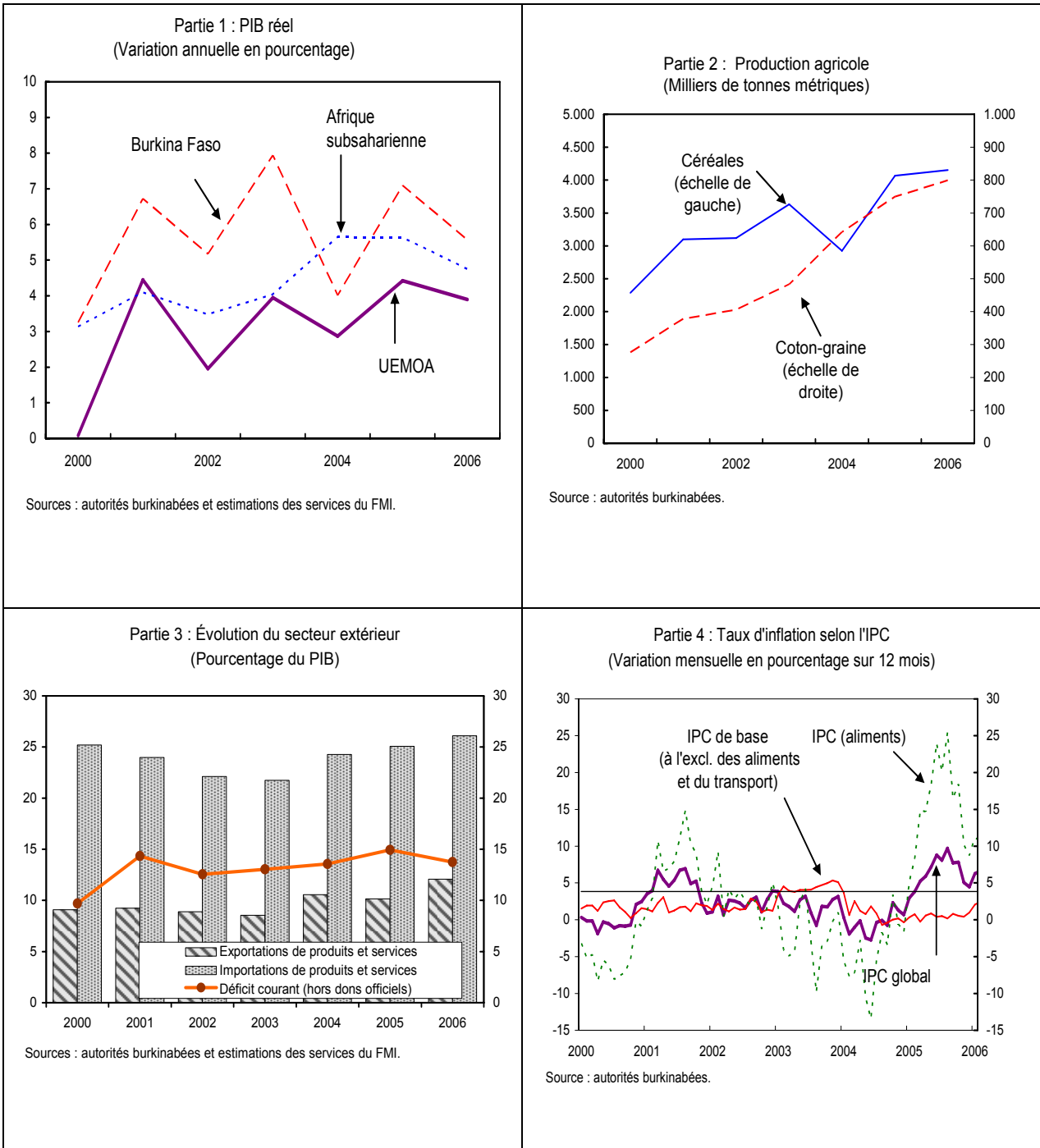
2. **La situation politique du Burkina Faso est stable.** Le président Blaise Compaoré a été réélu pour un troisième mandat consécutif après avoir obtenu 80 % du suffrage en novembre 2005. Les élections municipales ont eu lieu en avril 2006. Les prochaines élections parlementaires sont prévues pour le 6 mai 2007.

B. Évolution récente de l'économie

3. **En 2006, les résultats macroéconomiques ont été bons, mais le secteur du coton a été aux prises avec des difficultés financières.** La croissance du PIB réel est estimée à 6½ %. Le taux d'inflation moyen s'est replié pour s'établir à 2,4 %. Les pluies aidant, la production céréalière et cotonnière a fortement augmenté, et l'activité s'est également accélérée dans la construction et les services. Bien que le prix du pétrole soit demeuré élevé et celui du coton, bas, le déficit courant a diminué, surtout grâce à la forte progression des exportations cotonnières, facilitée par des prix intérieurs à la production élevés, propulsés à un niveau insoutenable. La croissance du crédit à l'économie (abstraction faite du crédit agricole) a ralenti. L'ONATEL, la société nationale des télécommunications, a été

privatisée en décembre 2006. L'État a vendu 51 % des actions à un investisseur étranger; le produit net

Graphique 2. Burkina Faso — Évolution récente de l'économie, 2000–06



de la transaction, 139 milliards de FCFA (4,0 % du PIB), était beaucoup plus important que prévu¹.

4. **La faiblesse des recettes a éclipsé la tenue des finances publiques en 2006.** Les recettes ont été inférieures aux prévisions de 0,9 % du PIB durant la période visée par la sixième revue du précédent accord au titre de la FRPC (tableau-texte 1), principalement du fait que les impôts sur les bénéfices et les taxes sur les produits et services nationaux ont été moindres que prévu². La faiblesse du prix du coton et le prolongation de la crise en Côte d'Ivoire ont réduit à néant les bénéfices des sociétés et, indirectement, les impôts, surtout dans les environs de Bobo Dioulasso, où les entreprises ont été directement touchées par les résultats du secteur du coton. De plus, les ménages et les transports ont été sensibles à la vigueur du cours du pétrole, ce qui a influé sur les recettes tirées des taxes sur les produits pétroliers. Une grève a interrompu le recensement des contribuables, et on a tardé à prendre des mesures administratives en raison de l'étranglement de la capacité, surtout dans l'informatisation de l'administration fiscale. Enfin, la baisse des recettes attribuable à l'élargissement de l'application des règles du pays d'origine— de l'UEMOA à la

Tableau-texte 1. Opérations budgétaires, 2005–06 (pourcentage du PIB)

	2005	2006	
	Est.	Sixième ¹ rev.	Est.
Recettes	12,3	13,3	12,4
Dons (hors IADM)	4,4	4,9	5,6
Dépenses et prêts nets	21,7	23,4	23,2
Dépenses courantes et prêts nets	11,2	12,4	12,2
Dépenses d'investissement et prêts nets	10,5	10,9	11,0
Solde global (base des engagements, hors IADM)	-4,9	-5,2	-5,2
Hors dons	-9,3	-10,0	-10,8
Solde global (base caisse, hors IADM)	-4,1	-5,2	-4,0
<i>Pour mémoire :</i>			
Allègement IADM	0,0	21,8	21,1
PIB nominal (milliards de FCFA)	2,961	3,247	3,163

Sources : autorités burkinabées, et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport FMI No. 06/359, octobre 2006.

CEDEAO— s'est accentuée.

¹ Le paiement a été reçu en janvier 2007 et a été inscrit dans les comptes budgétaires et extérieurs de 2007.

² La révision à la baisse du PIB nominal pour 2006 a une influence sur la comparaison des ratios du PIB. Par exemple, le moins-perçu en recettes nominales s'élevait à 40 milliards de FCFA (1,3 % du PIB, contre 0,9 % au tableau texte 1). Ce moins-perçu est principalement lié à l'impôt sur le revenu (0,3 % du PIB), à la TVA (0,5 % du PIB) et à la taxe sur les produits pétroliers (0,2 % du PIB).

5. **Quoi qu'il en soit, le solde budgétaire global était conforme aux prévisions antérieures.** L'insuffisance des recettes a été compensée par une augmentation des dons, qui a en grande partie financé des dépenses en capital supplémentaires, et une diminution des dépenses totales. Le déficit y compris les dons (sur la base des engagements) représentait 5,2 % du PIB, comme prévu, alors que sur la base caisse, il était inférieur à la prévision dans une proportion de 1,2 % du PIB, des contraintes de financement ayant occasionné des retards dans les paiements. Le déficit de trésorerie a également eu une incidence sur les dépenses de lutte contre la pauvreté, qui sont demeurées constantes en pourcentage du PIB au lieu d'augmenter (tableau 2). En 2006, le Burkina Faso a reçu une aide dans le cadre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) représentant 21 % du PIB (qui a réduit de plus de la moitié le ratio dette/PIB); l'allègement annuel s'établira en moyenne à 0,4 % du PIB jusqu'en 2010.

6. **Les trois sociétés d'égrenage ont connu des difficultés financières après une longue période caractérisée par un bas prix mondial du coton exprimé en FCFA, ainsi qu'un prix à la production élevé.** Le prix du coton s'est quelque peu raffermi en 2006, mais est demeuré bien inférieur à la moyenne de la décennie précédente. En 2005–06, le prix à la production excédait largement le prix mondial. Par conséquent, la valeur nette de la plus grande société cotonnière du Burkina Faso, la SOFITEX, dont l'État est actionnaire, est devenue négative. À la fin 2006, la société était dans l'impossibilité de rembourser aux banques les crédits de la saison 2005–06, ce qui a amené les banques à refuser d'octroyer des crédits pour la saison 2006–07. Par conséquent, la rétribution des producteurs de coton, qui a généralement lieu durant la récolte, en octobre et novembre, n'a débuté qu'en février 2007.

II. DÉFIS À MOYEN TERME : CROISSANCE SOUTENUE ET AUGMENTATION DES RECETTES

7. **L'évaluation ex post révèle que la mise en œuvre du programme a été solide au cours des 10 dernières années grâce à la forte internalisation des politiques par les autorités³.** Les résultats macroéconomiques en nette amélioration se comparent avantageusement avec les moyennes régionales (tableau-texte 2). La croissance par habitant a été forte; l'inflation, faible; et le fardeau de la dette a été considérablement réduit dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée et de l'IADM. Cependant, il ressort également de l'évaluation ex post que l'économie est vulnérable aux chocs externes en raison de la prédominance des exportations de coton. La dépendance envers l'aide extérieure est marquée, et la mobilisation des recettes intérieures est faible. Enfin, le Burkina Faso est confronté à des contraintes institutionnelles et de capacité d'absorption même s'il a considérablement amélioré sa gestion des finances publiques.

³ Voir Rapport FMI No. 06/359, 19 octobre 2006.

8. **La réalisation des objectifs de la Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) passe par une forte croissance durable de l'économie burkinabée.** La SRP vise à assurer une croissance par habitant d'au moins 4 % par année et à amener le taux de pauvreté sous la barre des 35 % d'ici 2015 (contre quelque 46 % en 2003; voir encadré 1)⁴. Le projet de programme table sur une croissance annuelle du PIB réel de 6 % d'ici 2015, une prévision conforme à la moyenne historique sur 10 ans. Bien que ce taux soit inférieur à l'objectif de la SRP (7 %), les données historiques sur l'élasticité de la pauvreté par rapport à la croissance laissent entendre qu'un taux de croissance de 6 % jusqu'en 2015 suffirait pour atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté. L'inflation devrait avoisiner les 2 % suivant les critères de convergence de l'UEMOA.

Tableau-texte 2. Données économiques du Burkina Faso, de l'UEMOA et de l'Afrique subsaharienne, 2000–06			
	Burkina Faso	UEMOA	ASS
	(Variation annuelle en pourcentage)		
PIB en prix constants	5,7	3,1	4,4
PIB par habitant	2,7	0,6	2,4
Prix à la consommation	2,6	2,4	13,3
Monnaie au sens large (M2)	9,1	8,4	22,5
Exportations (f.à b. ; en FCFA)	19,9	7,4	15,9
Importations (f.à b. ; en FCFA)	14,9	9,0	17,1
	(Moyenne de la période, pourcentage du PIB)		
Investissements bruts	18,0	16,5	18,4
Recettes fiscales	11,0	14,3	...
Solde budgétaire global, hors dons	-9,7	-4,5	-2,0
Solde budgétaire global, dons compris	-1,1	-1,1	-0,5
Solde courant (transferts officiels courants compris)	-10,1	-4,5	-1,2
Solde courant (hors transferts officiels courants)	-13,2	-6,1	-2,2
Sources : autorités burkinabées et estimations des services du FMI.			

⁴ Le dernier Rapport d'avancement annuel (Rapport FMI No. 06/357, 16 octobre 2006) et la Note consultative conjointe (Rapport FMI No. 06/358, 19 octobre 2006) ont été examinés par le Conseil d'administration en août 2006.

9. Pour que la croissance soit vigoureuse à long terme, il convient d'améliorer le climat des affaires, d'élargir l'accès au secteur financier et d'investir dans les infrastructures.

La croissance à moyen terme du Burkina Faso devra reposer sur d'autres secteurs que le coton. À cette fin, le pays devra se pencher sur le cadre rigide qu'il impose pour la pratique des affaires; dans le rapport *Doing Business 2007* de la Banque mondiale, le Burkina Faso n'a pu faire mieux que le 163^e rang sur 175 pays. De plus, au terme d'une évaluation du climat d'investissement (Investment Climate Assessment), la Banque mondiale a constaté que le principal obstacle à l'essor de nombreuses petites et moyennes entreprises est l'impossibilité d'obtenir du financement. Il est capital de se pencher avec sérieux sur ces questions et d'investir dans les infrastructures — routes, électricité, communications et irrigation — afin de développer les marchés et d'assurer la croissance.

10. L'augmentation du ratio recettes/PIB à moyen terme est cruciale pour créer l'espace budgétaire que requièrent les dépenses de lutte contre la pauvreté.

Le cadre budgétaire à moyen terme repose sur un accroissement de ces dépenses, qui portera les dépenses à un niveau plus élevé que ce à quoi le Burkina Faso est habitué (graphique 3, partie 1). Cependant, si l'augmentation du déficit après dons se poursuivait à long terme, les ratios d'endettement franchiraient les seuils dépendants des politiques (graphique 3, partie 4). Cette tension entre l'augmentation des dépenses et la viabilité de la dette à long terme pourrait en partie être atténuée par un accroissement des dons, mais une solution durable exige une augmentation soutenue des recettes intérieures.

11. La rationalisation des finances publiques à moyen terme a comme pendant l'amélioration du solde extérieur.

L'accroissement constant des recettes budgétaires en proportion du PIB, allié à la stabilité de l'épargne privée, devrait progressivement augmenter l'épargne nationale brute et réduire le déficit courant en proportion du PIB (graphique 3, partie 3). La baisse du déficit commercial se répercuterait sur le compte courant

Encadré 1. Burkina Faso — Progression de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement

Le Burkina Faso a progressé dans la réalisation de plusieurs OMD (tableau 5). Le taux de pauvreté serait passé de 46 à 42 % de 2003 à 2005, principalement grâce aux innovations en agriculture. Le pays a également réduit l'inégalité entre les sexes dans l'éducation primaire et la mortalité infantile, et marqué des points dans la lutte contre les maladies.

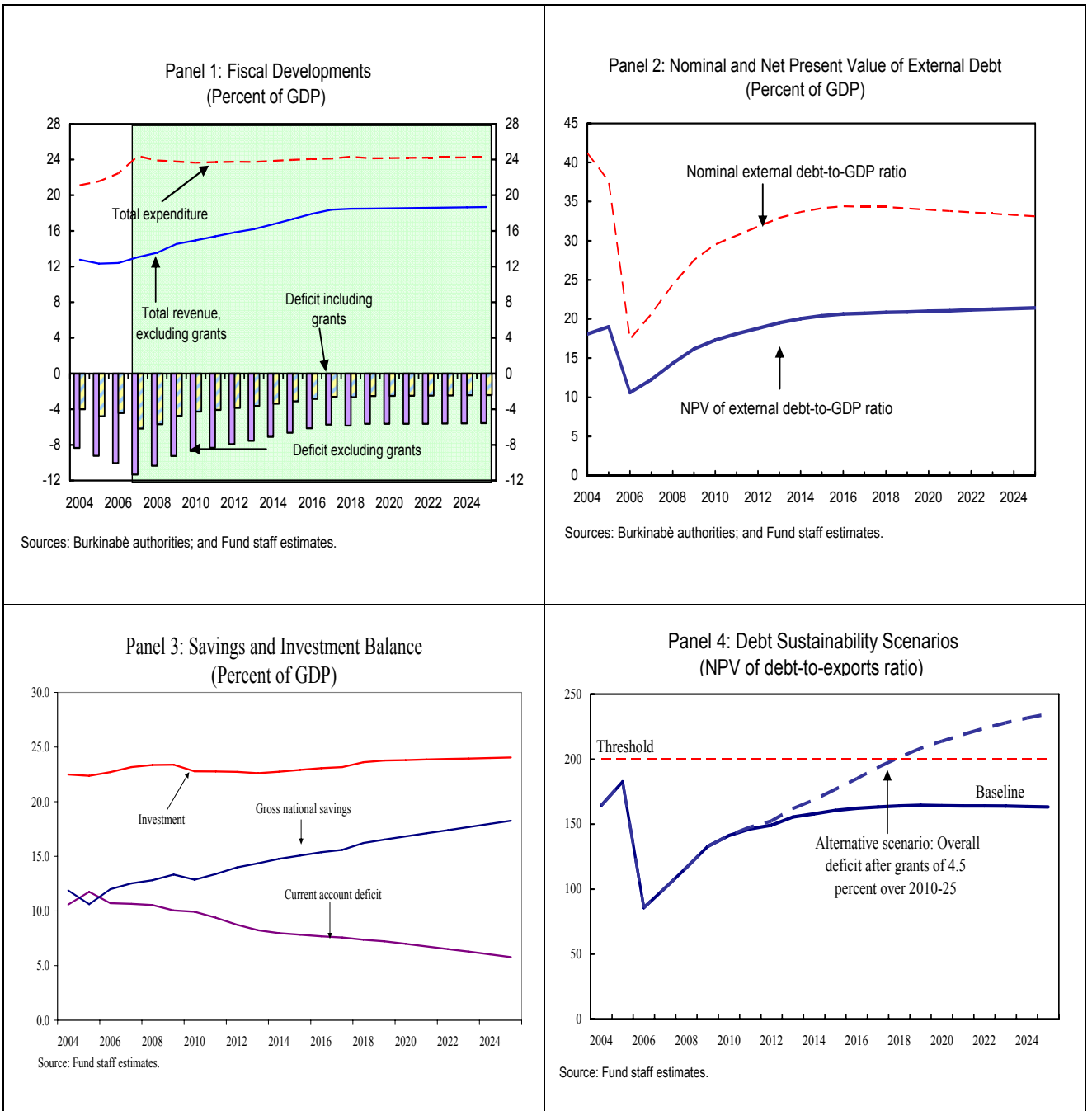
Toutefois, si les tendances se maintiennent, il faut s'attendre à ce que certains OMD ne soient pas atteints. De plus, pour certains OMD, les repères de 1990 ne sont plus disponibles, ce qui a amené le gouvernement à fixer des objectifs nationaux. L'évaluation de la probabilité de la réalisation des OMD ou des objectifs nationaux effectuée par les autorités est décrite dans le tableau ci-dessous.

Tableau. Burkina Faso — Probabilité de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement

Objectifs et cibles	Réalisation
Objectif 1 Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim	
<i>Cible 1</i> : Réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour (1990-2015).	s.o.
<i>Objectif national</i> : Amener le taux de pauvreté sous les 35 % en 2015.	Possible
<i>Cible 2</i> : Réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim (1990-2015).	Probable
Objectif 2 Assurer l'éducation primaire pour tous	
<i>Cible 3</i> : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.	Peu probable
<i>Objectif national</i> : Taux de scolarisation brut au primaire de 70 % en 2010.	Possible
Objectif 3 Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	
<i>Cible 4</i> : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard.	Peu probable
Objectif 4 Réduire la mortalité infantile	
<i>Cible 5</i> : Réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (1990-2015).	Probable
<i>Objectif national</i> : Réduire de 40 % le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (2000-10).	Probable
Objectif 5 Améliorer la santé maternelle	
<i>Cible 6</i> : Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle (1990-2015).	s.o.
<i>Objectif national</i> : Réduire de 40 % le taux de mortalité maternelle (2000-10).	Possible
Objectif 6 Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	
<i>Cible 7</i> : D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et avoir commencé à inverser la tendance actuelle.	Probable
<i>Cible 8</i> : D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle.	Possible
Objectif 7 Assurer un environnement durable	
<i>Cible 10</i> : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable.	Probable
Objectif 8 Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	
<i>Cible 12</i> : Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisibles et non discriminatoire (suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international).	Probable

Sources : autorités burkinabées et services du FMI.

Graphique 3. Burkina Faso — Projections à long terme, 2004–25

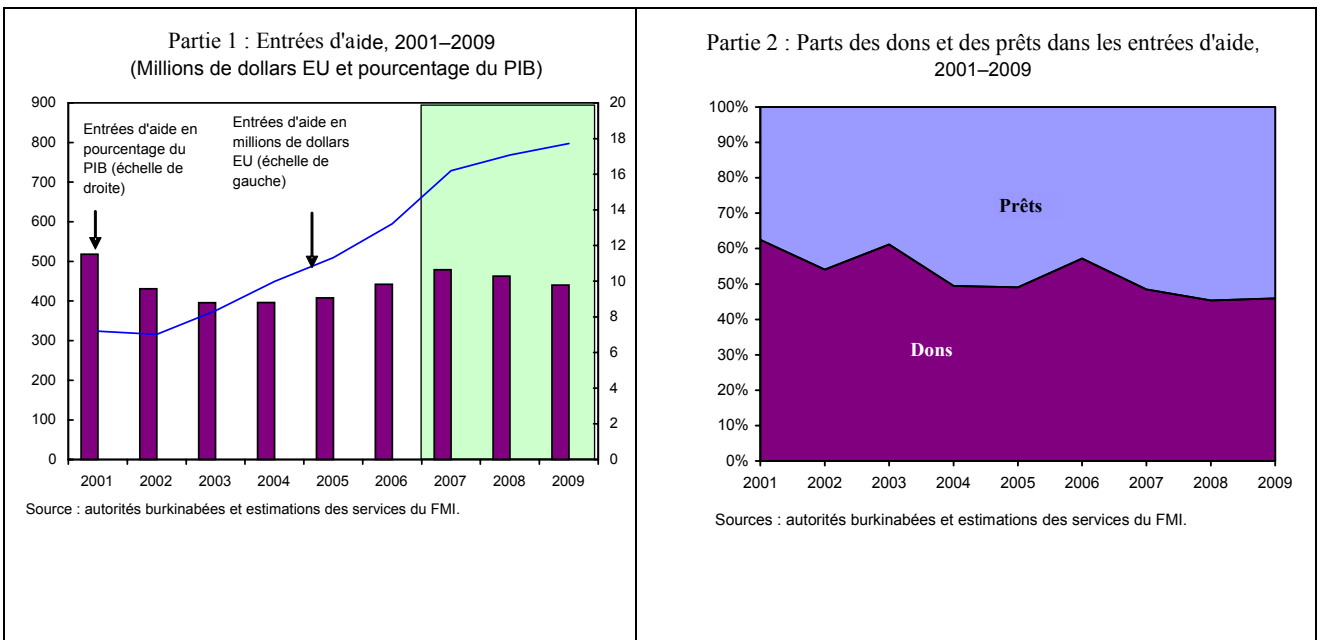


12. **Les autorités ont fait valoir qu’une aide accrue pourrait stimuler la croissance et réduire la pauvreté, mais ont également reconnu qu’il fallait remédier aux contraintes de capacité.** Il ressort des entretiens avec les donateurs et le gouvernement que la capacité d’absorption varie selon le secteur. Par exemple, en éducation, un secteur qui a bénéficié d’un soutien considérable de la part des donateurs, on s’approche vraisemblablement de la pleine capacité. Nombre de donateurs ont identifié d’autres

secteurs, par exemple, le développement rural et les infrastructures, où les dépenses prioritaires pourraient être majorées. Il serait important d'établir d'autres cadres sectoriels de dépenses à moyen terme afin d'orienter les décisions de dépenses supplémentaires.

13. **À la lumière des engagements des donateurs, le scénario de référence prévoit une diminution de l'aide en proportion du PIB** (graphique 4). Le programme englobe cependant une forte hausse des dépenses par rapport à 2001, lorsque le ratio aide/PIB a culminé, et permet une utilisation intégrale des dons supplémentaires. L'exercice d'établissement des coûts des OMD, actuellement réalisé avec l'assistance du PNUD, constitue un bon point de départ pour les scénarios de rajustement à la hausse de l'aide. Cet exercice vise à évaluer les besoins et les coûts inhérents à la réalisation des OMD, ainsi que les contraintes de capacité devant être éliminées pour que l'aide supplémentaire soit utilisée efficacement. Par rapport au scénario de référence, l'utilisation et l'absorption de l'aide accrue augmenteraient le déficit budgétaire et le déficit courant. Toutefois, il serait important que cette aide consiste surtout en des dons, car l'analyse de la viabilité de la dette (AVD) démontre que la plupart des scénarios d'augmentation de l'aide entraînerait un dépassement des seuils de viabilité de la dette (voir l'appendice renfermant l'AVD). Le Burkina Faso pourrait obtenir des dons de la Millennium Challenge Corporation des États-Unis à compter de 2008, mais les projections de référence en font abstraction.

Graphique 4. Burkina Faso — Aide extérieure, 2001–09



III. LE NOUVEL ACCORD AU TITRE DE LA FRPC

14. **Un nouvel accord au titre de la FRPC faciliterait la réalisation des OMD tout en assurant la stabilité de l'économie.** Les autorités ont déjà de solides antécédents en

matière de mise en œuvre de programmes; il y a donc tout lieu de croire que le pays pourra atteindre les objectifs de la SRP sans accumuler de nouveau une dette non viable; le principal fondement macroéconomique du programme consistera à s'assurer que la dette demeure viable⁵.

A. Cadre macroéconomique

15. **Les résultats macroéconomiques devraient être bons en 2007, et la croissance du PIB réel devrait se maintenir à 6½ %.** Ces perspectives favorables s'expliquent principalement par le traitement de la récolte de coton record de 2006, qui a eu un impact positif sur les finances publiques, ainsi que par l'amélioration prévue des termes de l'échange. Il y a cependant des risques de baisse, liés notamment aux problèmes financiers du secteur du coton, par exemple les retards dans les paiements aux producteurs et leur réaction à la baisse des prix à la production. Favorisé par la baisse du cours du pétrole et la bonne récolte de céréales, le Burkina Faso a amorcé 2007 dans un contexte de faibles pressions inflationnistes. Les importantes entrées de capitaux découlant d'une privatisation augmenteront considérablement les réserves de change.

B. Programme budgétaire

16. **Malgré l'accroissement modéré des recettes, l'orientation budgétaire devrait être expansionniste en 2007.** Les recettes fiscales augmenteront de ½ % du PIB dans la foulée des réformes de l'administration des recettes (§18-19), mais en raison de l'impact des piètres résultats de 2006, les recettes seront inférieures aux prévisions budgétaires initiales de près de 1 % du PIB (tableau-texte 3). Le cible initiale du déficit budgétaire était justifiée par des contraintes de financement serrées et était fondée sur une réduction des dépenses de 1,2 % du PIB par rapport aux projections établies lors de la dernière revue. Au terme de l'approbation du budget, les contraintes de financement ont été assouplies par les produits de la privatisation, il convenait de répondre à de nouveaux besoins de dépenses, ponctuels pour la plupart, en rapport avec la recapitalisation du secteur du coton, la sécurité, les infrastructures, les services publics et les salaires, qui ont été majorés de 5 % le 1^{er} avril 2007 (MPEF §24). Ces éléments nouveaux augmenteront les dépenses totales de près de 2 % du PIB en 2007⁶ : les dépenses de lutte contre la pauvreté seront en hausse d'un demi point de pourcentage. Le déficit y compris les dons (sur la base des ordonnancements) atteindra 6,2 % du PIB⁷. Il sera en grande partie financé par des emprunts extérieurs

⁵ Par définition, cela signifie que le risque de surendettement doit être tout au plus modéré.

⁶ Les dépenses ponctuelles représentaient 1,7 % du PIB en 2007.

⁷ Le nouvel accord mesure le déficit sur la base des ordonnancements. L'accord précédent mesurait le déficit sur la base des engagements, qui correspond à une étape antérieure du processus de dépense; cela peut comprendre des dépenses engagées qui ne seront jamais exécutées. La nouvelle définition est conforme aux lignes directrices des autorités et de l'UEMOA.

concessionnels, ainsi que par une utilisation modérée des produits de la privatisation (1,5 % du PIB)⁸. Le Parlement a approuvé un budget révisé en fonction du programme en mars 2007.

Tableau-texte 3. Opérations budgétaires, 2006–09 (pourcentage du PIB)

	2006	2007		2008	2009	
	Est.	Sixième ¹ revue	Budget initial	Proj.	Proj.	
Recettes	12,4	13,6	13,9	13,1	13,6	14,5
Dons (hors IADM)	5,6	4,5	4,7	5,2	4,7	4,5
Dépenses et prêts nets ²	22,5	23,9	22,7	24,4	23,9	23,8
Solde global (base des ordonnancements, hors IADM)	-4,4	-5,8	-4,1	-6,2	-5,7	-4,7
Hors dons	-10,0	-10,3	-8,8	-11,3	-10,3	-9,2
Solde global (base caisse, hors IADM)	-4,0	-5,8	-4,1	-6,6	-5,7	-4,7
Financement (hors IADM)	3,9	4,5	4,1	6,6	5,6	4,7
Extérieur	3,9	4,5	4,7	5,1	5,4	5,1
Intérieur	0,0	0,0	-0,6	1,5	0,2	-0,4
<i>Pour mémoire :</i>						
Solde global (base des engagements, hors IADM)	-5,2	-5,8	-4,1	-6,2	-5,7	-4,7
Hors dons	-10,8	-10,3	-8,8	-11,3	-10,3	-9,2
PIB nominal (milliards de FCFA)	3,163	3,521	3,451	3,451	3,751	4,074

Sources : autorités burkinabées, et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport FMI No. 06/359, octobre 2006.

² Sur la base des ordonnancements.

17. **Durant la période visée par le programme, le déficit budgétaire diminuerait à mesure que les efforts d'augmentation des recettes donnent des résultats.** Les recettes augmenteraient modérément en 2008, principalement du fait que les réformes de l'administration fiscale et douanière (voir ci-dessous) continueront de porter fruit. En 2009, une réforme complète de la politique fiscale (voir ci-dessous) devrait accroître davantage les recettes et aider le Burkina Faso à atteindre la cible établie à cet égard par l'UEMOA (17 % du PIB d'ici 2015). Les dépenses se stabiliseraient à quelque 24 % du PIB, soit 2 points de pourcentage du PIB de plus que le niveau observé avant 2006. Cela comprend le CDMT que les autorités ont établi dans le cadre du plan d'action prioritaire visant à mettre en œuvre la SRP. Les déficits que cela suppose (qui concordent sensiblement avec les projections antérieures) ne compromettraient pas la viabilité de la dette dans la mesure où le ratio des recettes augmente comme prévu. Le plan de dépenses inclut également des dépenses ponctuelles (qui représentent toujours 0,4 % du PIB en 2008), et des augmentations modérées de la masse salariale. De plus, il prévoit des dépenses additionnelles de lutte contre la pauvreté de quelque 1½ % du PIB après l'exécution des dépenses ponctuelles en 2007–08.

⁸ Après avoir cédé 51 % du capital de l'ONATEL, les autorités ont l'intention de vendre une participation de 20 % sur le marché régional dans le cadre d'une émission d'actions.

C. Programme de réformes structurelles

Réformes fiscales et budgétaires

18. **L'accord FRPC viendrait étayer les efforts à grande échelle de modernisation de l'administration fiscale.** Le volet des recettes de la stratégie des finances publiques reprend les recommandations formulées par le Département des finances publiques dans le cadre de l'assistance technique. En 2007, les autorités prévoient informatiser intégralement le service des gros contribuables avec l'assistance du FMI (MPEF ¶27). Les mesures d'administration fiscale visant à accroître le rendement du système fiscal actuel et à réduire les coûts d'observation consistent i) à améliorer la gestion de la perception (rappels automatiques et avis de pénalité pour les non-déclarants); ii) à réaliser davantage d'audits analytiques; iii) à améliorer le recouvrement et le règlement des litiges fiscaux; iv) à éliminer les procédures manuelles et redondantes; v) à recourir davantage aux indicateurs de rendement.

19. **La réforme de l'administration est axée sur l'informatisation et l'élimination des contacts directs entre les négociants et les fonctionnaires.** La mise en place du logiciel ASYCUDA permettra d'informatiser le traitement des déclarations, le calcul des droits de douane et le choix du circuit de contrôle douanier (MPEF ¶28). Une informatisation réussie passe par l'utilisation généralisée du document en douane unique (DDU), un critère de réalisation structurel. Les autorités prévoient également i) analyser les données sur les douanes et le prédédouanement en fonction des risques; ii) améliorer les bases de données d'évaluation; iii) intégrer aux contrôles des critères de sélection fondés sur les risques; iv) utiliser davantage les données sur l'inspection avant l'expédition.

20. **La croissance soutenue des recettes requiert une refonte du régime fiscal.** Les autorités ont déjà intégré les règles applicables dans un code fiscal (MPEF ¶30), qui sera déposé au Parlement d'ici la fin décembre 2007 (repère structurel); ce document se veut un outil de référence complet et un préalable important à une réforme intégrale de la politique fiscale. Les autorités demanderont l'assistance technique du FMI en vue de réaliser un examen exhaustif du code fiscal; il s'agit de simplifier le régime fiscal en élargissant l'assiette d'imposition et en abolissant les impôts de faible rendement. Avec le concours de la Banque mondiale, les autorités modifieront le code d'investissement afin d'améliorer le climat des affaires et d'éliminer les exemptions fiscales coûteuses.

21. **Au terme des réformes de la gestion des finances publiques, le budget serait un outil macroéconomique plus efficace et la transparence serait plus grande.** Les autorités se fondent sur les résultats du récent exercice d'analyse des dépenses publiques et de responsabilité financière (ADPRF) pour mettre la dernière main à la stratégie et au plan d'action relatifs aux finances publiques. Le FMI appuie la stratégie en apportant une assistance technique et en prenant d'autres mesures, et d'autres mesures de gestion des finances publiques seront intégrées au programme durant les prochaines revues. Les autorités visent principalement à améliorer l'exécution du budget en intégrant les logiciels

et en réduisant les procédures spéciales; à renforcer les contrôles internes et externes; à élaborer des procédures d'établissement des prévisions macroéconomiques; à assurer un suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté.

Réforme du secteur du coton

22. **Après les pertes importantes subies au cours des deux dernières années, il est essentiel de recapitaliser les sociétés cotonnières pour ramener le secteur sur la voie de la viabilité.** Les actionnaires ont entrepris de recapitaliser les deux petites sociétés fermées, mais la recapitalisation de la SOFITEX, dont l'État détient 35 % du capital, a été reportée car le deuxième actionnaire en importance, une société étrangère privatisée depuis peu (34 %), a décidé de ne pas y participer. Selon la Banque mondiale, la SOFITEX a besoin de 38 milliards de FCFA (1,1 % du PIB)⁹. Faut de nouveaux investisseurs privés, l'État augmentera temporairement sa participation dans la SOFITEX afin de respecter les exigences légales de la recapitalisation (MPEF ¶22), mais s'est engagé à ne pas augmenter sa participation à moyen terme dans le secteur. Avec l'assistance de la Banque mondiale, il approuvera une stratégie de libéralisation pour la société d'ici la fin décembre 2007 (repère structurel). La libéralisation réduira la participation de l'État dans ce secteur ainsi que ses engagements éventuels, par exemple ceux qui ont été pris en février dernier, lorsque le gouvernement a proposé d'appliquer une garantie de 50 milliards de FCFA (1,4 % du PIB) à l'encours des prêts de la saison 2005–06. En l'absence de la garantie, les banques du pays n'auraient pas avancé les fonds nécessaires à la rétribution des producteurs lors de la dernière récolte de coton.

23. **Un mécanisme de marché pour la détermination des prix à la production est indispensable.** Le repli marqué du prix mondial après 2004 ne s'est pas répercuté suffisamment sur le prix national à la production, une cause fondamentale des récents problèmes. La Banque mondiale collabore avec les parties prenantes en vue de la mise en place d'un mécanisme qui fixerait le prix à la production en fonction du marché (repère structurel pour la fin juin 2007). Le mécanisme devrait reposer sur une moyenne mobile sur trois ans des prix mondiaux destiné à atténuer les fluctuations de prix, ainsi que sur un taux d'actualisation de 10 % pour éviter l'épuisement du fonds de lissage. Les donateurs ont l'intention de contribuer au fonds, qui a été élaboré dans une optique d'autonomie financière et de gestion transparente. Le prix de la saison 2007–08 est censé être fixé au moyen de ce mécanisme; dans le cas contraire, le prix devrait être établi à un niveau susceptible d'améliorer la situation financière des sociétés cotonnières.

⁹ Les donateurs prévoient financer en partie la participation des producteurs à la recapitalisation de la SOFITEX et des deux sociétés fermées.

Autres réformes

24. **D'autres réformes du secteur financier seront intégrées à l'accord.** Pour assurer la croissance économique, il est capital d'élargir l'accès au secteur financier et d'améliorer le climat des affaires avec l'assistance de la Banque mondiale (MPEF ¶39). Les autorités ont entrepris d'élaborer une stratégie du secteur financier (MPEF ¶35) qui fera fond sur le programme d'évaluation du secteur financier (PESF) devant être mis en œuvre à l'échelle régionale, et qui sera intégrée au programme à la deuxième revue. Elles ont déjà lancé un programme pilote donnant accès aux titres fonciers, ce qui facilitera l'octroi de prêts garantis. Lorsque la SOFITEX a eu du mal à rembourser les prêts de la saison 2005–06, certaines banques ont été aux prises avec des problèmes de liquidité. Si cela ne devrait pas représenter un risque systémique à ce stade, cela reflète néanmoins le risque de crédit inhérent au coton; pour certaines banques, le montant des prêts saisonniers est largement supérieur à la valeur nette.

25. **La réforme du secteur de l'électricité devrait abaisser les coûts et la vulnérabilité du pays aux chocs externes.** L'interconnexion au réseau de transport d'électricité de la Côte d'Ivoire doit être terminée d'ici 2009. Ainsi, le pays pourra réduire considérablement les coûts — et les subventions à l'électricité; de plus, il diversifiera ses sources d'énergie et sera moins dépendant envers le pétrole. Afin que le secteur de l'électricité repose sur de solides assises financières et que les services soient plus accessibles, le gouvernement collabore avec la Banque mondiale en vue de mettre en place un mécanisme qui établirait les tarifs en fonction des coûts (MPEF ¶17). De plus, la nouvelle réglementation faciliterait la gestion privée afin d'accroître la productivité.

26. **La corruption est considérée comme une grave menace qui plane sur le développement du Burkina Faso.** Les autorités ont cherché à promouvoir la bonne gouvernance, notamment la lutte contre la corruption, un des quatre piliers de la SRP. En 2006, le gouvernement a adopté une stratégie nationale de lutte contre la corruption ainsi qu'un plan d'action afin de renforcer la transparence budgétaire, la responsabilité et la réforme des institutions judiciaires (MPEF ¶40). Dans le cadre de cette réforme, le nombre de tribunaux supérieurs passera de 13 à 20 et les juristes seront formés en droit commercial. Les autorités entendent élargir l'éventail de services judiciaires aux termes du plan de réforme pour la période 2007–09. Elles ont également renforcé l'indépendance des magistrats de la Cour des comptes.

D. Modalités du programme et surveillance

27. **Actuellement, le déficit budgétaire global et les dons évalués dans l'optique du financement sont assujettis à un critère de réalisation.** L'évaluation ex post avait recommandé de remplacer le critère de réalisation lié au financement intérieur net par un tel critère et d'harmoniser la conditionnalité budgétaire avec l'orientation du programme, c'est-à-dire la viabilité de la dette. La flexibilité sera limitée si le Burkina Faso a des besoins imprévus ne pouvant être comblés par les dons et désire obtenir un financement

concessionnel ;supplémentaire. De plus, des cibles indicatives sont établies pour les recettes intérieures et les dépenses sociales de lutte contre la pauvreté. Les dates clés pour le respect des critères de réalisation seraient le 30 juin et le 31 décembre.

28. **Les autorités demandent que l'accord FRPC soit assorti d'un bas niveau d'accès.** Les besoins de balance des paiements projetés pour la période visée par le programme sont peu importants (tableau 8), et les ressources auxquelles le Burkina Faso aurait accès ne dépasseraient pas 10 % de la quote-part. En outre, les autorités préfèrent l'accord FRPC à un instrument de soutien à la politique économique (ISPE), estimant qu'il facilitera l'obtention du soutien des donateurs et qu'il est plus flexible en ce qui a trait à l'échéancier des revues. Le Burkina Faso n'a pas d'arriérés de paiement extérieurs envers des créanciers multilatéraux, bilatéraux officiels et privés.

29. **Les statistiques des comptes nationaux et de la balance des paiements doivent être améliorées.** Les statistiques officielles des comptes nationaux sont incomplètes et sont produites avec du retard, et il n'y a pas de données à périodicité élevée sur les échanges. Les autorités ont entrepris d'établir un plan de développement statistique axé sur le renforcement de l'Institut national de la statistique (MPEF ¶41) et la réalisation d'enquêtes afin de recueillir des données trimestrielles sur les comptes nationaux et des données mensuelles sur les échanges.

30. **Les retards éventuels dans la mise en œuvre et les chocs externes constituent les principaux risques pour le programme.** Le principal risque est lié aux recettes intérieures : les réformes de l'administration des recettes qui ont été réalisées n'ont pas toujours donné les résultats escomptés, et la réforme du régime fiscal demeure imprécise. De plus, la simplification de la réglementation visant à stimuler la croissance du secteur privé et à prévenir la corruption peut être lente et ardue. Enfin, le risque lié au taux de change euro/dollar peut influencer sur la compétitivité, surtout dans le secteur du coton, qui est confronté à un important risque de fluctuation des prix et à des risques liés à la réforme sectorielle. Les autorités entendent gérer ces risques avec sérieux.

IV. ÉVALUATION DES SERVICES

31. **Bien que la gestion macroéconomique soit restée solide en 2006, l'insuffisance des recettes a exigé une réduction des dépenses.** Malgré le cours élevé du pétrole et le faible prix du coton, la croissance économique a bien résisté, l'inflation a baissé et la politique budgétaire a maintenu le cap comme prévu. Toutefois, des recettes décevantes se sont traduites non seulement par des réductions de dépenses mais aussi par des retards accrus dans les paiements; les dépenses sociales de réduction de la pauvreté ont aussi été réduites.

32. **L'orientation budgétaire proposée inclut des besoins de dépenses urgentes mais prévoit néanmoins de maintenir la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette.** L'augmentation des dépenses en 2007 correspond essentiellement à des besoins ponctuels tels que la recapitalisation de la société de coton; au-delà de 2007, les dépenses de réduction de la pauvreté seraient plus élevées et financées en partie par les ressources libérées par l'IADM. Le

creusement du déficit de 2007 ne devrait pas donner lieu à des pressions excessives de la demande eu égard à la composition du financement (remboursement de la dette intérieure) et aux faibles pressions inflationnistes. Il est programmé que le déficit budgétaire commence à baisser en 2008; cela est nécessaire pour maintenir la viabilité de la dette. Les améliorations à la gestion des finances publiques dans le cadre du programme contribueront à accroître l'efficacité des dépenses et la transparence des procédures budgétaires. Le Burkina Faso serait alors à même d'utiliser avec efficacité toute intensification de l'aide.

33. **L'accroissement des recettes intérieures moyennant une meilleure administration des recettes et une réforme fiscale est la pierre angulaire du programme.** C'est essentiel pour créer l'espace budgétaire pour les dépenses de réduction de la pauvreté et maintenir la viabilité de la dette. Les progrès de la réforme de l'administration des recettes ont été plus lents que prévu, mais les autorités entendent redoubler d'efforts dans ce domaine. La réforme de la politique fiscale diversifiera l'assiette des principaux impôts en éliminant les exonérations et simplifiera le régime fiscal en supprimant les impôts de faible rendement. Cette démarche serait plus efficace pour étayer la croissance que les efforts précédents destinés à accorder des préférences tarifaires, telles que celles qui sont inscrites au code d'investissement.

34. **Le rétablissement de la viabilité financière du secteur du coton et une diminution de l'intervention de l'État dans ce secteur sont cruciaux.** Puisque la recapitalisation de la SOFITEX accroîtra temporairement sa prise de participation, l'État doit mettre au point une stratégie, avec l'aide de la Banque mondiale, pour que la SOFITEX devienne en majorité privée. Cela sera facilité par l'adoption d'un mécanisme de prix pour le coton qui établisse un lien entre les prix à la production et le cours du marché mondial afin que les sociétés de coton puissent retrouver leur viabilité financière. L'auto-viabilité financière pour le fonds de lissage et la transparence de cette opération doivent être assurées.

35. **Les réformes structurelles sont nécessaires pour améliorer le climat des affaires et encourager une croissance tirée par le secteur privé.** La privatisation de la société de télécommunications d'État a été une grande réussite. Les autorités doivent travailler en relation étroite avec la Banque mondiale pour simplifier la réglementation et les procédures. Le mécanisme automatique de détermination des prix du combustible doit rester en place. Les réformes du secteur financier doivent mettre l'accent sur l'amélioration de l'accès du secteur privé au financement.

36. **Les services appuient la demande d'un nouvel accord au titre de la FRPC faite par les autorités.** Les solides antécédents établis dans l'internalisation et la mise en œuvre du programme sont de bonne augure pour l'avenir. Néanmoins, il existe des risques pour la mise en œuvre du programme, qui concernent notamment les recettes intérieures, la réforme du secteur du coton et l'environnement extérieur. Les services exhortent les autorités à examiner ces risques avec le plus grand sérieux.

Tableau 1. Burkina Faso : Indicateurs économiques et financiers, 2004–10

	2004	2005	2006		2007	2008	2009	2010
	Est.	Est.	6ème ¹	Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	revue							
(variation annuelle en pourcentage sauf indication contraire)								
PIB et prix								
PIB à prix constants	4,6	7,1	5,6	6,4	6,5	6,3	6,1	5,8
Déflateur du PIB	3,9	2,5	2,3	0,4	2,5	2,3	2,4	2,5
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	-0,4	6,4	3,1	2,4	2,0	2,0	2,0	2,0
Prix à la consommation (fin de période)	0,7	4,5	1,9	1,5	2,0	2,0	2,0	2,0
Monnaie et crédit								
Avoirs intérieurs nets (système bancaire) ²	1,3	12,7	4,6	1,8	-12,2	10,0	6,9	5,2
Crédit à l'Etat ²	-3,7	0,9	-2,7	-6,4	-20,9	1,1	-2,1	0,0
Crédit au secteur privé ²	6,1	14,9	6,6	11,2	8,7	8,9	8,9	5,2
Monnaie au sens large (M2)	-7,2	-3,8	8,1	10,1	9,1	8,7	8,6	8,4
Vélocité (PIB/M2)	4,3	4,9	5,0	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8
Secteur extérieur								
Exportations (f.à.b., valeur en FCFA)	33,9	1,2	22,5	26,7	10,3	10,8	7,1	8,6
Importations (f.à.b., valeur en FCFA)	22,1	11,7	14,5	11,6	5,6	8,1	6,2	6,2
Termes de l'échange	10,7	-22,1	-2,7	3,2	4,7	0,2	0,8	1,1
Taux de change effectif réel (= dépréciation)	-0,6	3,0	...	0,3
Cours mondial du coton (\$EU cents/livre) ³	62,0	55,2	57,0	58,1	61,7	62,2	62,8	63,3
Prix moyen au comptant du pétrole (\$EU/baril) ³	37,8	53,4	66,5	64,3	60,8	64,8	64,5	64,3
(en pourcentage du PIB sauf indication contraire)								
Investissement brut	22,5	22,4	16,8	22,7	23,2	23,3	23,4	22,8
Etat	7,7	7,6	7,4	8,0	8,6	8,3	8,4	8,1
Secteur non public	14,8	14,7	9,4	14,7	14,5	15,0	15,0	14,7
Epargne intérieure brute	8,8	7,4	3,5	8,7	9,4	10,2	10,6	10,5
Epargne de l'Etat	5,8	4,8	4,9	4,6	4,9	5,9	7,0	7,2
Epargne hors Etat	3,0	2,6	-1,4	4,1	4,5	4,3	3,6	3,3
Epargne nationale brute	11,9	10,6	6,3	12,0	12,5	12,8	13,3	12,9
Finances de l'administration centrale								
Recettes courantes	12,8	12,3	13,3	12,4	13,1	13,6	14,5	14,9
<i>Dont</i> : recettes fiscales	11,8	11,4	12,3	11,5	12,0	12,4	13,3	13,7
Total dépenses	21,4	21,7	23,4	23,2	24,4	23,9	23,8	23,6
<i>Dont</i> : dépenses courantes	10,5	11,2	12,4	12,2	12,2	12,1	11,8	12,1
Solde budgétaire global, dons exclus (base engagement)	-8,6	-9,3	-10,0	-10,8	-11,3	-10,3	-9,2	-8,7
Solde budgétaire global, dons inclus (base engagement)	-4,3	-4,9	-5,2	-5,2	-6,2	-5,7	-4,7	-4,3
Solde budgétaire global, dons inclus (base ordonnancement)	-4,0	-4,8	-5,2	-4,4	-6,2	-5,7	-4,7	-4,3
Financement intérieur	-0,4	-0,5	-1,0	-1,7	1,5	0,2	-0,4	0,0
Secteur extérieur								
Exportations de biens et de services	10,6	10,1	10,9	12,1	11,9	12,1	12,0	12,0
Importations de biens et de services	24,3	25,1	24,2	26,1	25,6	25,2	24,7	24,3
Solde transactions courantes (transferts officiels courants exclus)	-13,6	-14,9	-13,2	-13,7	-13,8	-13,4	-12,8	-12,4
Solde transactions courantes (transferts officiels courants inclus)	-10,6	-11,8	-10,5	-10,7	-10,6	-10,5	-10,0	-9,9
Indicateurs d'endettement								
Dettes extérieures	34,3	37,6	17,8	17,5	20,7	24,4	27,5	29,5
VAN dette extérieure	18,1	19,0	10,5	10,6	12,2	14,3	16,2	17,3
VAN dette extérieure en pourcentage des exportations	183,1	182,5	96,0	85,8	101,0	116,6	132,8	141,2
VAN dette extérieure en pourcentage des recettes	141,5	154,3	78,8	85,4	93,8	105,9	111,3	115,7
PIB nominal (milliards de FCFA)	2,698	2,961	3,247	3,163	3,451	3,751	4,074	4,415

Sources: autorités burkinabès; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport pays du FMI No 06/359, octobre 2006.² En pourcentage de la monnaie au sens large en début de période³ Hors dons IADM.

Tableau 2. Burkina Faso : Opérations consolidées de l'administration centrale, 2004–2010

	2004	2005	2006		2007		2008	2009	2010	
	Est.	Est.	Sixième ¹ examen	Est.	Sixième ¹ examen	Budget initial	Proj.	Proj.	Proj.	
	(en milliards de francs CFA)									
Total des recettes et des dons	461,8	496,7	590,2	570,1	636,9	639,6	628,4	683,3	775,0	854,8
Recettes totales	344,5	365,2	432,3	392,4	478,3	478,1	450,4	508,4	591,9	660,0
Recettes fiscales, dont :	318,2	336,8	399,2	362,3	440,9	449,0	413,5	466,8	543,0	605,0
Revenus et bénéfiques	72,8	79,7	95,5	85,7	107,9	121,2	99,6	112,4	132,1	148,6
Biens et services intérieurs	177,3	185,8	221,6	194,3	243,9	252,1	224,4	253,6	294,4	327,4
Commerce international	57,0	60,7	68,2	71,3	73,4	62,5	73,3	82,5	95,0	104,9
Recettes non fiscales	26,3	28,4	33,1	30,1	37,4	29,2	36,9	41,6	48,9	55,0
Dons (à l'exclusion de l'IADM)	117,3	131,5	157,9	177,6	158,6	161,4	178,0	174,8	183,1	194,8
Projet	70,3	73,8	101,9	120,0	104,0	103,8	108,5	109,1	112,3	128,6
Programme	47,1	57,8	56,0	57,6	54,6	57,6	69,5	65,8	70,8	66,2
Dépenses et capacité de financement ²	577,0	642,0	758,6	733,7	842,6	782,6	841,5	896,3	968,4	1043,9
Dépenses courantes	284,5	332,4	403,8	386,4	437,0	402,3	419,5	453,6	482,5	534,9
Salaires et traitements	119,0	141,4	157,8	159,9	171,9	166,7	182,7	189,1	195,7	219,4
Biens et services	62,9	75,3	91,3	82,2	115,7	87,3	93,4	95,4	106,0	118,9
Paiements d'intérêt	19,1	18,2	15,3	17,3	16,5	8,2	8,2	14,6	17,4	19,9
Transferts courants	83,5	97,6	139,4	126,9	132,9	140,2	135,2	154,5	163,4	176,7
Dépenses en capital	297,8	322,7	345,3	361,9	406,6	383,1	424,9	445,8	487,9	511,0
Capacité de financement	-5,4	-13,2	9,5	-14,6	-1,0	-2,9	-2,9	-3,0	-2,0	-2,0
Dépenses sans ordonnancements	7,4	3,6	0,0	23,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base d'ordonnancements, à l'excl. de l'IADM)	-107,8	-141,7	-168,4	-140,3	-205,7	-143,0	-213,0	-213,1	-193,4	-189,1
Dons exclus	-225,1	-273,3	-326,3	-317,9	-364,3	-304,4	-391,1	-387,9	-376,5	-383,9
Ajustement de comptabilité de caisse	1,1	21,6	0,0	13,8	0,0	0,0	-15,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base caisse, à l'exclusion de l'IADM)	-106,7	-120,1	-168,4	-126,4	-205,7	-143,0	-228,0	-213,1	-193,4	-189,1
Dons exclus	-224,0	-251,7	-326,3	-304,1	-364,3	-304,4	-406,1	-387,9	-376,5	-383,9
Financement	108,4	121,6	153,2	124,0	159,0	141,6	227,3	211,5	191,9	188,4
Financement extérieur	118,5	136,1	130,1	123,9	159,0	163,1	174,9	203,3	208,0	188,4
Financement intérieur	-10,0	-14,5	23,1	0,1	0,0	-21,6	52,4	8,3	-16,1	0,0
Dont: recettes de privatisation	7,3	0,0	0,0	0,5	0,0	1,0	190,8	0,0	0,0	0,0
Erreurs et omissions	-1,7	-1,5	0,0	2,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Écart de financement	15,2	...	46,7	1,5	0,8	1,5	1,5	0,8
Financement éventuel déterminé, dont :	10,4	...	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dons	10,4	...	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts	0,0	...	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Écart de financement résiduel	4,8	...	46,7	1,5	0,8	1,5	1,5	0,8
<i>Pour mémoire:</i>										
Allègement au titre de l'IADM ³	0,0	0,0	708,1	669,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base d'engagements, IADM exclue)	-115,2	-145,3	-168,4	-163,6	-205,7	-143,0	-213,0	-213,1	-193,4	-189,1
Dons exclus	-232,5	-276,8	-326,3	-341,3	-364,3	-304,4	-391,1	-387,9	-376,5	-383,9
Financement intérieur à l'exclusion du FMI	-2,3	-13,3	17,5	-9,9	0,0	-21,6	52,8	8,3	-16,1	0,6
Dépenses soc. pour la réduction de la pauvreté, dont :	145,0	161,8	199,4	173,2	204,4	241,8	283,1	307,5
Éducation	56,9	64,5	79,5	73,0	80,6	95,4	111,7	121,3
Santé	48,1	54,2	64,3	57,3	64,8	76,6	89,7	97,5
PIB	2,698	2,961	3,247	3,163	3,521	3,451	3,451	3,751	4,074	4,415

Sources : Projections et estimations des autorités du Burkina Faso et des services du FMI.

¹ Rapport FMI No. 06/359, octobre 2006.² Sur une base d'engagements.³ L'opération de stock de dette au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale, y compris l'annulation de la dette traitée dans le cadre de l'initiative PPTE, fait l'objet d'une comptabilité d'exercice. Inclut l'allègement provenant du FMI, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement. Dans le cas de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement, il est présumé que la mise en oeuvre de l'opération de stock de dette est du 1er juillet 2006. L'opération augmente les paiements d'amortissement des dettes intérieure et extérieure en 2006, qui sont compensés par des dons au titre de l'IADM, et diminue les paiements d'amortissement et d'intérêt à compter de 2006. L'allègement au titre de l'IADM provenant du FMI est plus élevé que dans la balance des paiements à cause d'un ajustement de valeur de la BCEAO.

Tableau 2. Burkina Faso : Opérations consolidées de l'administration centrale, 2004–2010 (fin)

	2004	2005	2006		2007		2008	2009	2010	
	Est.	Est.	Sixième ¹ examen	Est.	Sixième ¹ examen	Budget initial	Proj.	Proj.	Proj.	
	(en % du PIB)									
Total des recettes et dons	17,1	16,8	18,2	18,0	18,1	18,5	18,2	18,2	19,0	19,4
Recettes totales	12,8	12,3	13,3	12,4	13,6	13,9	13,1	13,6	14,5	14,9
Recettes fiscales, dont :	11,8	11,4	12,3	11,5	12,5	13,0	12,0	12,4	13,3	13,7
Revenus et bénéfices	2,7	2,7	2,9	2,7	3,1	3,5	2,9	3,0	3,2	3,4
Biens et services intérieurs	6,6	6,3	6,8	6,1	6,9	7,3	6,5	6,8	7,2	7,4
Commerce international	2,1	2,1	2,1	2,3	2,1	1,8	2,1	2,2	2,3	2,4
Recettes non fiscales	1,0	1,0	1,0	1,0	1,1	0,8	1,1	1,1	1,2	1,2
Dons (à l'exclusion de l'IADM)	4,3	4,4	4,9	5,6	4,5	4,7	5,2	4,7	4,5	4,4
Projets	2,6	2,5	3,1	3,8	3,0	3,0	3,1	2,9	2,8	2,9
Programmes	1,7	2,0	1,7	1,8	1,6	1,7	2,0	1,8	1,7	1,5
Dépenses et capacité de financement ²	21,4	21,7	23,4	23,2	23,9	22,7	24,4	23,9	23,8	23,6
Dépenses courantes	10,5	11,2	12,4	12,2	12,4	11,7	12,2	12,1	11,8	12,1
Traitements et salaires	4,4	4,8	4,9	5,1	4,9	4,8	5,3	5,0	4,8	5,0
Biens et services	2,3	2,5	2,8	2,6	3,3	2,5	2,7	2,5	2,6	2,7
Paiements d'intérêt	0,7	0,6	0,5	0,5	0,5	0,2	0,2	0,4	0,4	0,5
Transferts courants	3,1	3,3	4,3	4,0	3,8	4,1	3,9	4,1	4,0	4,0
Dépenses en capital	11,0	10,9	10,6	11,4	11,5	11,1	12,3	11,9	12,0	11,6
Capacité de financement	-0,2	-0,4	0,3	-0,5	0,0	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,0
Dépenses sans ordonnancements	0,3	0,1	0,0	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base d'ordonnancements, à l'exclusion de l'IADM)	-4,0	-4,8	-5,2	-4,4	-5,8	-4,1	-6,2	-5,7	-4,7	-4,3
Dons exclus	-8,3	-9,2	-10,0	-10,0	-10,3	-8,8	-11,3	-10,3	-9,2	-8,7
Ajustement de comptabilité de caisse	0,0	0,7	0,0	0,4	0,0	0,0	-0,4	0,0	0,0	0,0
Solde global (comptabilité de caisse, à l'exclusion de l'IADM)	-4,0	-4,1	-5,2	-4,0	-5,8	-4,1	-6,6	-5,7	-4,7	-4,3
Dons exclus	-8,3	-8,5	-10,0	-9,6	-10,3	-8,8	-11,8	-10,3	-9,2	-8,7
Financement	4,0	4,1	4,7	3,9	4,5	4,1	6,6	5,6	4,7	4,3
Financement extérieur	4,4	4,6	4,0	3,9	4,5	4,7	5,1	5,4	5,1	4,3
Financement intérieur	-0,4	-0,5	0,7	0,0	0,0	-0,6	1,5	0,2	-0,4	0,0
Dont : recettes de privatisation	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,5	0,0	0,0	0,0
Erreurs et omissions	-0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Écart de financement	0,5	...	1,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement déterminé possible, dont :	0,3	...	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dons	0,3	...	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts	0,0	...	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Écart de financement résiduel	0,1	...	1,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Pour mémoire :</i>										
Allègement au titre de l'IADM ³	0,0	0,0	21,8	21,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base d'engagements, à l'exclusion de l'IADM)	-4,3	-4,9	-5,2	-5,2	-5,8	-4,1	-6,2	-5,7	-4,7	-4,3
Dons exclus	-8,6	-9,3	-10,0	-10,8	-10,3	-8,8	-11,3	-10,3	-9,2	-8,7
Financement intérieur à l'exclusion du FMI	-0,1	-0,4	0,5	-0,3	0,0	-0,6	1,5	0,2	-0,4	0,0
Dépenses de réduction de la pauvreté, dont :	5,4	5,5	6,1	5,5	5,9	6,4	7,0	7,0
Éducation	2,1	2,2	2,4	2,3	2,3	2,5	2,7	2,7
Santé	1,8	1,8	2,0	1,8	1,9	2,0	2,2	2,2
PIB (en milliards de francs CFA)	2,698	2,961	3,247	3,163	3,521	3,451	3,451	3,751	4,074	4,415

Sources : Projections et estimations des autorités du Burkina Faso et des services du FMI.

¹ Rapport FMI No. 06/359, octobre 2006.² Sur une base d'engagements.³ L'opération de stock de dette au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale, y compris l'annulation de la dette traitée dans le cadre de l'initiative PPTE, fait l'objet d'une comptabilité d'exercice. Inclut l'allègement provenant du FMI, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement. Dans le cas de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement, il est présumé que la mise en oeuvre de l'opération de stock de dette est du 1er juillet 2006. L'opération augmente les paiements d'amortissement des dettes intérieure et extérieure en 2006, qui sont compensés par des dons au titre de l'IADM, et diminue les paiements d'amortissement et d'intérêt à compter de 2006. L'allègement au titre de l'IADM provenant du FMI est plus élevé que dans la balance des paiements à cause d'un ajustement de valeur de la BCEAO.

Tableau 3. Burkina Faso : Situation monétaire, 2004–2007

	2004	2005	2006		2007	
	Déc.	Déc.	Sep.	Déc. Sixième ¹ examen		Déc. Est.
	(en milliards de francs CFA)					
Avoirs extérieurs nets ²	274	171	227	191	221	362
Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCE)	232	165	226	186	203	344
Actif	318	244	285	230	275	416
Passif ^{3,4}	86	79	58	45	72	72
Banques commerciales	42	6	0	6	18	18
Avoirs intérieurs nets	350	430	403	458	440	360
Crédit intérieur net	385	484	475	508	513	433
Crédit net affecté à l'administration publique ³	3	9	-56	-7	-29	-167
Trésor	57	72	-16	47	22	-116
BCEAO	15	50	-21	27	8	-130
Banques commerciales	42	22	5	20	14	14
Autres - Administration centrale	-54	-63	-41	-54	-51	-51
<i>Dont</i> : dépôts de projets	-86	-91	-94	-86	-101	-101
Crédit affecté à l'économie	382	475	531	515	542	600
Crédit pour les récoltes	15	63	90	68	75	84
Autres	367	413	441	447	467	516
Autres postes (net) ⁵	-35	-55	-72	-49	-73	-73
Monnaie au sens large ²	624	600	629	649	661	721
<i>Dont</i> : dépôts auprès des banques	399	401	448	436	469	515
	(Variations annuelles en % de la monnaie au sens large 12 mois auparavant, à moins d'indication contraire)					
<i>Pour mémoire :</i>						
Avoirs extérieurs nets	-8,4	-16,6	9,2	3,4	8,4	21,3
Avoirs intérieurs nets	1,3	12,7	-0,5	4,6	1,8	-12,2
Crédit net affecté à l'administration publique	-3,7	0,9	-10,8	-2,7	-6,4	-20,9
Crédit affecté à l'économie	6,1	14,9	14,7	6,6	11,2	8,7
(variation annuelle en %)	12,0	24,4	19,0	8,3	14,1	10,7
(à l'exclusion des crédits pour les récoltes)	21,9	12,5	11,1	8,2	13,1	10,6
Masse monétaire	-7,2	-3,8	8,7	8,1	10,1	9,1
<i>Dont</i> : dépôts auprès des banques	4,7	0,2	8,4	5,9	11,4	6,9
Vélocité de la monnaie (PIB/monnaie au sens large)	4,3	4,9	4,8	5,0	4,8	4,8

Sources: autorités du Burkina Faso; et projections et estimations des services du FMI.

¹ Rapport FMI No. 06/359, octobre 2006.

² À compter de décembre 2003, tient compte des estimations révisées de la BCEAO concernant les billets et pièces en circulation.

³ Il est tenu compte de l'allègement au titre de l'IADM provenant du FMI à compter de 2006.

⁴ Pour 2006, il est tenu pour acquis que l'accès au titre de l'accord avec le FMI est accru.

⁵ Inclut l'ajustement de valeur lié à l'allègement au titre de l'IADM.

Tableau 4. Burkina Faso: Balance des paiements, 2004–2010

	2004	2005	2006		2007	
	Est.	Est.	Sixième ¹ examen	Est.	Sixième ¹ examen	Proj.
	(en milliards de francs CFA)					
Exportations, f.à.b.	249	252	301	319	328	352
<i>Dont</i> : coton	159	149	187	190	208	216
Importations, f.à.b.	-498	-556	-597	-621	-626	-655
<i>Dont</i> : produits pétroliers	-111	-137	-139	-167	-140	-160
Balance commerciale	-249	-304	-296	-302	-298	-304
Services et revenus (net)	-137	-159	-146	-163	-151	-183
Services	-121	-138	-136	-142	-141	-170
Revenus	-16	-22	-10	-21	-10	-13
Transferts courants (net)	100	116	102	125	107	119
Privés	20	21	14	29	20	11
Officiels	80	95	88	96	87	109
Compte courant (= déficit)	-286	-348	-341	-339	-341	-367
Transferts officiels courants exclus	-366	-443	-428	-435	-428	-476
Transferts (capital)	106	115	833	818	121	128
Dons projets	70	74	102	120	104	108
Autres transferts (capital)	36	41	731	698	17	19
<i>Dont</i> : allègement de dette au titre de l'IADM (FMI inclus)	704	664
<i>Dont</i> : allègement de dette au titre de l'IDM provenant du FMI	50	50
<i>Dont</i> : allègement résiduel au titre de l'initiative PPTE	25	24	20	15	10	0
Opérations financières	114	129	-482	-428	185	380
Capital officiel	94	112	-544	-506	149	175
Décaissements	120	137	138	133	167	189
Prêts projets	80	101	93	90	116	133
Prêts-programmes	40	36	45	43	50	57
Amortissement	-14	-34	-682	-590	-17	-15
<i>Dont</i> : allègement de dette au titre de l'IADM (IDA et BafD)	-654	-615	0	...
Capital privé ²	21	17	62	78	36	205
Erreurs et omissions	8	0	0	0	0	0
Solde global	-57	-103	10	50	-34	140
Financement	57	103	-25	-50	-12	-141
Avoirs extérieurs nets	57	103	-25	-50	-12	-141
Réserves officielles nettes, dont :	61	67	-25	-38	-12	-141
Réserves officielles brutes	73	75	13	-32	-17	-141
FMI (net)	-8	-1	-44	-40	0	0
<i>Dont</i> : allègement du stock de dette au titre de l'IADM provenant du FMI	-50	-50	0	...
Avoirs extérieurs nets, banques commerciales	-4	36	0	-12	0	0
Variation des arriérés (= réduction)	0	0	0	0	0	0
Écart de financement	0	0	15	0	47	1
Financement éventuel déterminé	10	0	0	0
Écart de financement résiduel	5	0	47	1
<i>Pour mémoire</i>	(en % du PIB, à moins d'indication contraire)					
Allègement du service de la dette au titre de l'IADM ³	0,3	0,3	0,5	...
Balance commerciale (= déficit)	-9,2	-10,3	-9,1	-9,5	-8,5	-8,8
Volume des exportations de coton (en milliers de tonnes métriques)	203,3	257,8	298,7	298,3	322,9	330,2
Compte courant (= déficit)	-10,6	-11,8	-10,5	-10,7	-9,7	-10,6
Transferts officiels courants exclus	-13,6	-14,9	-13,2	-13,7	-12,2	-13,8
Solde global (= déficit)	-2,1	-3,5	0,3	1,6	-1,0	4,1
Ratio dette totale/service de la dette après l'initiative PPTE ⁴	5,8	5,7	5,7	6,4	4,9	5,3
Réserves internationales brutes (en milliards de francs CFA)	318,1	243,6	230,4	275,3	247,7	415,9
Mois d'importations de biens et services	5,8	3,9	3,5	4,0	3,6	5,7
PIB aux prix courants (en milliards de francs CFA)	2,698	2,961	3,247	3,163	3,521	3,451

Sources: Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO); et projections et estimations des services du FMI.

¹ Rapport FMI No. 06/359, octobre 2006.

² Inclut les investissements de portefeuille et les investissements étrangers directs.

³ Initiative d'allègement de la dette multilatérale.

⁴ Pourcentage des exportations de biens et services.

Tableau 5. Burkina Faso : Sélection d'indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990-2004

	1990	1994	1997	2000	2003	2004
(Cible 2015 : réduire de moitié la prop. de la pop. dont le rev. est infér. à 1 \$ par jour et souffrant de la faim)						
Réduire l'extrême pauvreté et la faim						
Part du revenu détenu par le cinquième le plus pauvre de la population	7	7
Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale	..	33	..	34	38	38
Proportion de la population disposant de moins de 1 \$ par jour en PPA (%)	7	7
Indice d'écart de la pauvreté (incidence de lapauvreté x degré de pauvreté) (%)	27	27
Part du cinquième le plus pauvre de la popul. dans la consommation nationale (%)	46	46
Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique	19	..	17	17
(cible 2015 : taux net d'inscription de 100 %)						
Assurer l'éducation primaire pour tous						
Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans	31
Proportion d'écoliers achevant la cinquième (% de cohorte)	69	76	76
Taux d'achèvement d'un cycle complet d'études primaires (% du groupe d'âge)	20,4	29,2	24,2	25,2	28,2	29,5
Taux de scolarisation dans le primaire (% net)	36	38	40
(cible 2015 : taux de scolarisation de 100 %)						
Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes						
Proportion des sièges occupés par des femmes au parlement national (%)	4	8	12	12
Ratio filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire (%)	69,7	73,5	76,3
Taux d'alphab. des femmes de 15 à 24 ans par rapport à celui des hommes (% des 15 à 24 ans)	64,6
Pourcentage des salariées dans le secteur non agricole qui sont des femmes (en % du total des emplois dans le secteur non agricole)	13	13	14	15	15	15
(cible 2015 : réduire des 2/3 le taux de mortalité des moins de 5 ans de 1990)						
Réduire la mortalité infantile						
Proportion d'enfants de 12 à 23 mois vaccinés contre la rougeole	79	45	41	59	76	78
Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)	113	100	..	97
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (par 1 000 enfants)	210	196	..	192
(cible de 2015 : réduire de trois quarts le taux de mortalité des mères de 1990)						
Améliorer la santé maternelle						
Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (% du total)	..	41,5	..	31	38	38
Taux de mortalité mater. (estim. fondée sur un modèle, pour 100 000 naissances vivantes)	1000
(cible 2015 : stopper la propag. du VIH/sida et commencer à renverser la tendance act.)						
Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies						
Nombre d'enfants devenus orphelins par suite du VIH/sida	260.000	260.000
Taux d'utilisation de la contraception (% des femmes de 15 à 49 ans)	..	8	14	14
Taux de prévalence de la tuberculose (pour 100 000 personnes)	157,7	191,4
Taux de prévalence du VIH parmi les femmes (en % des femmes de 15 à 24 ans)
Taux de prévalence du VIH (% de la population de 15 à 49 ans)	2	2
Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de DOTS (%)	16,2	17,7	17,1	18,1
(diverses cibles 2015)						
Assurer un environnement durable						
Émissions de dioxyde de carbone, par habitant	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	..
Proportion de zones forestières (en % de la superficie terrestre totale)	26	25
Énergie consommée (en kg d'équivalent pétrole) par 1 000 dollars de PIB (PPA)
Prop. de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement (%)	13	12	..
Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure (%)	39	51	..
Superficie des terres protégées par rapport à la superficie totale (%)	11,5	11,5
(diverses cibles 2015)						
Mettre en place un partenariat mondial pour le développement						
APD par habitant (en dollars EU courants)	38,8	45,3	35,5	29,8	40,8	47,6
Service de la dette	8	15	..	20	13	9
Nombre de lignes téléph. et d'abonnés du téléph. portable pour 1 000 habitants	1,9	2,8	3,6	6,9	23,5	37,4
Nombre d'internautes pour 1 000 habitants	0	..	0,2	0,8	3,9	4,1
Nombre de micro-ordinateurs pour 1 000 habitants	0,1	0,2	0,8	1,3	2,1	2,2
Service total de la dette (en % des exportations de biens, services et revenus)	7	12	..	15
Taux de chômage des femmes de 15 à 24 ans (en % du total des femmes de ce groupe d'âge)
Taux de chômage des hommes de 15 à 24 ans (en % du total des hommes de ce groupe d'âge)
Taux de chômage global des jeunes âgés de 15 à 24 ans
Autres						
Taux de fécondité (naissances par femme)	7,3	..	6,9	6,5	6,6	6,5
Revenu national brut par habitant, méthode Atlas (dollars EU courants)	350	240	270	250	290	350
Revenu national, méthode Atlas (en milliards de dollars EU courants)	2,9	2,3	2,8	2,8	3,6	4,4
Formation brute de capital (% du PIB)	18,2	19,3	25	22,7	18,7	19,1
Espérance de vie à la naissance (nombre d'années)	47,5	..	45,9	46,8	47,7	48,1
Taux d'alphabétisation des adultes (% des personnes de 15 ans et plus)	21,8
Population (en millions d'habitants)	8,5	9,6	10,4	11,3	12,4	12,8
Commerce (% du PIB)	35,6	37,1	35,6	34,4	31,9	31,5

Source : Indicateurs du développement dans le monde, avril 2006.

Tableau 6. Burkina Faso : Calendrier des décaissements en vertu de l'accord FRPC, 2007-2010

Montant	Date d'accessibilité	Conditions à remplir pour le décaissement ¹
0,5 million de DTS	23 avril 2007	Par suite de l'approbation de l'accord triennal au titre de la FRPC par le Conseil d'administration
0.5 million de DTS	30 novembre 2007	Respect des critères de réalisation du 30 juin 2007 et conclusion du premier examen au titre de l'accord
1,004 million DTS	31 mai 2008	Respect des critères de réalisation du 31 décembre 2007 et conclusion du deuxième examen au titre de l'accord
1,004 million DTS	30 novembre 2008	Respect des critères de réalisation du 30 juin 2008 et conclusion du troisième examen au titre de l'accord
1,004 million DTS	31 mai 2009	Respect des critères de réalisation du 31 décembre 2008 et conclusion du quatrième examen au titre de l'accord
1,004 million DTS	30 novembre 2009	Respect des critères de réalisation du 30 juin 2009 et conclusion du cinquième examen au titre de l'accord
1,004 million DTS	30 mars 2010	Respect des critères de réalisation du 31 décembre 2009 et conclusion du sixième examen au titre de l'accord

Source : Fonds monétaire international.

¹ En plus des conditions s'appliquant généralement en vertu de l'accord au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC).

Tableau 7. Burkina Faso : Position d'encours à l'actif du FMI et paiements prévus au FMI, 2005–2015 ¹

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	en millions de DTS; à moins d'indication contraire										
Crédit du FMI, charges nettes	1.8	-12.8	-0.5	-1.5	-1.5	0.2	2.9	5.2	5.3	5.8	5.5
Décassements au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC)	10.3	12.9	1.0	2.0	2.0	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements au titre de la FRPC	11.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.7	2.4	4.7	4.9	5.4	5.1
Charges et intérêts au titre de la FRPC	0.4	0.1	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4
Allègement au titre de l'ADM ²	...	7.4	10.9	11.7	9.6	8.2	6.4	3.1	1.0	0.3	0.0
Quote-part	60.2	60.2	60.2	60.2	60.2	60.2	60.2	60.2	60.2	60.2	60.2
Taux de change : francs CFA / DTS (moyenne de la période)	778.1	768.7	753.9								
	en milliards de francs CFA, à moins d'indications contraire										
Exportations de biens et services	300	382	410	453	487	531	582	643	694	760	825
Recettes fiscales	337	362	414	467	543	605	675	753	834	935	1,047
PIB	2,824	2,993	3,260	3,536	3,832	4,144	4,483	4,853	5,250	5,678	6,134
Encours du crédit du FMI, fin de période											
en millions de DTS	72.4	23.2	24.2	26.2	28.2	28.6	26.1	21.5	16.5	11.2	6.1
en millions de francs CFA	56.4	17.8	18.3	19.8	21.2	21.4	19.6	16.0	12.3	8.3	4.5
en pourcentage de la quote-part	120.3	38.6	40.2	43.6	46.9	47.4	43.4	35.7	27.4	18.6	10.1
Service de la dette au FMI											
en millions de DTS	12.1	0.1	0.5	0.5	0.5	1.2	2.9	5.2	5.3	5.8	5.5
en milliards de francs CFA	9.4	0.1	0.4	0.4	0.4	0.9	2.2	3.9	4.0	4.3	4.1
en pourcentage des exportations de biens et services	3.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.4	0.6	0.6	0.6	0.5
en pourcentage des recettes fiscales	2.8	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.3	0.5	0.5	0.5	0.4
en pourcentage du PIB	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1

Sources: Département des finances du FMI

¹ Présuppose un nouveau programme appuyé par la FRPC prévoyant un accès de 10 % de la quote-part (6,02 millions de DTS).² Allègement annuel au titre du principal et des intérêts, l'aide résiduelle au titre de l'initiative PPTE ayant été retranchée.

Tableau 8. Burkina Faso : Besoins et sources de financement extérieur, 2005–2010

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
	Est.	Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(en millions de dollars EU)					
1. Besoins de financement bruts	780,2	2117,0	1251,9	1011,2	1100,8	1184,7
Déficit du compte courant (transferts officiels exclus)	840,6	832,2	944,0	998,2	1042,3	1099,7
Amortissement de la dette	63,9	1129,3	28,9	31,9	31,5	29,9
Dette à moyen et à long terme	63,9	1129,3	28,9	31,9	31,5	29,9
Secteur public ¹	63,9	1129,3	28,9	31,9	31,5	29,9
Secteur privé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dette à court terme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Remboursement des arriérés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Accumulation de réserves brutes	-141,5	60,7	279,0	-19,0	27,1	54,0
Rachats et remboursements au FMI	17,3	94,8	0,0	0,0	0,0	1,0
2. Financement disponible	780,2	2117,0	1251,9	1011,2	1100,8	1184,7
Créanciers privés (net)	32,5	149,3	406,4	103,2	159,6	253,9
Créanciers officiels ²	628,0	2001,1	801,9	878,2	890,7	896,3
du secteur public ¹	628,0	2001,1	801,9	878,2	890,7	896,3
<i>dont</i> : financement de la balance de paiements ³	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
du secteur privé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
FMI	15,3	113,8	1,5	3,0	3,0	1,5
Accumulation d'arriérés (exceptionnelle)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Écart de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres flux ⁴	104,4	-147,1	42,1	26,7	47,5	33,0
<i>Pour mémoire :</i>						
Financement total de la balance des paiements ³	15,3	19,0	1,5	3,0	3,0	1,5

¹ À l'exclusion du FMI; la ventilation entre institutions bilatérales et multilatérales n'est pas disponible.

² Inclut les dons et les prêts; à l'exclusion du FMI; la ventilation entre institutions bilatérales et multilatérales n'est pas disponible.

³ Inclut les transactions effectuées pour financer un déficit de la balance des paiements ou pour augmenter les réserves.

⁴ Inclut tous les autres flux financiers, ainsi que les erreurs et omissions.

APPENDICE I

Burkina Faso — Analyse conjointe Banque mondiale-FMI de la viabilité de la dette

1. **La présente Analyse de viabilité de la dette (AVD) a été préparée à l'aide du cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenu élaboré par la Banque mondiale et le FMI.** Les données ont été mises à jour conjointement par le FMI et la Banque mondiale et des renseignements ont été fournis par les autorités. Le cadre à moyen terme a été analysé avec les autorités dans le contexte du nouvel accord au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) (encadré I.1), que le Conseil d'administration du FMI examine en même temps que la présente AVD.

2. **Le risque de surendettement du Burkina Faso est moyen.**

A. Analyse de viabilité de la dette extérieure

3. **Dans les scénarios de référence (tableau I.1), chacun des indicateurs de dette est bien inférieur à son seuil à l'appui des réformes.** Il s'agit là d'un progrès sensible par rapport aux résultats de la VAN précédente achevée en août 2005, selon laquelle la valeur actualisée du ratio dettes/exportations devait excéder son seuil plusieurs années (encadré I.2)¹⁰. Après l'allègement de dette au titre de l'IADM de 2006, les ratios de dette ont à nouveau augmentés sur le moyen terme et se sont stabilisés à long terme. Le déterminant de cette dynamique de dette est l'orientation de la politique budgétaire; sur le moyen terme, les déficits budgétaires sont relativement élevés et les besoins d'emprunt provoquent un accroissement des ratios de dette mais, à long terme, les déficits diminuent suffisamment pour permettre aux ratios de dette de se stabiliser, surtout à cause des augmentations prévues de recettes.

Tableau I.1: Indicateurs du poids de la dette extérieure à l'appui de réformes

	Seuil 1/	Ratios du Burkina Faso		
		2006	2007-25 2/	Sommet
VAN de la dette extérieure en % de :				
Exportations	200	85,8	152,5	164,5
PIB	50	10,6	19,3	21,4
Recettes	300	85,4	113,6	120,5
Service de la dette extérieure en % de :				
Exportations	25	5,5	6,7	8,8
Recettes	35	5,5	4,9	6,2

1/ Les seuils à l'appui de réformes tels qu'ils sont utilisés dans le cadre conjoint FMI-Banque mondiale d'analyse de viabilité de la dette des pays à faible revenu. Le Burkina Faso a reçu une cote de 3,76 lors de l'Évaluation institutionnelle et de politique nationale (EIPN) de la Banque mondiale, ce qui en fait un pays à fort rendement. Les services du FMI et de la Banque mondiale ont renoncé à utiliser la moyenne triennale mobile de l'EIPN pour éviter une instabilité induite des seuils pertinents.

2/ Moyenne arithmétique.

¹⁰ Voir Rapport FMI No. 05/354, 30 septembre 2005.

Encadré I.1. Burkina Faso — Hypothèses macroéconomiques

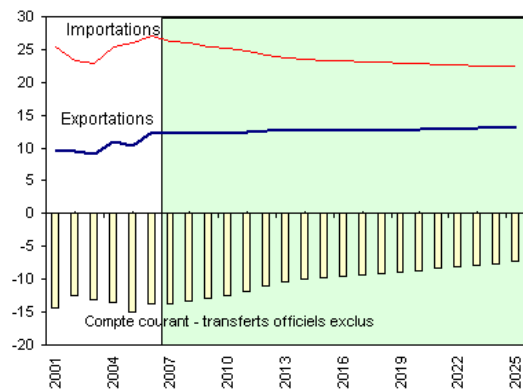
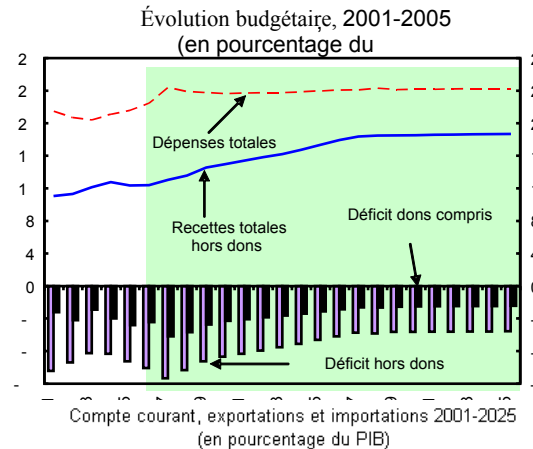
On prévoit que la **croissance du PIB réel** sera en moyenne de 6 % jusqu'à 2025, ce qui correspond à la moyenne historique des dix dernières années. Cette prévision concorde avec une croissance annuelle du PIB par habitant de 3,6 %, qui se traduirait par un doublement du PIB réel par habitant au cours de cette période.

On prévoit que l'**inflation** sera de 2 %, ce qui correspond à la moyenne historique de 10 ans et aux critères de convergence de l'UEMOA.

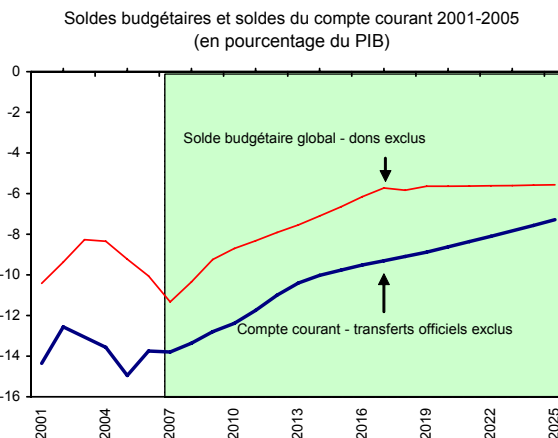
On prévoit que le **déficit budgétaire global**, dons compris et non compris, diminuera d'année en année au gré des augmentations de recettes. Le renforcement de l'administration douanière et fiscale et la réforme du régime fiscal sont au centre du nouveau programme au titre de la FRPC; sur le long terme, les projections de recettes concordent avec l'engagement des autorités d'atteindre l'objectif du ratio recettes fiscales/PIB de 17 % du PIB, établi par l'UEMOA. En 2007, on projette d'accroître sensiblement le ratio dépenses/PIB et de le maintenir à ce niveau plus élevé pendant toute la période de projection. Les besoins de financement extérieur doivent être satisfaits à parts égales par des dons et par des prêts, conformément à l'expérience récente. La baisse du déficit global (dons compris) se traduit par une réduction généralement égale des nouveaux emprunts extérieurs puisqu'il est présumé que le financement intérieur sera nul pour la plupart des années en raison de son coût élevé.

Il est prévu que le **déficit du compte courant** diminuera modérément d'ici 2025, à mesure que l'orientation plus serrée de la politique budgétaire freinera la demande pour les importations. L'augmentation récente du ratio importations/PIB résultant d'une hausse des prix pétroliers est susceptible d'être partiellement renversée parce que les prix sont censés diminuer et que la connexion du réseau de transport d'énergie électrique avec la Côte d'Ivoire devrait réduire la consommation de pétrole servant à la production d'électricité. On

prévoit une hausse légère du ratio exportations/PIB sur la période de projections. La hausse récente s'explique par les exportations élevées de coton; la croissance future des exportations proviendrait d'autres sources.



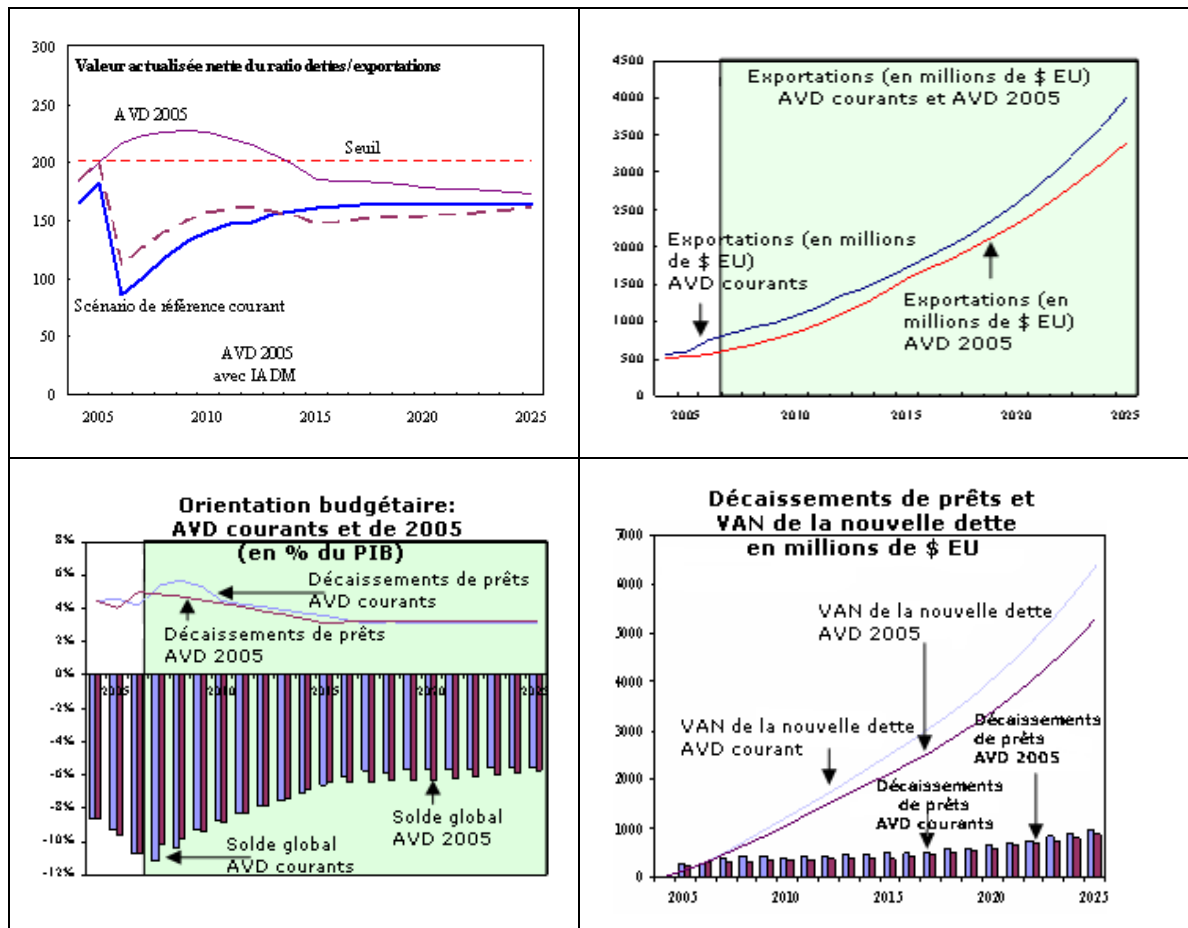
Sources : autorités du Burkina, et estimation des services du FMI.



Sources : autorités du Burkina, et estimation des services du FMI.

Encadré I.2. Burkina Faso — Variations par rapport à l'AVD conjointe de 2005

- **Allègement de la dette** — dans le premier graphique, l'allègement au titre de l'IADM a été simulé pour l'AVD conjointe de 2005, ce qui a produit la ligne en pointillés, qui est conforme à l'actuel scénario de référence.
- **Une performance et des perspectives macroéconomiques plus favorables** — il s'agit de l'écart entre l'actuel scénario de référence et l'AVD 2005, incluant l'IADM sur le moyen terme : une performance à la fois solide et inattendue ces dernières années (deuxième graphique) au titre des exportations, notamment en 2006, sert de fondement à des perspectives macroéconomiques plus favorables.
- **De nouveaux besoins d'emprunts plus élevés en termes nominaux** — il en résulte une tendance à compenser la trajectoire plus favorable des exportations dans le scénario de référence, et les ratios de dette des deux AVD convergents (voir troisième graphique ci-dessous). En pourcentage du PIB, les projections concernant l'orientation de la politique budgétaire — déterminées en fonction du solde global (dons exclus) — varient relativement peu depuis 2005, sauf pour la période 2007–09, où les déficits du scénario actuel de référence sont plus élevés. Mesurés en dollars EU, les besoins d'emprunts du scénario actuel de référence sont légèrement plus élevés dans la plupart des années parce que le PIB nominal est plus élevé. Bien que les écarts pour les années particulières soient généralement petits, ils s'accumulent au fil des années de sorte que la VAN de la nouvelle dette diverge (quatrième graphique).



4. **La VAN du ratio dettes-exportations est l'indicateur le plus contraignant du Burkina Faso.** Les tests de sensibilité indiquent que le ratio excède son seuil dans plusieurs scénarios, mais d'autres indicateurs de dette demeurent inférieurs à leurs seuils pour tous les tests de tension normalisés et scénarios de remplacement (tableau I.2 et graphique I.1):

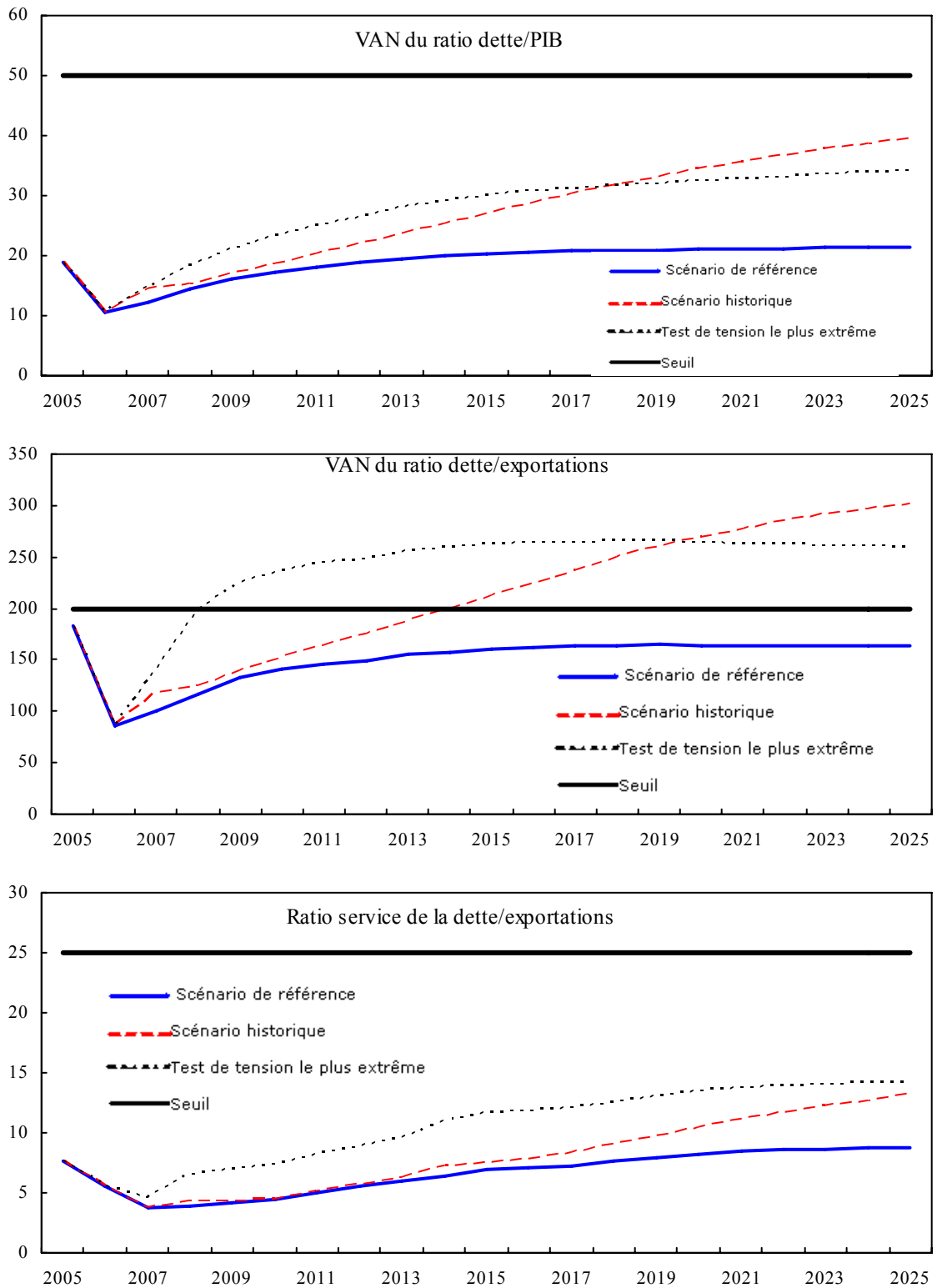
- Le **test de tension relatif à la croissance des exportations** se traduit par une VAN du ratio dette/exportations excédant son seuil d'une marge importante, et ce en raison de l'instabilité des exportations : elles sont profondément tributaires du coton et fluctuent beaucoup en raison de chocs liés au climat et aux variations des prix internationaux du coton¹¹.
- **Des emprunts publics à des conditions moins avantageuses** seraient probablement non viables. L'élément de don moyen, qui est de 40 % dans le scénario de référence, passe à 20 % dans le scénario de remplacement (ce qui accroît le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts de 2 %), d'où une augmentation constante de la VAN du ratio dette/exportations, qui excède le seuil à peu près en 2015.
- Dans le **scénario historique de remplacement**, la VAN du ratio dette/exportations excède également son seuil. Dans ce scénario, les taux de croissance des principales variables macroéconomiques correspondent à leur moyenne historique sur 10 ans. La dynamique de la dette du Burkina Faso est déterminée surtout par les politiques budgétaires — le pays peut tabler sur les réserves régionales de l'UEMOA pour combler ses besoins extérieurs de balance de paiements — et les politiques antérieures ne semblent pas viables. En revanche, le scénario de référence postule une réduction sensible du déficit budgétaire sur le moyen terme, ce qui est indispensable pour la viabilité de la dette.

5. **Un scénario propre à un pays qui maintiendrait indéfiniment l'orientation de la politique budgétaire de la dernière année de la FRPC serait également non viable.** Dans ce scénario, le ratio recettes/PIB est fixé à son niveau projeté de 2009 (14,5 % du PIB), mais les hypothèses du scénario de référence concernant les dépenses hors intérêts sont grosso modo inchangées (graphique I.2)¹². Le déficit global (dons compris) serait alors en moyenne de 4,5 % du PIB pour la période 2010–2025, soit 1,5 point de pourcentage plus élevé que le scénario de référence. Les nouveaux besoins supplémentaires de financement se traduiraient par une augmentation continue de la VAN du ratio dettes/exportations et, environ en 2018, par un dépassement du seuil. Tout cela met en évidence l'importance d'une réduction du

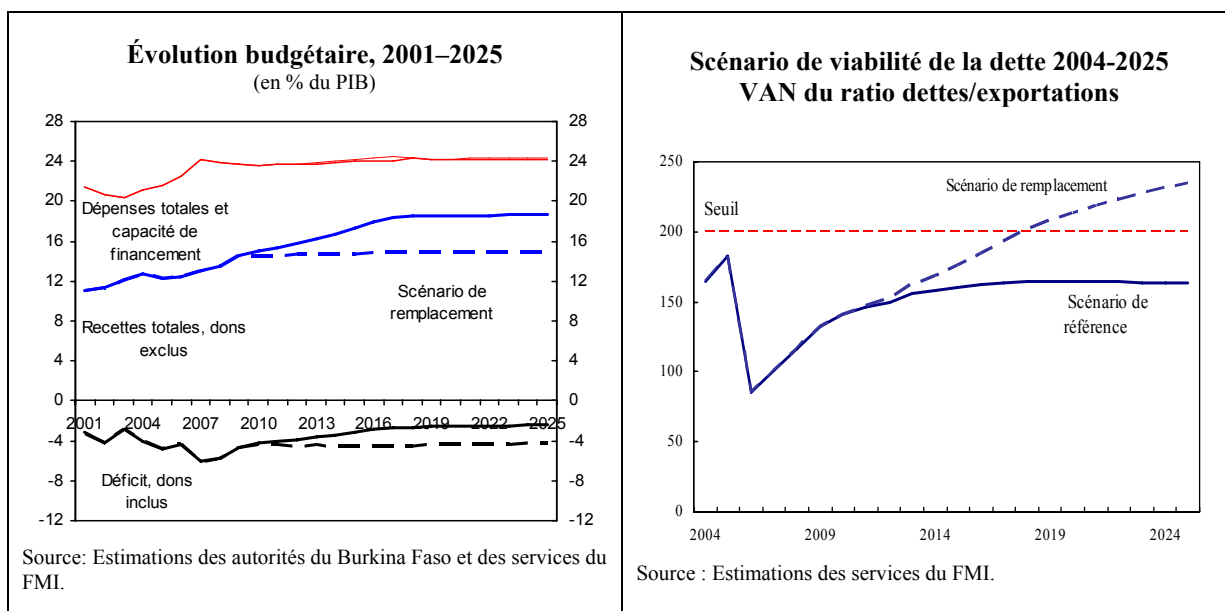
¹¹ Le test des tensions combinées aboutit également à un dépassement du seuil de la VAN du ratio dette/exportations, toujours à cause de la grande instabilité des exportations.

¹² Les dépenses augmentent par rapport au scénario de référence à cause des paiements d'intérêts plus élevés; la croissance du PIB réel est également plus forte que dans le scénario de remplacement parce que la croissance du scénario de référence est ralentie par l'effort plus grand au titre des recettes.

Graphique 1. Burkina Faso — Indicateurs de la dette extérieure publique en vertu de divers scénarios, 2005–25 (en pourcentage)



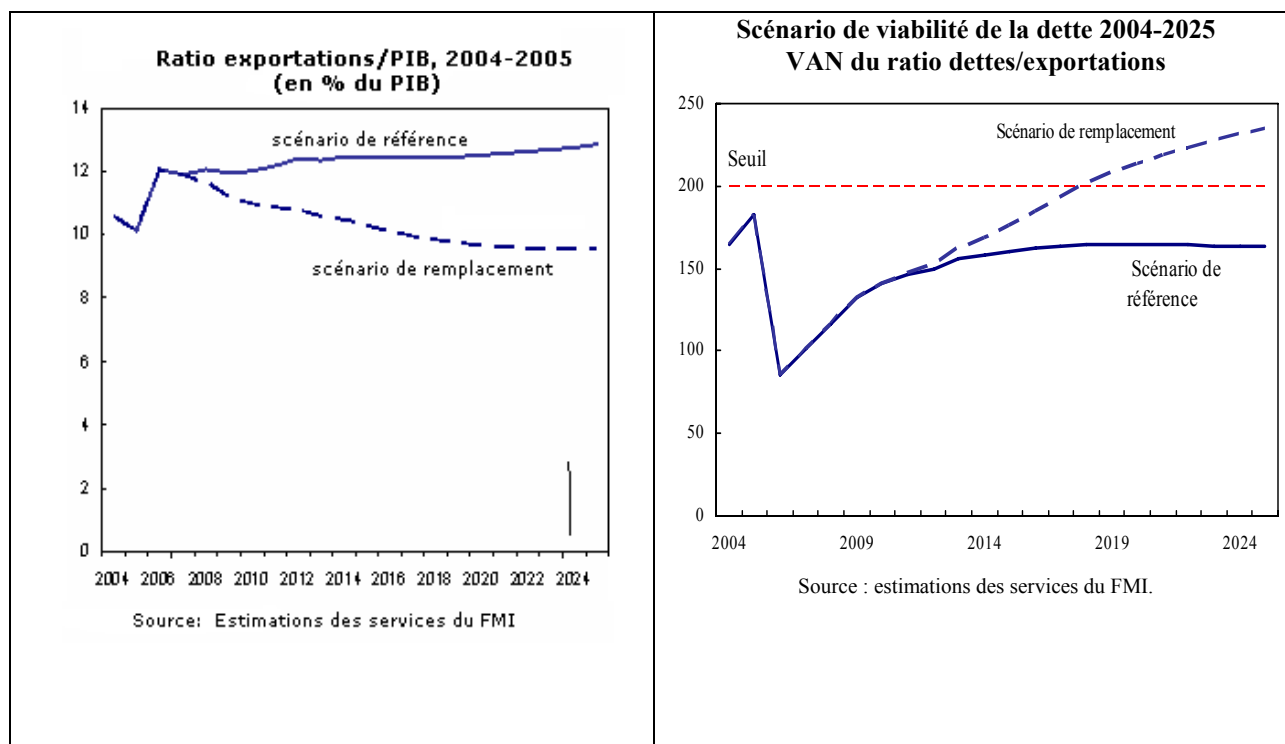
Graphique I.2: Scénario propre à un pays — Consolidation budgétaire à moins long terme



déficit sur le long terme en vue de garantir la viabilité de la dette. Dans le scénario de référence, l'augmentation des recettes intérieures réduit le déficit tout en maintenant les dépenses à un niveau élevé.

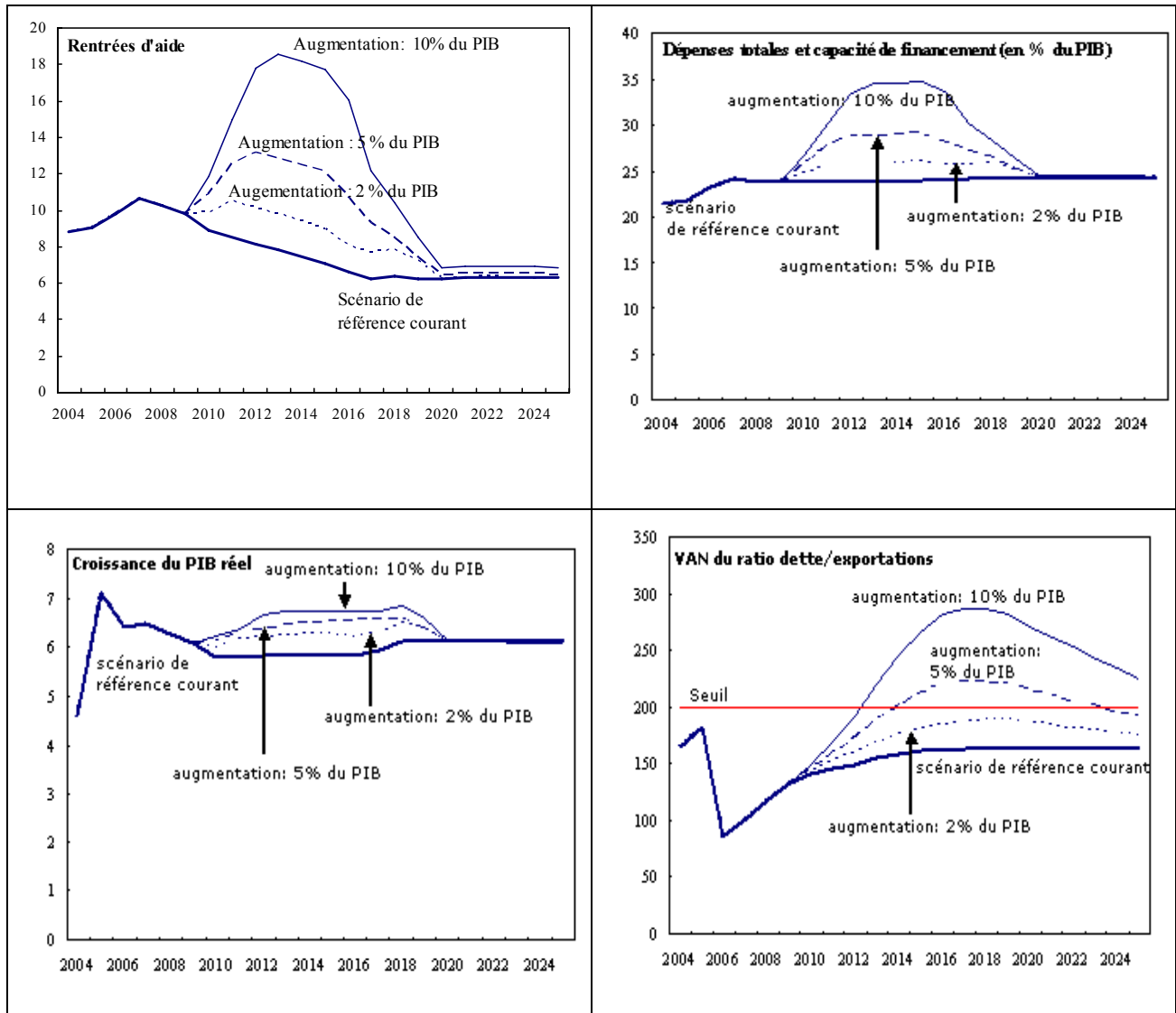
6. **Un deuxième scénario propre à un pays avec des perspectives d'exportations plus pessimistes se traduit par un léger dépassement du seuil.** Les exportations de coton ont augmenté brusquement ces dernières années, surtout parce que la superficie des terres cultivées est plus grande. Le scénario de référence postule un ralentissement de la croissance des exportations de coton à mesure que le secteur parvient au stade de la maturité, la plupart des gains de production étant attribuables à des hausses de productivité. Le scénario de remplacement présuppose une absence de gains de productivité et une superficie constante des terres cultivées, de sorte que le volume des exportations de coton se maintient au niveau de 2007. Par conséquent, le ratio exportations/PIB diminuerait sensiblement par rapport au scénario de (graphique I.3). Il s'ensuivrait un léger dépassement du seuil de la VAN du ratio dette/exportations. Bien entendu, ce scénario exigerait vraisemblablement un ajustement extérieur supplémentaire, dont il n'a pas été tenu compte dans le cadre de la présente analyse.

Graphique I.3 : Scénario propre à un pays — Croissance plus faible des exportations



7. **Un scénario d'augmentation de l'aide à un pays particulier établit clairement que l'aide supplémentaire doit être accordée sous forme de dons.** Il est tenu pour acquis que l'aide s'accroît entre 2010 et 2015, puis diminue pour converger avec le scénario de référence en 2020. Trois scénarios sont pris en considération : i) une légère augmentation où les flux d'aide atteignent 2 % du PIB en 2015, ce qui équivaut à une augmentation de l'aide d'environ 20 % par rapport au ratio moyen aide/PIB de 2007–2009; ii) une augmentation modérée où les flux d'aide atteignent 5 % du PIB, ce qui représente une augmentation d'environ 50 %; et iii) une augmentation importante où les flux d'aide atteignent 10 % du PIB, ce qui représente un doublement de l'aide (graphique I.4). L'impact sur la croissance est

Graphique I.4 : Scénario de pays propre — Augmentation de l'aide



modelé en fonction de données de plusieurs pays et tient compte de la baisse du rendement marginal de l'aide¹³. Comme dans le scénario de référence, une répartition 50 : 50 des prêts et dons est tenue pour acquise. Malgré la part élevée des dons et les emprunts à des

¹³ Voir Michael Clemens, Steven Radelet et Rikhil Bhavani (2004), *Counting Chickens When They Hatch: The Short Term Effect of Aid on Growth*. Center for Global Development, Document de travail N° 44. Les auteurs établissent une distinction entre divers types d'aide et, dans leurs régressions de la croissance, se focalisent sur l'aide à « impact soit-disant bref », qui est susceptible d'influer sur la croissance à moyen terme. Les simulations reposent sur la spécification conservatrice préférée des auteurs, à savoir qu'une aide à impact bref correspondant à 1 % du PIB a un impact sur la croissance d'environ 0,5 % si le pays ne reçoit aucune aide. Compte tenu des rentrées importantes au titre de l'aide dans le scénario de référence, une augmentation de l'aide correspondant à 1 % du PIB augmenterait la croissance d'environ 0,2 %, ce dernier pourcentage passant à 0,1 % dans le scénario d'augmentation de l'aide.

conditions très concessionnelles, la VAN du ratio dette/exportations augmente sensiblement dans les trois scénarios et dépasse son seuil dans les scénarios prévoyant une augmentation modérée et forte de l'aide. Tout cela semble indiquer qu'une augmentation de l'aide devrait privilégier les dons afin d'assurer la viabilité de la dette.

B. Analyse de viabilité de la dette publique

8. **L'encours de la dette intérieure du Burkina Faso est peu élevé.** En septembre 2006, la dette intérieure totalisait moins de 3 % du PIB. Par suite d'importantes rentrées de fonds au titre des recettes de privatisation en janvier 2007, la dette intérieure est pratiquement inexistante. Selon le cadre budgétaire, le financement intérieur sera presque nul pendant la quasi-totalité de la période de projection, de sorte que la dette intérieure demeurera peu importante. La dynamique de la dette publique est donc semblable à celle de la dette extérieure.

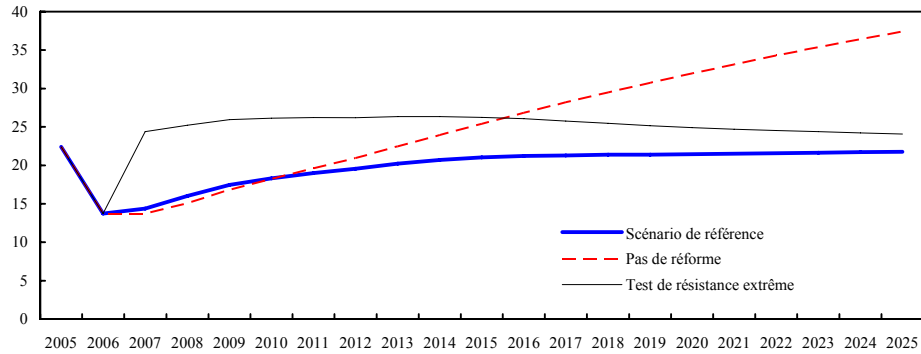
9. **Le scénario de remplacement d'«absence de réforme» de la dette publique confirme que les déficits actuels sont trop élevés pour stabiliser les ratios de dette.** Le scénario d'«absence de réforme» (tableau I.4 et graphique I.5) bloque le déficit primaire à son niveau de 2006 — environ 4¾ % du PIB — et simule la dynamique de la dette qui en résulte. Il s'ensuit des ratios de dette en constante augmentation, ce qui n'est guère surprenant puisque le déficit primaire de 2006 excède le niveau requis pour stabiliser le ratio nominal dette/PIB à son niveau post-IADM (encadré I.3).

C. Conclusions

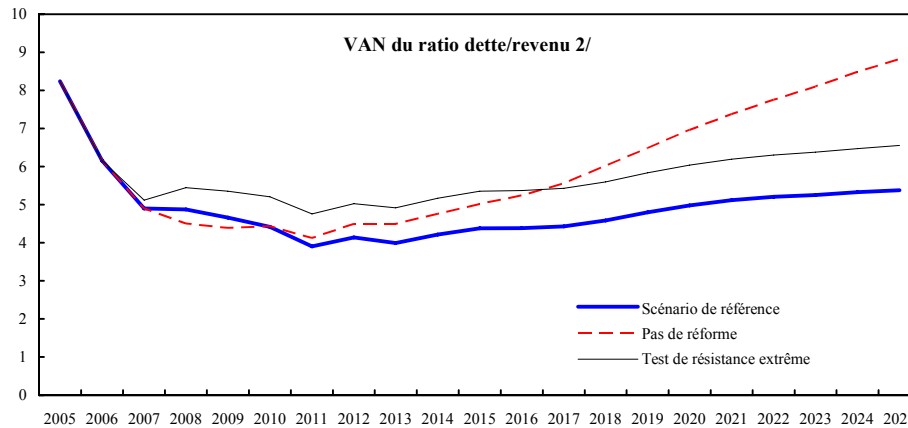
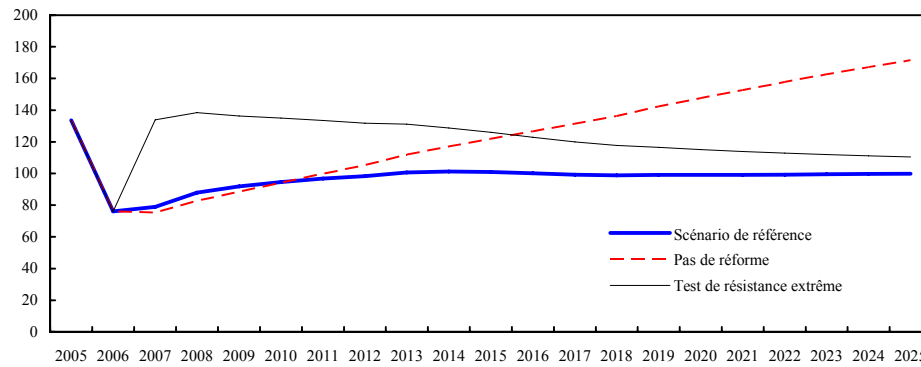
10. **Le risque de surendettement du Burkina Faso a diminué.** Chacun des divers scénarios de référence est sensiblement inférieur à son seuil à l'appui de réformes. Toutefois, tous les scénarios sont essentiellement tributaires de l'hypothèse d'une augmentation continue des recettes intérieures et témoignent d'une baisse des déficits (dons inclus) et, par conséquent, d'une réduction des besoins de financement. Le risque inhérent au rendement des recettes intérieures est accru par la performance vulnérable des exportations du Burkina Faso, qui repose sur un seul produit, le coton. L'allègement au titre de l'IADM a réduit le risque de surendettement, mais les risques relatifs aux recettes et à la performance des exportations demeurent sensibles. Par conséquent, il est indispensable de mettre vigoureusement en œuvre un programme de réforme des recettes et de chercher à élargir la gamme des exportations.

Graphique I.5. Burkina Faso -- Indicateurs de la dette publique
en vertu de divers scénarios, 2005-2025
(en pourcentage)

VAN du ratio dette/PIB



VAN du ratio dette/revenu 2/



Source : simulations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2015.

2/ Recettes, dons y compris.

Encadré I.3. Burkina Faso — Dynamique de la dette

Le lien entre l'orientation budgétaire et la dynamique de la dette au Burkina Faso peut être examiné dans un modèle type où le ratio dette publique/PIB ($d(t)$) évolue en fonction du taux de croissance du PIB réel (g), du taux d'intérêt réel de la dette publique (r) et du solde primaire du budget de l'État (pb):

$$(1) \quad d(t+1) = d(t) \left[\frac{1+r}{1+g} \right] - pb.$$

L'excédent primaire nécessaire pour stabiliser le ratio de la dette (pb^*) est :

$$(2) \quad pb^* = \left[\frac{r-g}{1+g} \right] d(t).$$

Le scénario de référence pour le Burkina Faso suppose un taux de croissance moyen du PIB réel $g = 6.1\%$ (environ), et le taux d'intérêt réel moyen $r = -0.6\%$ (environ) montre qu'une grande partie de la dette extérieure est assortie de taux d'intérêt nominaux très faibles, d'où un taux d'intérêt réel négatif.

Le modèle permet de calculer le solde primaire permettant de stabiliser le ratio dette/PIB avant ou après l'IADM (voir tableau 1). Le scénario de référence suppose un déficit primaire moyen de 1,8 % du PIB environ, qui est proche du déficit primaire stabilisant la dette au niveau affiché après l'IADM. La dynamique de la dette est donc assez stable dans ce scénario.

Cependant, les déficits qui stabilisent la dette aux ratios d'avant et d'après l'IADM sont beaucoup plus faibles que ceux observés dans le passé — 3,8 % du PIB, en moyenne, sur 2001-06 — de sorte que les autres scénarios historiques ou «en l'absence de réformes» montrent des ratios de la dette croissants tout au long de la période de projection, car il faut beaucoup de temps pour que ces scénarios, partant des faibles niveaux d'endettement d'après l'IADM en 2006, convergent vers leur point d'équilibre à des niveaux de dette nettement supérieurs (voir tableau 2).

Tableau 1. Solde primaire de stabilisation de la dette

Ratio dette/PIB	Solde primaire de stabilisation de la dette
Niveau avant l'IADM 1/ 43%	-2,8%
Niveau après l'IADM 2/ 20%	-1,3%

1/ Moyenne du ratio dette publique/PIB sur 2003-05.

2/ Fin 2006.

Tableau 2. Ratios dette/PIB pour d'autres soldes primaires

Solde primaire	Évolution simulée du ratio dette/PIB 1/		
	2006	2025	2050
Moyenne 2001-06 : -3,8%	20%	49%	58%
Moyenne 2007-09 : 2/ -5,1%	20%	63%	77%
Moyenne scénario de référence : 3/ -1,8%	20%	26%	28%

1/ Maintien du solde primaire indiqué tout au long de la période de projection, qui commence en 2007.

2/ Projection pour la période du programme.

3/ Projection pour 2007-25.

Tableau I.1 de l'appendice. Burkina Faso — Analyse de viabilité de la dette extérieure, y compris l'impact de l'IADM, scénario de référence, 2004-25
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres effectifs 2004	Moyenne historique ¹	Écart Type ¹	Projections											Moyenne 2011-25
				Estimation				Moyenne							
				2005	2006	2007	2008	2009	2010	2005-10	2015	2020	2025		
Dette extérieure (nominale)²	41,2			37,6	17,5	20,7	24,4	27,5	29,5	26,2	34,2	34,0	33,1	33,4	
Variation de la dette extérieure	-0,7			-3,6	-20,2	3,2	3,7	3,1	2,0	-1,9	0,5	-0,2	-0,2	0,2	
Flux générateurs d'endettement nets identifiés	3,3			8,7	8,1	4,2	9,0	6,9	5,8	7,1	3,5	2,5	2,4	3,2	
Déficit extérieur courant hors intérêts	10,3	8,9	3,2	11,5	10,5	10,5	10,3	9,8	9,6	10,4	7,4	6,6	5,3	6,9	
Déficit de la balance des biens et services	14,3			15,7	14,7	14,1	13,7	13,2	12,8	14,0	10,7	10,0	9,3	10,4	
Exportations	11,0			10,4	12,3	12,1	12,3	12,2	12,2	11,9	12,7	12,8	13,1	12,8	
Importations	25,3			26,1	27,0	26,2	26,0	25,3	25,1	26,0	23,4	22,8	22,4	23,2	
Transferts courants nets (négatifs = entrée)	-3,7	-5,8	2,6	-3,9	-4,0	-3,5	-3,2	-3,1	-2,9	-3,4	-2,9	-3,1	-3,5	-3,0	
Autres flux courants (négatifs = entrée nette)	-0,3	-0,5	0,2	-0,3	-0,2	-0,2	-0,2	-0,3	-0,3	-0,3	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	
IDE nets (négatifs = entrée)	-0,5	-0,5	0,2	-0,4	-0,4	-5,4	-0,4	-1,7	-2,6	-1,8	-2,5	-2,6	-1,5	-2,3	
Dynamique de la dette endogène³	-6,6			-2,4	-2,0	-0,8	-1,0	-1,1	-1,1	-1,4	-1,4	-1,5	-1,4	-1,4	
Dénominateur: 1+g+r+gr	1,2			1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	
Contribution du taux d'intérêt nominal	0,3			0,3	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	
Contribution de la croissance du PIB réel	-1,6			-2,7	-2,2	-1,0	-1,2	-1,4	-1,5	-1,6	-1,8	-1,9	-1,9	-1,8	
Contribution des variations des prix et du taux de change	-5,2			
Reliquat (3-4)⁴	-4,0			-12,3	-28,3	-1,0	-5,3	-3,8	-3,8	-9,1	-3,0	-2,7	-2,6	-3,0	
dont : financement exceptionnel	0,0			0,0	-21,5	0,0	0,0	0,0	0,0	-3,6	0,0	0,0	0,0	0,0	
VAN de la dette extérieure ⁵	18,1			19,0	10,6	12,2	14,3	16,2	17,3	14,9	20,4	21,0	21,4	20,5	
En pourcentage des exportations	164,4			182,5	85,8	101,0	116,6	132,8	141,2	126,7	160,6	164,3	163,2	160,4	
Ratio service de la dette/exportations (%)	8,1			7,6	5,5	3,7	3,9	4,2	4,4	4,9	6,9	8,3	8,8	7,4	
Besoin de financement brut total (milliards de dollars EU)	550,3			670,1	654,9	375,0	778,2	694,8	665,3	639,7	782,0	1.029,1	1.526,6	984,8	
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	11,0			15,1	30,6	7,3	6,6	6,6	7,6	12,3	6,9	6,7	5,5	6,7	
Principales hypothèses macroéconomiques															
Croissance du PIB réel (%)	4,6	6,3	2,1	7,1	6,4	6,5	6,3	6,1	5,8	6,3	5,8	6,1	6,1	6,0	
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en %)	14,3	4,3	11,8	2,7	1,2	6,2	2,7	2,8	3,0	3,1	2,3	2,2	2,2	2,5	
Taux d'intérêt effectif (%) ⁶	0,8	0,4	0,4	0,7	0,7	1,2	1,2	1,3	1,3	1,0	1,3	1,3	1,4	1,3	
Croissance des exportations de B&S (en dollars, %)	44,8	10,3	21,7	4,2	27,6	11,0	10,8	7,9	9,6	11,8	8,5	9,0	9,1	9,1	
Croissance des importations de B&S (en dollars, %)	32,2	11,0	15,3	13,3	11,6	9,7	8,3	6,2	7,9	9,5	7,7	8,1	8,1	7,8	
Élément don des nouveaux emprunts publics (%)	46,3	44,9	44,5	43,9	44,1	45,6	44,9	44,0	41,1	38,6	42,3	
<i>Pour mémoire :</i>															
PIB nominal (milliards de dollars EU)	5.114			5.624	6.055	6.844	7.471	8.145	8.878	13.537	20.315	30.509			

Source : Autorités Burkinabé; estimations et projections des services du FMI.

¹ Les moyennes historiques et les écarts types sont en général calculés sur les dix années précédentes, sous réserve des données disponibles.

² Inclut la dette extérieure publique.

³ Méthode de calcul : $[r - g - r(1+g)] / (1+g+r+gr)$ multiplié par le ratio d'endettement de la période précédente; r = taux d'intérêt nominal ; g = taux de croissance du PIB réel et r = taux de croissance du déflateur du PIB en dollars.

⁴ Y compris financement exceptionnel (variation des arriérés et allègement de la dette); variation des avoirs extérieurs bruts et réévaluations. Les projections incluent aussi la contribution des variations des prix et du taux de change. Inclut aussi les transferts en capital — en particulier les dons affectés à des projets, qui devraient représenter en moyenne plus de 3 % du PIB en 2007-10 — et les entrées de capitaux privés non générateurs de change. Inclut aussi la dette privée est supposée égale à sa valeur faciale.

⁵ La VAN de la dette privée est supposée égale à sa valeur faciale.

⁶ Charges d'intérêts courantes divisées par l'encours de la dette de la période précédente.

Tableau I.2 de l'appendice. Burkina Faso — Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2005-25
(en pourcentage)

	Est.		Projections					
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2015	2025
Ratio VAN de la dette/PIB								
Scénario de référence	19,0	10,6	12,2	14,3	16,2	17,3	20,4	21,4
A. Autres scénarios								
A1. Variables clés à leurs moyennes historiques en 2007-25 ¹	19,0	10,6	14,4	15,3	17,0	18,7	26,9	39,5
A2. Nouveaux emprunts publics assortis de conditions moins favorables en 2007-25 ²	19,0	10,6	14,7	18,2	21,2	23,3	30,0	34,2
B. Tests bornés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins 1 écart type en 2007-08	19,0	10,6	12,5	14,9	16,8	18,0	21,2	22,3
B2. Croissance des exportations en valeur à sa moyenne historique moins 1 écart type en 2007-08 ³	19,0	10,6	13,7	15,7	17,5	18,5	21,3	21,7
B3. Déflateur du PIB en dollars à sa moyenne historique moins 1 écart type en 2007-08	19,0	10,6	14,0	18,3	20,6	22,0	26,0	27,2
B4. Flux non générateurs d'endettement nets à leur moyenne historique moins 1 écart type en 2007-08 ⁴	19,0	10,6	15,1	16,8	18,5	19,5	22,0	22,0
B5. Combinaison de B1-B4 pour des chocs de 1/2 écart type	19,0	10,6	13,4	15,6	17,7	19,0	22,6	24,0
B6. Dépréciation nominale de 30 % par rapport au scénario de référence en 2007 ⁵	19,0	10,6	17,1	20,0	22,5	24,1	28,4	29,8
Ratio VAN de la dette/exportations								
Scénario de référence	182,5	85,8	101,0	116,6	132,8	141,2	160,6	163,2
A. Autres scénarios								
A1. Variables clés à leurs moyennes historiques en 2007-25 ¹	182,5	85,8	118,7	124,1	139,8	152,6	211,6	301,0
A2. Nouveaux emprunts publics assortis de conditions moins favorables en 2007-25 ²	182,5	85,8	121,7	148,0	174,5	190,6	236,3	260,4
B. Tests bornés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins 1 écart type en 2007-08	182,5	85,8	101,0	116,6	132,8	141,2	160,6	163,2
B2. Croissance des exportations en valeur à sa moyenne historique moins 1 écart type en 2007-08 ³	182,5	85,8	141,2	199,9	224,6	237,0	262,6	259,4
B3. Déflateur du PIB en dollars à sa moyenne historique moins 1 écart type en 2007-08	182,5	85,8	101,0	116,6	132,8	141,2	160,6	163,2
B4. Flux non générateurs d'endettement nets à leur moyenne historique moins 1 écart type en 2007-08 ⁴	182,5	85,8	124,5	136,5	152,0	159,4	173,2	167,5
B5. Combinaison de B1-B4 pour des chocs de 1/2 écart type	182,5	85,8	114,3	140,3	160,6	171,3	196,5	201,7
B6. Dépréciation nominale de 30 % par rapport au scénario de référence en 2007 ⁵	182,5	85,8	101,0	116,6	132,8	141,2	160,6	163,2
Ratio du service de la dette/exportations								
Scénario de référence	7,6	5,5	3,7	3,9	4,2	4,4	6,9	8,8
A. Autres scénarios								
A1. Variables clés à leurs moyennes historiques en 2007-25 ¹	7,6	5,5	3,8	4,3	4,3	4,5	7,5	13,1
A2. Nouveaux emprunts publics assortis de conditions moins favorables en 2007-25 ²	7,6	5,5	3,8	4,8	5,9	6,4	10,6	15,2
B. Tests bornés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins 1 écart type en 2007-08	7,6	5,5	3,7	3,9	4,2	4,4	6,9	8,8
B2. Croissance des exportations en valeur à sa moyenne historique moins 1 écart type en 2007-08 ³	7,6	5,5	4,6	6,5	7,0	7,3	11,6	14,2
B3. Déflateur du PIB en dollars à sa moyenne historique moins 1 écart type en 2007-08	7,6	5,5	3,7	3,9	4,2	4,4	6,9	8,8
B4. Flux non générateurs d'endettement nets à leur moyenne historique moins 1 écart type en 2007-08 ⁴	7,6	5,5	3,7	4,4	4,6	4,8	7,8	9,2
B5. Combinaison de B1-B4 pour des chocs de 1/2 écart type	7,6	5,5	4,1	4,9	5,1	5,4	8,3	10,9
B6. Dépréciation nominale de 30 % par rapport au scénario de référence en 2007 ⁵	7,6	5,5	3,7	3,9	4,2	4,4	6,9	8,8
<i>Pour mémoire :</i>								
Élément de don supposé du financement résiduel (i.e., financement requis en plus du niveau de référence) ⁶	41,7	41,7	41,7	41,7	41,7	41,7	41,7	41,7

Source : estimation et projections des services du FMI.

¹ Variables : croissance du PIB réel, hausse du déflateur du PIB (en dollars EU), solde extérieur courant hors intérêts en % du PIB et flux non générateurs d'endettement.

² Taux d'intérêt des nouveaux emprunts supérieur de 2 points au niveau de référence, échéance et période de différé inchangées.

³ La valeur des exportations reste en permanence au niveau inférieur, mais le ratio solde extérieur courant/PIB revient au niveau de référence après les chocs (ce qui suppose implicitement un ajustement compensatoire du niveau des importations).

⁴ Transferts officiels et privés et IDE.

⁵ Par dépréciation, on entend un pourcentage de baisse du taux dollar/monnaie nationale qui ne dépasse jamais 100 %.

⁶ Applicable à tous les tests de résistance, sauf A2 (financement à conditions moins favorables) – voir note 2.

Tableau I.3 de l'appendice. Burkina Faso — Analyse de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2004-25
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif		Estimation					Projections					Moyenne
	2004	Écart type ¹	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2005-10	2015	2025	2011-25	
Dette du secteur public²	43,4		42,9	19,7	22,8	26,0	28,7	30,4		34,7	33,3		
<i>Dont</i> : libellée en devises	38,2		39,5	16,6	20,6	24,3	27,4	29,4		34,0	33,0		
Variation de la dette du secteur public	-0,5		-0,5	-23,2	3,1	3,3	2,7	1,7		0,5	-0,2		
Flux générateurs d'endettement identifiés	-2,2		5,6	-22,5	4,7	3,8	2,6	1,9		0,5	-0,2		
Déficit primaire	3,8	3,0	4,4	4,8	5,9	5,3	4,4	3,9	4,8	2,7	2,0	2,5	
Recettes et dons	17,1		16,8	18,0	18,2	18,2	19,0	19,4		20,8	21,8		
<i>Dont</i> : dons	4,3		4,4	26,8	5,2	4,7	4,5	4,4		3,5	3,1		
Dépenses primaires (hors intérêts)	20,9		21,2	22,8	24,1	23,6	23,4	23,2		23,5	23,8		
Dynamique automatique de la dette	-6,0		1,2	-6,2	-1,1	-1,6	-1,8	-2,0		-2,2	-2,2		
Contribution des écarts de taux d'intérêt et de taux de croissance	-2,6		-3,6	-3,3	-1,2	-1,4	-1,6	-1,7		-2,1	-2,1		
<i>dont</i> : contribution du taux d'intérêt réel moyen	-0,7		-0,7	-0,7	0,0	-0,1	-0,1	-0,1		-0,2	-0,2		
<i>dont</i> : contribution du taux de croissance du PIB réel	-1,9		-2,9	-2,6	-1,2	-1,3	-1,5	-1,6		-1,9	-1,9		
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-3,4		4,8	-2,9	0,1	-0,2	-0,2	-0,3			
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0,0		0,0	-21,1	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0		
Produits des privatisations (négatifs)	0,0		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0		
Comptabilisation des engagements implicites ou conditionnels	0,0		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0		
Allègement de la dette (PPTE ou autres)	0,0		0,0	-21,1	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0		
Autres (préciser, p.ex. recapitalisation bancaire)	0,0		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0		
Résidu, y compris variation des actifs	1,7		-6,1	-0,7	-1,7	-0,5	0,1	-0,2		0,0	0,0		
VAN de la dette du secteur public, dont :													
Libellée en devises	23,3		22,4	13,7	14,4	16,0	17,5	18,3		21,0	21,8		
Extérieure	18,1		19,0	10,6	12,2	14,3	16,2	17,3		20,4	21,4		
VAN des engagements conditionnels (non inclus dans la dette du secteur public)	18,1		19,0	10,6	12,2	14,3	16,2	17,3		20,4	21,4		
Besoin de financement brut ³	5,3		5,8	5,9	6,8	6,2	5,3	4,7		3,6	3,1		
Ratio VAN de la dette du secteur public/recettes (%) ⁴	136,1		133,7	76,0	79,0	88,0	91,8	94,5		100,9	99,8		
<i>dont</i> : extérieure	105,6		113,4	58,8	67,2	78,8	85,0	89,3		97,9	96,2		
Ratio service de la dette/recettes (%) ^{4,5}	8,7		8,2	6,2	4,9	4,9	4,7	4,4		4,4	5,4		
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	4,3		4,9	28,0	2,8	2,1	1,7	2,2		2,2	2,2		
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires													
Croissance du PIB réel (%)	4,6	6,3	7,1	6,4	6,5	6,3	6,1	5,8	6,3	5,8	6,1	6,0	
Taux d'intérêt nominal moyen de la dette en devises (%)	0,8	0,7	0,7	0,6	1,2	1,2	1,3	1,3	1,1	1,3	1,4	1,3	
Taux d'intérêt réel moyen de la dette en monnaie nationale (%)	0,8	3,4	2,1	4,6	1,5	3,1	3,8	4,5	3,3	3,6	2,6	3,6	
Dépréciation du taux de change réel (% , + = dépréciation)	-9,3	-1,5	13,7	
Taux d'inflation (déflateur du PIB, %)	3,9	3,4	3,4	2,5	0,4	2,5	2,3	2,4	2,1	2,3	2,2	2,3	
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigées par le déflateur du PIB, %)	9,6	8,3	8,8	14,4	12,4	3,9	5,3	5,1	8,3	6,3	6,1	6,1	
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (%)	0,0	0,0	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4	0,4	0,4	...	

Sources : Autorités Burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

¹ Les moyennes historiques et les écarts types sont calculés les dix dernières années, sous réserve des données disponibles.

² Administration centrale

³ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire, plus le service de la dette, plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

⁴ Recettes et dons.

⁵ Le service de la dette est la somme des intérêts et de l'amortissement du principal de la dette à moyen et à long terme.

Tableau I.4 de l'appendice. Burkina Faso — Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2005-25
(en pourcentage)

	Projections							
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2015	2025
Ratio VAN de la dette/PIB								
Scénario de référence	22	14	14	16	17	18	21	22
A. Autres scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire, moyennes historiques	22	14	13	13	14	14	17	24
A2. Solde primaire inchangé à partir de 2006	22	14	14	15	17	18	25	37
A3. Croissance systématiquement plus faible du PIB ¹	22	14	14	16	18	19	24	31
B. Tests bornés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins 1 écart type en 2007-08	22	14	15	17	19	20	25	28
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins 1 écart type en 2007-08	22	14	13	14	16	16	20	21
B3. Combinaison de B1-B2 pour des chocs de 1/2 écart type	22	14	13	14	15	16	19	20
B4. Dépréciation réelle unique de 30 % en 2007	22	14	18	18	18	18	19	19
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2007	22	14	24	25	26	26	26	24
Ratio VAN de la dette/recettes ²								
Scénario de référence	134	76	79	88	92	94	101	100
A. Autres scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leurs moyennes historiques	134	76	70	72	73	74	83	110
A2. Pas de variation du solde primaire par rapport à 2006	134	76	75	83	88	94	122	172
A3. Croissance du PIB inférieure de façon permanente 1/	134	76	79	89	94	98	113	140
B. Tests bornés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins 1 écart type en 2007-08	134	76	81	93	99	103	117	127
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins 1 écart type en 2007-08	134	76	72	77	82	85	94	96
B3. Combinaison de B1-B2 pour des chocs de 1/2 écart type	134	76	71	75	80	83	91	93
B4. Dépréciation réelle unique de 30 % en 2007	134	76	97	99	97	95	91	89
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2007	134	76	134	138	136	135	126	110
Ratio service de la dette/recettes ²								
Scénario de référence	8,2	6,2	4,9	4,9	4,7	4,4	4,4	5,4
A. Autres scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leurs moyennes historiques	8,2	6,2	4,9	3,9	3,7	3,6	3,4	5,5
A2. Pas de variation du solde primaire par rapport à 2006	8,2	6,2	4,9	4,5	4,4	4,4	5,0	8,8
A3. Croissance du PIB inférieure de façon permanente ¹	8,2	6,2	4,9	4,9	4,8	4,6	4,8	7,3
B. Tests bornés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins 1 écart type en 2007-08	8,2	6,2	5,0	5,1	5,0	4,8	5,0	6,8
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins 1 écart type en 2007-08	8,2	6,2	4,9	4,2	4,0	4,2	3,9	5,1
B3. Combinaison de B1-B2 pour des chocs de 1/2 écart type	8,2	6,2	4,9	4,1	3,9	4,1	3,7	4,9
B4. Dépréciation réelle unique de 30 % en 2007	8,2	6,2	5,1	5,4	5,4	5,2	5,3	6,6
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2007	8,2	6,2	4,9	4,9	4,7	4,4	4,4	5,4

Sources : Autorités nationales; estimations et projections des services du FMI.

¹ Le taux de croissance du PIB réel est supposé égal au niveau de référence moins 1 écart type, divisé par la racine carrée de 20 (durée de la période de projection).

² Les recettes incluent les dons.

APPENDICE II

Ouagadougou,
le 11 avril 2007

M. Rodrigo de Rato
Directeur Général
Fonds Monétaire International
700 19th Street NW
Washington, DC 20431
Etats-Unis

Monsieur de Rato,

11. Le Gouvernement du Burkina Faso est parvenu à mettre en oeuvre les réformes structurelles et les politiques macroéconomiques prévues dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) adopté par le pays en juin 2003. Le DSRP constitue la référence de l'appui consenti par les bailleurs de fonds et institutions de crédit dont le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale. Afin de consolider les progrès enregistrés et d'intensifier les efforts déployés dans le cadre de la réforme, le Gouvernement a adopté un programme de réformes économiques et financières pour 2007–09 dont les objectifs sont énoncés dans le Rapport de mise en oeuvre de 2006.

12. L'Aide-mémoire des politiques économiques et financières en annexe reprend les politiques et objectifs économiques du gouvernement pour les années 2007 à 2010, de même que les objectifs et mesures particuliers prévus pendant la première année du Programme, d'avril 2007 à mars 2008. Le gouvernement a présenté une requête d'accord triennal au titre de la Facilité de Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC) à hauteur de 6,02 millions de DTS équivalents (soit dix pourcent du quota), pour appuyer ses objectifs et politiques.

13. Le Gouvernement estime que les politiques énoncées dans l'Aide-mémoire en annexe lui permettront d'atteindre les objectifs de son programme, mais il est disposé à prendre toute autre mesure qui pourrait s'avérer nécessaire pour aller dans ce sens. Au cours de la période correspondant à l'accord triennal proposé, les autorités procéderont à des consultations avec le Fonds portant sur l'adoption de toute mesure qui serait adéquate, et en avance de toute révision des politiques contenues dans l'Aide-mémoire des politiques économiques et financières du Gouvernement (MEFG) ci-joint, en accord avec les politiques du Fonds sur telles consultations. Par ailleurs, à la suite de la période de mise en oeuvre de l'accord et tant que le Burkina Faso aura un encours d'obligations financières vis-à-vis du Fonds en vertu des prêts décaissés au titre de l'accord, le gouvernement consultera régulièrement le Fonds au sujet des politiques économiques et financières du Burkina Faso, sur sa propre initiative ou à la demande du Directeur Général.

14. Le Gouvernement mettra à la disposition du Fonds toute information que le Fonds demandera dans le but de suivre les progrès enregistrés dans la mise œuvre des politiques économiques et financières ainsi que les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs du Programme. Un protocole d'entente technique décrivant les critères de performance, les repères quantitatifs et les repères structurels du Programme est annexé. Le Burkina Faso suivra l'échéancier des révisions biannuelles dont la première devrait être achevée avant la fin du mois de décembre 2007.

Veuillez accepter, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma très haute considération.

/s/

Jean-Baptiste Compaoré
Ministre des Finances et du Budget
Officier de l'Ordre National
Ouagadougou, Burkina Faso

Pièces jointes : Aide-mémoire des politiques économiques et financières
Protocole d'accord technique

APPENDICE II PIÈCE JOINTE I

AIDE-MÉMOIRE DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES DU GOUVERNEMENT POUR 2007–10

I. INTRODUCTION

1. Ce nouvel accord au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) contribuera à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui consistent à réduire le taux de pauvreté à moins de 35% d'ici à 2015 et à atteindre des taux de croissance par habitant d'au moins 4%. Il s'inspire fortement de nos politiques décrites dans le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) approuvé en 2004 et de son plan d'actions prioritaires actualisé en 2006. Dans ce programme, l'accent principal est mis sur (i) des efforts accrus dans le domaine des recettes intérieures; (ii) le renforcement de la gestion des finances publiques (GFP) pour favoriser une optimisation de l'absorption nationale de l'aide et des dépenses de réduction de la pauvreté; et (iii) une participation accrue du secteur privé afin d'accélérer la croissance et diversifier les activités économiques.

2. La coopération entre le Burkina Faso et le Fonds monétaire international dans le cadre de programmes soutenus par des facilités du FMI, qui remonte à l'année 1991, a contribué à maintenir la stabilité macroéconomique, à augmenter la croissance économique et à réduire la pauvreté. Le pays a établi de bons antécédents dans la mise en œuvre de programmes, même dans des circonstances défavorables telles que le choc des termes de l'échange au niveau des cours du coton et du pétrole et de l'environnement sous régional difficile. Malgré des progrès importants enregistrés pendant la mise en œuvre du dernier accord au titre de la FRPC de 2003 à 2006, notre économie demeure vulnérable aux chocs extérieurs et à diverses contraintes d'ordre institutionnel. Nous estimons donc que la poursuite de la coopération avec le FMI est essentielle pour approfondir notre programme de réformes et jeter les bases d'une relation de surveillance avec l'institution à l'avenir.

II. PERFORMANCE AU TITRE DU PROGRAMME DE 2003–06 ET ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE

3. De 2003 à 2006, les résultats macroéconomiques ont été solides en dépit d'importants chocs des termes de l'échange. La croissance du PIB réel a en moyenne atteint 6,5%, soit une croissance par habitant de 4,5%, alors que le taux d'inflation moyen de 2,5% est resté inférieur à la norme de convergence de 3% de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), malgré une détérioration de 15% des termes de l'échange entre 2003 et 2006. Alors que l'économie dans l'ensemble a bien résisté au choc, les sociétés cotonnières ont subi d'importantes pertes financières au cours des campagnes de 2004–05 et de 2005–06. Les perspectives de viabilité de la dette se sont considérablement améliorées au cours des trois dernières années suite à l'allègement substantiel de la dette au titre de

l'Initiative renforcée en faveur des PPTE et de l'Initiative d'annulation de la dette multilatérale (IADM).

4. L'évolution macroéconomique favorable a été sous-tendue par un certain nombre de réformes structurelles dans le cadre du programme appuyé par la FRPC, notamment dans les domaines suivants :

- Des réformes de la gestion des finances publiques axées sur l'amélioration de la formulation et de l'exécution du budget, l'établissement ainsi que la présentation, respectivement au Parlement et à la Cour des Comptes, des projets de lois de règlement et des comptes de gestion.
- Des réformes de l'administration fiscale et douanière dont les éléments-clés comprennent l'informatisation des bureaux des douanes et de la fiscalité; la création de la division des grandes entreprises; l'introduction d'un nouveau numéro d'identification des contribuables, le recensement des contribuables; et
- La réforme de la structure des prix des produits pétroliers par le biais de la mise en œuvre d'un mécanisme d'ajustement automatique des prix qui assure que les variations des coûts sont entièrement répercutées.

5. Malgré toutes ces mesures, des défis persistent au niveau de la gestion des finances publiques, notamment en matière de modernisation de l'administration douanière et fiscale, de renforcement du suivi des dépenses publiques et des systèmes de contrôle. Des études menées récemment sur l'environnement des affaires et le climat des investissements ont relevé un certain nombre d'obstacles que nous surmonterons à court et moyen terme.

6. Les résultats macroéconomiques de 2006 ont été favorables. Les bonnes récoltes de céréales et de coton ont dopé la croissance et favorisé une baisse des prix des céréales et, de manière générale, de l'ensemble des denrées alimentaires. Les secteurs du bâtiment et des services ont aussi obtenu de bons résultats et on estime que, globalement, la croissance du PIB réel s'établit aux alentours de 6,5% alors que la moyenne de l'inflation est restée faible à 2,4%. Les termes de l'échange sont restés défavorables (cours élevé du pétrole et faibles prix du coton), mais la récente diminution des prix du pétrole a permis d'observer une trêve. La croissance du crédit à l'économie (hors crédit de campagne) s'est ralentie par rapport aux niveaux élevés de 2005 pour se stabiliser autour de 13% en 2006.

7. A fin 2006, les recettes budgétaires étaient nettement inférieures aux projections, notamment en matière d'impôt sur le revenu et de taxes sur biens et services, en partie à cause de la crise du secteur du coton. Bien que les dépenses totales aient aussi été réduites en termes nominaux, le déficit global à l'exclusion des dons témoignait de l'insuffisance des recettes et augmentait à 10,8% du PIB (base engagement). Toutefois, du fait que les dépenses en capital, plus importantes que prévu, étaient financées par des décaissements de dons de projets additionnels, le solde global, dons compris, correspondaient aux projections préalables de 5,2% du PIB.

III. OBJECTIFS À MOYEN TERME ET CADRE MACROÉCONOMIQUE POUR 2007–10

8. Le cadre macroéconomique du programme proposé repose sur un taux de croissance du PIB réel d'environ 6%, ce qui correspond aux moyennes historiques. La croissance pourrait être supérieure avec des apports de financements extérieurs concessionnels supplémentaires, notamment sous forme de dons. Cela permettra d'accélérer les progrès vers les OMD. Pour maintenir la viabilité de la dette à des niveaux prudents, nous entendons limiter le déficit global dons compris à environ 5,5% du PIB pendant la durée du programme. S'agissant de l'inflation, le programme tendra à un taux d'inflation moyen d'environ 2%, ce qui correspond à la norme de convergence de l'UEMOA.

9. L'un des objectifs prioritaires du présent programme consistera à déployer davantage d'efforts au niveau des recettes. Il s'agira notamment d'élargir l'assiette fiscale et d'accélérer la modernisation des administrations fiscale et douanière. Des recettes plus élevées nous aideront à créer un espace budgétaire pour les dépenses destinées à la réduction de la pauvreté tout en limitant notre besoin d'emprunt extérieur, ce qui est crucial pour que la dette reste soutenable.

10. Nous envisageons d'élargir l'assiette fiscale, afin d'obtenir des recettes supplémentaires. A cette fin, nous allons réviser le code d'investissement pour entre autres diminuer les exonérations. Nous avons consolidé la majeure partie de la législation fiscale dans un code unique de cinq volumes avec des simplifications qui sont soumises au grand public. Nous entendons consolider toute la législation fiscale pertinente en un code fiscal unique (le Code général des impôts) et veillerons que tous les changements futurs de la politique fiscale soient mis en œuvre sous forme d'amendements au code fiscal pour assurer son exhaustivité et son utilité en tant que référence unique.

11. Concernant l'administration fiscale, nous nous attacherons à achever l'informatisation effective de la Division des grandes entreprises (DGE) en 2007 et celle de la Division des moyennes entreprises (DME) en 2008 et 2009. Dans ce contexte, nous déploierons tous les modules de notre système informatisé de gestion des procédures fiscales (Sintax), comme le module de surveillance des obligations, du paiement et du recouvrement fiscaux, en commençant par la DGE. D'autres activités seront conduites pour améliorer l'administration fiscale, notamment :

- Accroître le nombre de contrôles fiscaux et de vérificateurs à la DGE et assurer une meilleure exploitation des résultats des contrôles ponctuels;
- Renforcer le recouvrement en appliquant rigoureusement les mesures prévues par la loi; et
- Améliorer le système de remboursement des crédits de TVA.

12. Dans la poursuite de la modernisation de l'administration des douanes, nous nous emploierons à déployer toutes les fonctionnalités du SYDONIA et à les utiliser de manière exclusive et systématique dans les principaux bureaux de douane informatisés. Il s'agit de diminuer le recours aux procédures manuelles ainsi que les rapports directs entre les partenaires et les agents du service des douanes dans le but de raccourcir les délais de traitement et de limiter la portée du pouvoir discrétionnaire. Après le déploiement total de

SYDONIA, nous éliminerons les procédures manuelles superflues et exigerons que soient exclusivement utilisés les documents et déclarations de SYDONIA. Nous veillerons également à ce que les contrôles douaniers utilisent les systèmes de sélection de SYDONIA—qui doit reposer sur le critère risque—afin que le circuit vert (sans contrôle supplémentaire) soit davantage utilisé. De même, nous renforcerons la vérification des importations en utilisant la base de données du fichier valeurs de la douane récemment développé, pour mieux détecter les minoration de valeur.

13. La poursuite des efforts d'amélioration de la gestion des finances publiques (GFP) est fondamentale pour accroître l'efficacité des dépenses publiques et la transparence du secteur public. Dans cette optique, nous avons récemment adopté une Stratégie de renforcement des finances publiques (SRFP), élaborée en consultation avec les partenaires techniques et financiers. Les principaux objectifs de gestion des finances publiques du SRFP consistent à améliorer le cadre opérationnel et juridique des procédures budgétaires, ainsi que la transparence et la décentralisation de la gestion budgétaire. La stratégie devrait être officiellement lancée en avril 2007. Son plan d'actions triennal prévoit des revues semestrielles. Plusieurs partenaires subordonnent la poursuite de leurs appuis budgétaires à la bonne mise en œuvre de la SRFP. Nous avons récemment soumis notre système de gestion des finances publiques à l'exercice d'évaluation des dépenses publiques et de la reddition financière (PEFA) pour établir des situations de référence pour mesurer le niveau des efforts à déployer pour améliorer la qualité de la gestion des finances publiques dans le cadre de cette stratégie et nous allons solliciter à cet égard l'assistance du FMI pour préciser les priorités stratégiques. La SRFP mettra l'action dans le premier plan triennal d'actions sectoriel sur trois domaines : (i) l'amélioration du recouvrement des recettes intérieures; (ii) la réforme du secteur des marchés publics; et (iii) dans le domaine de la GFP, le renforcement des systèmes de contrôle ainsi que la bonne classification des dépenses afin de suivre les dépenses destinées à la réduction de la pauvreté et celles qui sont financées sur ressources extérieures. L'ensemble des nouvelles réformes de la gestion des finances publiques requises seront incorporées dans les plans d'actions et feront l'objet d'un suivi lors des première et seconde revues du programme.

14. L'élargissement de l'accès aux services financiers sera au cœur de notre programme de réformes du secteur financier. L'Évaluation du climat des investissements (ECI) de la Banque mondiale retient que l'accès limité aux financements représente le plus grand obstacle auquel se heurtent les entreprises des secteurs formel et informel. L'accès au crédit est encore plus ardu en raison des contraintes liées aux conditions de garantie et de la complexité des procédures de demande. La publicité foncière et les procédures de dépôt de bilan en particulier doivent être réformées afin de favoriser davantage la réalisation des garanties. Par ailleurs, le Gouvernement envisage de créer un bureau du crédit afin de mettre l'historique de l'information financière à la disposition des parties habilitées. Les rapports de la Revue du secteur financier de la Banque mondiale et du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) de l'UEMOA prévu au cours de 2007 seront examinées lorsqu'elles seront disponibles et leurs recommandations pertinentes seront prises en charge par le plan d'action de la SRFP et intégrées dans le programme au cours de la première et seconde revues.

15. Il est crucial d'améliorer le climat des affaires et de faciliter le développement du secteur financier si l'on veut appuyer la croissance. Dans ce contexte, nous travaillerons avec la Banque mondiale pour (i) simplifier les procédures d'immatriculation des entreprises, et réduire le coût et le temps nécessaires pour démarrer une activité; (ii) réformer le code du travail pour assurer plus de souplesse au marché de travail, afin d'encourager l'emploi formel, tout en garantissant une protection adéquate des travailleurs; (iii) renforcer le système judiciaire dans le domaine du droit commercial pour faciliter l'accès des entreprises au système judiciaire et améliorer l'application des contrats; (iv) faciliter les procédures administratives d'acquisition des titres fonciers, simplifier et réduire les coûts d'immatriculation de patrimoine; et (v) améliorer les procédures de liquidation et de dépôts de bilan. Un système judiciaire fort qui respecte les droits des créanciers et offre un meilleur accès aux titres fonciers est essentiel pour développer le secteur financier en accordant davantage d'importance aux garanties, ce qui améliorera l'évolution des crédits adossés à des garanties.

16. Nous nous inspirerons de l'Étude diagnostique de l'intégration commerciale (DTIS) pour élaborer un programme de promotion du commerce. Nous avons mis en œuvre une importante réforme tarifaire lors de l'adoption du tarif extérieur commun de l'UEMOA en 2000 et nous œuvrerons en faveur d'une libéralisation accrue des tarifs. Mais le manque de diversification des produits d'exportation, la lourdeur des procédures douanières, de même que la fragmentation et l'inefficacité du secteur des transports sont les principaux obstacles aux échanges. Nous allons promouvoir l'industrie d'extraction de l'or ainsi que la production de fruits et légumes pour compléter les exportations de coton, deux secteurs qui devraient soutenir une augmentation sensible des exportations. La modernisation de l'administration douanière dans le cadre du programme contribuera à simplifier les procédures administratives, ce qui devrait redynamiser le commerce d'exportation et contribuer à diminuer la fraude. En ce qui concerne les transports, nous augmenterons les investissements dans les infrastructures rurales, notamment les routes rurales, et allons promouvoir un mécanisme d'agrément des véhicules; dans le cadre d'une professionnalisation du secteur.

17. Le gouvernement prépare avec l'appui de la Banque mondiale un mécanisme transparent des tarifs de l'électricité qui assurera que les ajustements de prix reflètent l'évolution des coûts de production. Ce mécanisme se fondera sur une évaluation des politiques tarifaires qui est prévue avant juin 2008. Le gouvernement envisage également la mise en place avant juin 2009, en étroite collaboration avec la Banque mondiale, d'une autorité de régulation du secteur de l'électricité. Les travaux d'élaboration des textes portant organisation et fonctionnement de cette autorité démarreront dès la soumission à l'Assemblée Nationale du projet de loi portant révision de la Loi portant organisation de la production et de la distribution de l'Énergie électrique au Burkina Faso, prévue au cours du deuxième semestre de l'année 2007. Depuis 1994, les tarifs n'ont été ajustés qu'à deux reprises, en novembre 2004 et en septembre 2006, et les niveaux actuels des tarifs de l'électricité sont tels que la SONABEL a besoin d'une subvention de l'ordre de 0,7% du

PIB, qui croît en proportion avec la demande d'électricité et qui ne profite que très faiblement aux consommateurs les plus démunis. Toutefois, l'interconnexion intégrale des réseaux électriques avec ceux de la Côte d'Ivoire prévue pour la fin de 2008 se traduira vraisemblablement par des économies substantielles qui contribueraient à éliminer graduellement le besoin de subventions. De plus, dans le cadre des efforts visant l'atteinte des OMD, il est crucial d'améliorer l'accès des populations rurales à l'électricité. A cette fin, le gouvernement a pour objectif le relèvement du taux d'électrification rurale de moins de 2% actuellement à 15% à l'horizon 2015.

18. Nous sommes en train de nous préparer à l'intensification de l'aide. L'échéancier, la portée et les domaines potentiels d'appui des bailleurs restent à déterminer mais le fait que la Banque mondiale, le CAD de l'OCDE et le PNUD aient désigné le Burkina Faso comme un pays prioritaire pour l'intensification pourrait attirer des flux d'aide plus importants. Les estimations préliminaires de la Banque mondiale suggèrent qu'à moyen terme, le pays pourrait effectivement absorber une augmentation de l'aide de plus de 25% par rapport aux projections de 2006 (soit environ 2% du PIB chaque année). Le gouvernement estime que la capacité d'absorption du pays est potentiellement plus élevée et qu'il pourrait exister des domaines ayant une capacité d'absorption supérieure, tels que l'infrastructure rurale, qui ont moins suscité l'intérêt des partenaires au développement. Il disposera d'ici la fin de 2007 d'un chiffrage des coûts des OMD qui pourrait attirer davantage de ressources de la part des bailleurs de fonds. Le gouvernement pense recevoir un financement substantiel du *Millennium Challenge Corporation* des États-Unis sur cinq ans à partir de la fin 2007. Le cadre macroéconomique actuel ne prévoit pas d'intensification de l'aide, mais il sera actualisé à mesure que les engagements des bailleurs se préciseront.

19. Le gouvernement entend se pencher systématiquement sur les questions de gouvernance. En 2002, il a mis en place un plan d'action quinquennal pour renforcer le système judiciaire et créé une Haute Autorité de coordination de la lutte contre la corruption (HACLCC). La HACLCC coordonne la lutte contre la corruption et aide le gouvernement à prévenir, détecter et lutter contre les pratiques financières délictueuses et la corruption au sein de l'administration. Conscient de la nécessité de renforcer les efforts dans ce domaine, le Conseil des Ministres a adopté une stratégie nationale de lutte contre la corruption le 14 mai 2006. Le gouvernement prévoit dans ce cadre d'élargir les compétences de la HACLCC à l'introduction des dossiers de corruption en justice et au suivi de leur évolution, et ce dans le respect des dispositions légales en vigueur. En outre, il procédera à une relecture des textes des structures de contrôle interne de la gestion des finances publiques (Inspection Générale d'État (IGE), Inspection Générale des Finances (IGF), Inspections techniques des services) pour en préciser les attributions respectives et rechercher plus de synergie de leurs interventions. Sur un plan plus global, il poursuivra le renforcement du système de contrôle interne et externe (en particulier celui exercé par la Cour des Comptes) et travaillera à rendre plus visibles les actions de l'ensemble des structures commises à ces tâches par une exploitation optimale de leurs rapports.

IV. PROGRAMME POUR 2007

20. Le programme macroéconomique de 2007 est conçu pour préserver la stabilité macroéconomique et jeter les bases d'une forte croissance favorable aux pauvres par le biais du développement du secteur privé. On réduira aussi la pauvreté grâce à des dépenses budgétaires plus importantes.

A. Perspectives macroéconomiques

21. Les autorités estiment que la croissance serait de l'ordre de 6,5% en 2007, taux légèrement supérieur à la tendance. La transformation de la bonne récolte de coton de 2006 appuiera la croissance du PIB réel en 2007. L'amélioration attendue des termes de l'échange de l'ordre de 4%, l'incidence de l'allègement de la dette sur la confiance du secteur privé et l'impulsion positive des dépenses budgétaires sont autant de signes favorables qui devraient raffermir la croissance. Les risques réducteurs des perspectives de croissance de 2007 pourraient être imputables à la diminution du cours du coton à la production pour la campagne de 2007/08. De même, les retards de paiements aux producteurs pour la campagne de 2006–07 en raison des difficultés financières de la filière du coton (voir plus loin) pourraient compromettre la production en 2007. Selon les projections, l'inflation est projetée à 2% environ et est conforme aux critères de convergence de l'UEMOA. En raison de la bonne récolte de céréales de 2006, le Burkina Faso aborde 2007 avec des perspectives de faibles pressions inflationnistes.

22. Les opérateurs de la filière coton sont en train de résoudre la crise dans le secteur, en mettant en place les conditions de son développement durable. Après des pertes considérables au cours de deux campagnes consécutives (2004–05 et 2005–06), les fonds propres de la principale société cotonnière du Burkina Faso, la SOFITEX, sont devenus négatifs. Selon les comptes audités, ces pertes sont principalement dues à la faiblesse des cours internationaux du coton, à l'appréciation du franc CFA, et aux prix élevés payés aux producteurs, reflétant un ajustement prolongé aux chocs extérieurs. La recapitalisation de la SOFITEX a été compliquée en raison de la décision de l'actionnaire privé de ne pas y participer. Dans ce contexte, le gouvernement a offert d'accorder une garantie à hauteur de 50 milliards de FCFA pour la queue de campagne de 2005/06, pour libérer des fonds des banques afin de payer les producteurs. Le niveau de recapitalisation de la SOFITEX est estimé actuellement à 38 milliards de FCFA. Ce montant devrait être confirmé par une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires prévue en juin 2007. Les actionnaires seront tenus de verser au moins 75 pour cent du montant de la recapitalisation avant la fin de 2007. La dernière phase, qui interviendra après la fin de 2007, ramènera la valeur nette de la société à un niveau conforme aux dispositions réglementaires en vigueur en la matière définies par l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA). Suite à la recapitalisation, la part du gouvernement en SOFITEX, qui était à 35 pour cent, pourrait augmenter temporairement. Conscient du risque systémique du coton, le gouvernement a engagé des concertations avec l'ensemble des acteurs de la filière et avec

les partenaires techniques en vue de trouver une solution qui minimisera l'impact financier sur le budget de l'État. De plus, le gouvernement en concertation avec la Banque Mondiale validera une stratégie de libéralisation avant la fin de 2007 (repère structurel). Les éléments clés de cette stratégie seront discutés à l'occasion de la première revue du programme. Les deux sociétés privées d'égrenage de coton devraient être recapitalisées par leurs propres actionnaires. La contribution des producteurs au titre de la recapitalisation des trois sociétés devrait être couverte par les donateurs.

23. L'adoption, en concertation avec la Banque Mondiale, d'un nouveau mécanisme du prix au producteur par l'Association interprofessionnelle des producteurs de coton et les sociétés d'égrenage (AIPC) devrait contribuer à restaurer la viabilité financière de la filière coton (repère structurel à fin juin 2007). Ce nouveau mécanisme lie le prix au producteur aux cours mondiaux, avec un certain lissage à travers un fonds de lissage qui au départ est financé par des donateurs. Le prix de la campagne 2007–08 sera déterminé en concordance avec ce nouveau mécanisme, ou bien de manière qu'il contribue à restaurer la viabilité financière de la SOFITEX. Les autorités n'assumeront pas la responsabilité de toutes pertes potentielles futures de la filière.

Politique budgétaire

24. Le budget initial de 2007 témoignait de la priorité accordée par les autorités à une gestion macroéconomique prudente. Par rapport aux résultats préliminaires de 2006, les dépenses budgétisées seraient réduites du 0,5% du PIB. Selon ce budget, les recettes devaient augmenter et donc réduire le déficit budgétisé global, dons compris, d'environ 1,1% du PIB. Toutefois, compte tenu de l'évolution de la situation à la fin 2006 et au début 2007, l'Assemblée Nationale a adopté en mars 2007 une loi de finances rectificative. Le changement le plus important concerne les recettes qui, selon les projections, seraient maintenant inférieures aux prévisions du budget initial de 0,8% du PIB, malgré la poursuite du programme de réforme des administrations fiscale et douanière. En outre, quelques nouvelles dépenses, essentiellement ponctuelles, sont apparues liées à la recapitalisation de la SOFITEX (26 milliards de FCFA), aux besoins sécuritaires (7,5 milliards de FCFA), aux factures des services publics (7,5 milliards de FCFA), à l'infrastructure (14 milliards de FCFA), et aux salaires (16 milliards de FCFA). Ces développements ont généré un écart fiscal de 94 milliards de FCFA (2,7% du PIB) par rapport au déficit envisagé dans le budget.

25. Les autorités estiment que le déficit global, dons compris, ne devrait pas trop progresser en 2007 pour préserver la viabilité de la dette. Nous avons identifié des mesures permettant de réduire les dépenses non prioritaires de 24 milliards de FCFA; principalement par réduction de investissements financés sur ressources propres (12 milliards de FCFA), des transferts courants (5 milliards de FCFA), et de biens et services (3 milliards de FCFA). Les dépenses totales progresseraient néanmoins de 10% en termes réels et les dépenses sociales de 31 milliards de FCFA (soit 18%), afin de faire davantage reculer la pauvreté.

26. Le déficit sera financé par des emprunts extérieurs concessionnels et une utilisation partielle des recettes de privatisation (52 milliards de FCFA). Une part de 51% de l'Office

national des télécommunications (ONATEL) a été cédée à Maroc Telecom pour un montant total net de 139 milliards de FCFA (4,0% du PIB) en décembre 2006, et une part additionnelle de 20% fera l'objet d'une offre publique de cession sur le marché régional en 2007. Nous entendons aussi utiliser le produit de cette vente pour rembourser les dettes intérieures onéreuses (environ 50 milliards de FCFA) et apurer les instances de paiements accumulés au cours de 2006 (15 milliards de FCFA). Un plan d'utilisation du reliquat du produit de la cession au cours des années à venir est en élaboration.

27. Dans le domaine de l'administration fiscale, la première mesure consistera à recentrer les priorités de l'informatisation et à réaliser une revue stratégique de l'organisation et du fonctionnement de la Direction générale des impôts (DGI) avant la fin du mois de juin 2007 pour informatiser entièrement la DGE. Nous allons aussi :

- Utiliser Sintax pour établir une liste des déclarations tardives et des non-déclarants pour les grandes catégories fiscales (TVA, BIC, IRVM, IRF) et envoyer des rappels une semaine après la date limite des déclarations (critère de réalisation structurel continu). Nous pourrions ainsi améliorer la gestion des contribuables, le but étant de ramener le taux des non-déclarants en dessous de 5% à la DGE à fin juin 2007 et dans les deux DME à fin 2007.
- Finaliser l'attribution de l'identifiant financier unique (IFU) à tous les contribuables de la DGE et des DME, et actualiser avant la fin de juin 2007 le fichier des contribuables grâce au recensement des contribuables.
- Renforcer la gestion des divisions par l'introduction des instruments de mesure de la performance, notamment les tableaux de bord, les indicateurs et les rapports statistiques trimestriels.
- Mettre en œuvre tous les modules de Sintax à la DGE et dans les DME d'ici fin décembre 2007.
- Satisfaire toutes les demandes de remboursement des crédits TVA vérifiés pour les exportateurs dans un délai maximum de 90 jours, en simplifiant les procédures administratives, et en assurant une enveloppe budgétaire suffisante (repère structurel pour la fin de juin).
- Finaliser l'interconnexion des directions régionales et de toutes les divisions fiscales dans les chefs lieu de région au serveur central avant la fin de décembre 2007.
- Optimiser la gestion et la hiérarchisation des restes à recouvrer dans le Sintax et formuler un programme d'application du recouvrement.
- Réviser le cadre réglementaire pour permettre la fusion des deux divisions chargées du recouvrement au sein de la DGE (la recette de l'impôt, la recette de l'enregistrement).
- Encourager le paiement par transfert bancaire, notamment pour les gros contribuables.

- Réorganiser les DME par secteur d'activité et créer une brigade de contrôle ponctuel.
- Renforcer les effectifs de la direction de la législation et du contentieux et réduire les délais de traitement des litiges.

28. Dans l'administration douanière, nous allons introduire la déclaration en douane unique (DDU) dans tous les bureaux de douane (critère de réalisation structurel pour la fin de juin), en tirant les enseignements du projet pilote du bureau de Ouaga Gare. De plus, nous avons l'intention d'achever la mise en œuvre de SYDONIA en développant des modules pleinement opérationnels qui (i) permettent aux courtiers en douane agréés d'accéder à SYDONIA à partir de leurs locaux; (ii) assurent le traitement des déclarations; (iii) permettent de générer automatiquement les montants dus; et (iv) choisissent le régime douanier approprié. Concrètement, nous allons :

- Recentrer les priorités d'informatisation et établir un programme de travail en vue de finaliser les quatre principales fonctionnalités de SYDONIA dans les bureaux de douane de Ouagadougou (repère structurel à la fin septembre).
- Appliquer le principe de la sélectivité des contrôles en définissant et en coordonnant les procédures de contrôle axées sur le risque qui font la distinction entre les contrôles à priori et à posteriori et exigent le respect du régime douanier le plus indiqué, de manière à permettre au circuit vert de fonctionner comme prévu sans contrôles supplémentaires.
- Continuer à exiger l'attestation de vérification délivrée par la Cotecna, la société d'inspection des marchandises avant expédition, pour toute déclaration de valeur FOB supérieure à 3 millions de FCFA, et rendre obligatoire la saisie du numéro de l'attestation de vérification de la Cotecna sur la DDU.
- Renforcer notre analyse, en fonction du risque, du rapprochement des données mensuelles de la Cotecna et du service des douanes, en mettant au point un outil permettant de détecter les disparités entre les informations de la Cotecna et celles contenues dans les déclarations en douanes (par exemple, par numéro de nomenclature tarifaire, importateur, bureau de douane, etc.) pour vérifier la conformité des éléments déclarés avec les éléments inspectés.
- Installer et mettre en œuvre, dans tous les bureaux de douane informatisés, le fichier valeur récemment développé et veiller à sa mise à jour trimestrielle.

29. Pour réduire le nombre d'exonérations conformément à notre politique d'élargissement de l'assiette fiscale, nous éliminerons toutes les possibilités de trêve fiscale pour le BIC, nous supprimerons toutes les exonérations de la TVA dans le code des investissements actuel et nous limiterons les régimes d'exonérations à deux catégories. Nous collaborerons avec la Banque mondiale pour élaborer un code des investissements conforme aux pratiques internationales modèles en vue d'améliorer le climat des investissements. De plus, nous retirerons du code des investissements tous les éléments

relatifs aux impôts et les incorporerons dans le code fiscal unique. L'ensemble des mesures à prendre dans ce domaine devraient s'inscrire dans le cadre général défini par l'UEMOA.

30. Le code général des impôts (en un document unique) sera soumis à l'Assemblée nationale d'ici la fin de décembre 2007 (repère structurel) et, une fois adopté, il sera mis en ligne sur Internet et régulièrement actualisé pour maintenir son utilité en tant que référence unique. De plus, nous réviserons le cadre réglementaire pour impliquer le Ministre des finances dans toute initiative ayant des incidences de politique fiscale, et nous prévoyons en annexe au budget une estimation des dépenses fiscales annuelles. Une revue plus large de la politique fiscale en vue de simplifier le code fiscal, notamment une assiette fiscale plus large et des taux inférieurs, sera lancée au milieu de 2007 et nous allons demander au FMI une assistance technique à cette fin. Cette réforme permettra d'accroître le ratio impôts/PIB à moyen terme. Le Conseil des Ministres approuvera un programme de politique fiscale conformément aux recommandations du FMI avant décembre 2007 (critère de réalisation structurel).

31. La gestion des finances publiques est cruciale pour améliorer l'efficacité et la transparence du secteur public. Le système de classification budgétaire a été amélioré pour permettre une classification économique et fonctionnelle des dépenses, ce qui permet d'accroître la valeur analytique du budget. Nous sommes aussi en mesure d'assurer un meilleur suivi des dépenses sociales que nous veillerons à les maintenir au niveau au-dessus du plancher convenu. Pour accroître la transparence des finances publiques, à compter du deuxième trimestre de 2007, nous publierons et diffuserons à l'Assemblée nationale les diverses situations et rapports trimestriels produits sur les opérations financières de l'État et l'exécution du budget, cinq semaines après la fin du trimestre. Nous comptons également améliorer nos systèmes de préparation du budget et de prévision des recettes pour les fonder sur les informations disponibles les plus récentes.

32. Nous évaluons et renforçons actuellement les contrôles des procédures simplifiées de l'exécution du budget pour les régies d'avances et les avances de trésorerie, en limitant cette pratique à des cas exceptionnels. Nous vérifierons également que les soldes en cours des comptes au Trésor reflètent les engagements réels en procédant à la clôture des comptes sans objet. Nous achèverons la mise au point d'un système complètement intégré pour gérer les projets financés par l'extérieur avant la fin de 2007 (repère structurel). Nous améliorerons la transparence et les mécanismes de contrôle du recouvrement des recettes en mettant en œuvre le Circuit intégré des recettes (CIR) au niveau central et le relierons à d'autres systèmes de gestion des recettes et des dépenses. Nous optimiserons l'efficacité du système de contrôle interne et externe du budget en renforçant notamment les effectifs des structures commises à cette tâche. Les collectivités territoriales et les entités publiques non commerciales produiront et soumettront leurs comptes de gestion à la Cour des comptes dans les délais requis.

Politique monétaire et développement du secteur financier

33. La politique monétaire, qui est fixée au niveau de l'UEMOA, continuera d'avoir pour but la maîtrise de l'inflation en deçà de l'objectif de convergence de l'UEMOA, facilitée en cela par les faibles pressions inflationnistes dès le début de 2007. L'augmentation du crédit à l'économie (à l'exclusion des crédits de campagne) s'est stabilisée à environ 13% par an en 2006, ce qui fournit un appui substantiel à l'économie sans poser de risques inflationnistes, et un rythme d'expansion semblable est prévu pour 2007. Les avoirs extérieurs nets augmenteront nettement en raison des flux d'investissements directs étrangers liés à la privatisation de l'ONATEL. La couverture des importations par les avoirs extérieurs bruts du Burkina Faso devrait augmenter à environ 5 mois et demi d'importations, inversant ainsi la tendance à la baisse tendancielle du ratio de couverture des importations observée sur la période 2004–06 du fait de la détérioration des termes de l'échange. L'accroissement des dépôts de l'État qui en résulte en 2007 permettra d'améliorer notablement la position nette de l'État.

34. Les difficultés financières dans le secteur cotonnier ont exercé des pressions considérables sur le secteur bancaire à la fin de 2006/début de 2007. Un certain nombre de banques ont connu des problèmes de trésorerie en raison des difficultés rencontrées par la SOFITEX pour rembourser les queues de campagnes. Les risques systémiques engendrés par cette situation ont été contenus par les niveaux de surliquidité élevés du système bancaire. De plus, les actionnaires de la SOFITEX ont décidé d'une recapitalisation de la société en vue de renforcer ses fonds propres et faire face aux dettes bancaires. Ces initiatives s'effectuent dans un contexte marqué par des réformes engagées par les autorités monétaires pour conforter la situation financière des établissements de crédit à travers l'élaboration de cadres réglementaires des opérations bancaires et financières. Ces réformes portent notamment sur la diversification des sources de financement de l'économie en vue de prévenir les risques systémiques.

35. Nous sommes en train d'élaborer une stratégie globale pour le développement du secteur financier, qui bénéficiera de l'apport de la Revue du système financier effectuée par la Banque mondiale et des contributions du programme régional PESF prévu plus tard dans l'année, lorsque ces rapports seront disponibles. On a constaté que l'accès aux garanties – en particulier les titres fonciers – constitue un obstacle majeur à la promotion du crédit bancaire. En réponse, nous avons lancé un programme pilote pour simplifier l'octroi des titres fonciers, et nous sommes en train de remanier profondément la législation foncière avec l'assistance de la Banque mondiale. Des enquêtes ont également révélé des lacunes dans notre système judiciaire qui se traduisent par un processus long et coûteux pour faire respecter les droits des créanciers. La réforme judiciaire a été l'une de nos principales priorités au cours des dernières années, et les dispositions sont déjà en cours pour renforcer l'application du droit commercial (voir plus loin).

Secteur extérieur et besoins de financement

36. S'agissant du secteur extérieur, le solde global devrait s'améliorer en 2007. Le déficit commercial est susceptible de se réduire à mesure que les exportations connaîtraient une croissance soutenue grâce à la bonne récolte cotonnière de la campagne 2006/2007. La croissance des importations devrait connaître une décélération, reflétant partiellement la baisse des cours du pétrole sur le marché international. La privatisation de l'ONATEL, qui a induit un apport d'investissement direct étranger de 6% du PIB, entraînera une reconstitution substantielle des réserves de change.

37. Nous nous abstiendrons de contracter des emprunts extérieurs à des conditions commerciales sauf dans des cas bien justifiés. Le présent programme pourrait tolérer le recours à des emprunts à des conditions non concessionnelles dans des circonstances exceptionnelles, lorsque (i) un projet a une grande rentabilité financière (vérifiée par la Banque mondiale ou d'autres donateurs); (ii) aucun prêt-projet à des conditions concessionnelles ne peut être obtenu; (iii) il est impossible d'utiliser les ressources financières concessionnelles fongibles comme l'appui budgétaire; et (iv) lorsque le risque de surendettement est maintenu à un niveau modéré. Si ces conditions sont satisfaites, le plafond de l'emprunt à des conditions non concessionnelles pourrait être relevé dans le cadre des revues du programme pour tenir compte de tels projets, sous réserve qu'ils ne compromettent pas la stabilité macroéconomique.

B. Politiques structurelles

38. Le gouvernement entend poursuivre son programme de privatisation. Une part additionnelle de 20% de l'ONATEL fera l'objet d'une offre publique d'achat sur le marché régional et une part de 6% sera vendue aux employés de l'entreprise avec une décote. Le gouvernement conservera dans la société une part de 23%. En outre, il étudie avec la Banque mondiale les possibilités d'une participation du secteur privé à la société nationale burkinabé d'hydrocarbures (SONABHY) et à la Société nationale burkinabé d'électricité (SONABEL). La répercussion intégrale de la hausse des cours internationaux de pétrole sur les prix intérieurs sera maintenue dans le cadre du programme. De plus, le gouvernement s'engage à maintenir les subventions d'électricité à leurs niveaux actuels dans le budget 2007.

39. L'amélioration du climat des affaires est essentielle pour développer le secteur privé et augmenter la croissance. La consolidation et la simplification du code des impôts permettront de réduire les coûts générés par l'application du code aux individus et aux entreprises, et serviront de base pour une nouvelle simplification du système fiscal prévu pour 2008 et 2009. Les réformes législatives concernant les régimes fonciers et la simplification des procédures administratives d'octroi de titres fonciers constituent d'autres étapes importantes pour le renforcement des droits de propriété et la promotion des prêts garantis. Le développement du secteur financier nécessitera également une meilleure protection des droits des créanciers, et à cet effet nous nous intensifierons les efforts en

cours dans le cadre de la réforme de la justice visant à renforcer le rôle du système juridique et judiciaire en matière de droit commercial. Cette mesure sera complétée par l'opérationnalisation courant 2007 du Centre d'arbitrage et de règlement des litiges commerciaux mis en place sous l'égide de la Chambre de commerce, d'agriculture et d'artisanat du Burkina. Les divers textes organisant le fonctionnement du Centre ont été pris et ses organes de gestion ont été installés courant 2006. La réforme de la législation du marché du travail sera une autre priorité pour 2007, en vue d'améliorer la souplesse du marché du travail. Enfin, nous poursuivons le processus de réforme pour alléger la charge administrative de l'ouverture et de la fermeture des entreprises; à cet effet, le gouvernement a récemment étendu les compétences des Centres de formalités des entreprises (CEFORE), en vue de faciliter davantage les formalités d'enregistrement et éliminer certains obstacles liés à l'exigence de production par les créateurs d'entreprises de certains documents tels que le casier judiciaire et le contrat de bail. Par ailleurs, il travaille, en collaboration avec la Banque mondiale dans le cadre d'un programme spécial d'amélioration du climat des affaires au Burkina Faso, à la réduction des délais nécessaires pour boucler les formalités de cessation d'activités d'entreprise en cas de faillite.

40. Nous intensifions nos efforts de promotion de la bonne gouvernance et de réduction de la corruption. En vue de l'opérationnalisation de la politique nationale de lutte contre la corruption récemment adoptée par le gouvernement, la HACLCC a engagé des concertations au plan national pour finaliser un plan d'actions triennal qui prévoit notamment la réalisation en 2007 d'une enquête nationale sur la corruption, qui fournira des informations sur l'étendue réelle du fléau au Burkina Faso. Par ailleurs, il a été procédé à l'actualisation du Plan national de bonne gouvernance (PNBG) pour 2004–08 dont le plan d'actions, adopté en mai 2006, après une large concertation avec les partenaires techniques et financiers, est en cours d'exécution. Les trois principaux objectifs du PNBG consistent à (i) renforcer le rôle de l'État dans le développement socio-économique du pays; (ii) créer des incitations à la promotion et à la professionnalisation du secteur privé, et (iii) renforcer les capacités de la société civile à influencer sur les décisions politiques et économiques.

41. Le gouvernement s'engage à produire et à publier régulièrement les statistiques officielles. La publication de certaines statistiques a connu des retards, en particulier les statistiques de la comptabilité nationale dont la dernière publication remonte à l'année 2001. Nous avons l'intention de produire les comptes nationaux dans un intervalle de deux ans maximum. Nous produirons un plan de développement statistique en accordant une importance particulière aux statistiques de la comptabilité nationale et de la balance des paiements avant la fin de juin 2007. L'accent sera mis sur la fourniture des ressources suffisantes, y compris le personnel et l'appui en vue d'effectuer des enquêtes permettant de produire de meilleures données sources.

V. SUIVI DU PROGRAMME

42. L'accord FRPC couvre la période allant d'avril 2007 jusqu'en avril 2010. Les revues seront biennuelles et fondées sur les dates d'évaluation pour fin juin et fin décembre, de manière à aligner le programme sur l'année budgétaire et sur le processus du CSLP. Les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs utilisés pour le suivi de l'exécution du programme, ainsi que les mesures de conditionnalité structurelle sont présentés dans les Tableaux 1 et 2, sur la base des définitions figurant dans le Protocole d'accord technique (PAT) ci-joint. Nous raffinerons la définition des dépenses sociales de réduction de la pauvreté avant la première revue du programme; entre-temps, nous continuons d'utiliser le même concept que celui du programme précédent. Nous fournirons les données requises pour le suivi du programme tel que décrit dans le PAT. Pendant la période du programme, le gouvernement n'introduira pas et n'intensifiera pas les restrictions sur les paiements et transferts sur les transactions internationales courantes, sans l'accord du Fonds, n'introduira pas ou ne modifiera pas des pratiques de change multiple, ne conclura pas d'accord bilatéral de paiements incompatible avec l'article VIII des Statuts du Fonds, ni n'introduira ou n'intensifiera les restrictions sur les importations pour des raisons de balance des paiements.

43. La conditionnalité structurelle est axée sur les administrations fiscale et douanière, la gestion des finances publiques et le développement du secteur privé. Les critères de réalisation et les repères quantitatifs pour 2007 se fondent sur les changements cumulatifs à partir de la fin de l'année 2006 et comprennent :

- un plafond du déficit budgétaire global y compris dons (CR), avec un ajusteur à la hausse limitée pour le moins-perçu de dons et un autre à la hausse limitée pour les emprunts extérieurs concessionnels;
- un plancher des recettes budgétaires (repère);
- un plancher des dépenses sociales de réduction de la pauvreté (repère);
- un plafond nul d'accumulation des arriérés intérieurs (CR);
- un plafond nul d'accumulation des arriérés extérieurs (CR); et
- un plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par l'État (CR).

La première revue de la FRPC évaluera les résultats relatifs aux objectifs quantitatifs et à la conditionnalité structurelle à fin juin 2007. La deuxième revue évaluera les résultats relatifs aux objectifs quantitatifs et à la conditionnalité structurelle à fin décembre 2007.

**Tableau 1. Burkina Faso: Critères et repères quantitatifs préliminaires
du Programme soutenu par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance, 2007**
(En milliards de francs CFA; données cumulées)

	2007					
	2006		Fin mars	Fin juin	Fin sept.	
	Déc.	Réal.			fin déc.	
Critères de performance et repères indicatifs¹						
Plafond du déficit global, dons compris (base ordonnancements) ²	140.3		70.0	80.0	155.0	215.0
Plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement ^{3,4}	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0
Plafond des nouveaux emprunts extérieurs de moins d'un an contractés ou garantis par le gouvernement ^{3,4}	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation d'arriérés de paiements intérieurs ³	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation d'arriérés de paiements extérieurs ³	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0
Repères indicatifs						
Recettes totales	392.4		95.0	230.0	340.0	450.0
Dépenses sociales de réduction de la pauvreté	173.2		45.0	95.0	150.0	204.0
Ajustement à la hausse maximum du plafond sur le déficit global (dons compris) dû à:						
Manque de dons par rapport aux projections du programme			25.0	25.0	25.0	25.0
Excédent de prêts concessionnels par rapport aux projections du programme			15.0	15.0	15.0	15.0
<i>Pour mémoire:</i>						
Dons ⁵	846.6		39.5	110.0	140.2	178.0
Prêts concessionnels ⁵	133.2		28.7	69.5	161.5	189.5

Sources: Autorités Burkinabé et estimations et projections des services du FMI.

¹ Critère de performance à fin juin et fin décembre 2007.

² Le plafond du déficit global dons compris sera ajusté conformément aux indications du protocole d'accord technique.

³ A observer de manière permanente.

⁴ A l'exclusion des bons et obligations du Trésor et des bonds émis sur le marché financier de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Ce plafonds exclut les crédits fournisseurs de durée égale ou inférieure à un an.

⁵ Comprend uniquement les financements déjà identifiés.

Tableau 2. Burkina Faso—Conditionnalité structurelle

	Mesure	Calendrier	CR / Repère
Administration fiscale	Utiliser le Sintax pour produire une liste de déclarants retardataires et de non-déclarants de la DGE pour les principales catégories d'impôts (TVA, BIC, IRVM, IRF) et envoyer des lettres de rappel dans la semaine suivant la date limite de déclaration (PEFG ¶27).	30 juin 2007 (date de départ)	CR continu
	Mettre en place un mécanisme visant à accélérer les remboursements de crédits TVA en vue de s'acquitter des demandes de remboursement vérifiées, dans un délai de moins de 90 jours (PEFG ¶27).	30 juin 2007	Repère (1 ^{ère} revue)
Administration douanière	Mettre en œuvre la déclaration en douane unique (PEFG ¶28).	30 juin 2007	CR (1 ^{ère} revue)
	Rendre les principaux modules SYDONIA (sauf le module transit) pleinement fonctionnels dans les bureaux informatisés, et les mettre en œuvre en commençant par Ouagadougou (PEFG ¶28).	30 septembre 2007	Repère (1 ^{ère} revue)
	Mettre en œuvre le fichier valeur dans les bureaux informatisés (PEFG ¶28).	30 septembre 2007	Repère (1 ^{ère} revue)
Gestion des finances publiques	Instaurer un système global de suivi des dépenses sur financements extérieurs (PEFG ¶32).	31 décembre 2007	Repère (2 ^{ième} revue)
Politique fiscale	Soumettre au Parlement le projet de code général des impôts consolidant toute la législation fiscale (PEFG ¶30).	31 décembre 2007	Repère (2 ^{ième} revue)
	Adopter en Conseil des Ministres la stratégie de réforme de la politique fiscale conformément aux recommandations des services du FMI (PEFG ¶30).	31 décembre 2007	CR (2 ^{ième} revue)
Secteur coton	Adoption d'un nouveau mécanisme de prix au producteur basé sur une formule liant le prix au producteur aux variations dans des prix mondiaux, en concertation avec la Banque Mondiale (PEFG ¶23).	30 juin 2007	Repère (1 ^{ère} revue)
	Adoption par le gouvernement d'une stratégie de libéralisation de la filière coton en concertation avec la Banque Mondiale (PEFG ¶22).	31 décembre 2007	Repère (2 ^{ième} revue)

APPENDICE II PIÈCE JOINTE II

PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

Ouagadougou, le 11 avril 2007

1. Le présent aide-mémoire définit les critères de réalisation et les repères quantitatifs du programme appuyé par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) du Fonds monétaire international (FMI). Il fixe également les délais de transmission aux services du FMI des données permettant le suivi du programme.

I. DÉFINITIONS

2. Les définitions de la «dette», de «l'État», des «arriérés de paiements», et des «obligations de l'État» retenues pour les besoins de cet aide-mémoire sont les suivantes :

- Comme spécifié au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par le conseil d'administration du FMI le 24 août 2000, la dette s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment : i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, pensions ou accords officiels d'échange); ii) des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service; et iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord, à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés. Les bons et obligations du Trésor émis en francs CFA sur le marché régional de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine), sont inclus dans la dette intérieure pour les besoins de cet aide-mémoire.

- L'État est défini comme l'administration centrale du Burkina Faso, et n'inclut aucune subdivision politique ou entité publique ou banque centrale ayant une personnalité juridique séparée.
- Les arriérés de paiements extérieurs sont des paiements extérieurs dus mais non éteints. Les arriérés de paiements intérieurs dans le cadre du programme sont des paiements intérieurs dus (après expiration d'une période de grâce de 90 jours, à l'exception des obligations assorties d'une période de grâce spécifique pour lesquelles cette période de grâce s'applique) et non éteints.
- Les obligations de l'État comprennent toutes les obligations financières de l'État acceptées comme telles par ce dernier (y compris toute dette de l'État).

II. CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS

3. Les valeurs numériques des critères de réalisation quantitatifs, des repères et des ajusteurs sont indiquées au Tableau 1 du Mémoire des politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint.

A. Déficit global dons compris

Définition

4. Dans le cadre du programme, le déficit global, y compris les dons, est évalué sur la base des ordonnancements. Il est défini comme la somme du financement intérieur et extérieur net de l'État, calculée du point de vue du financement, plus l'ajustement base caisse. Le financement extérieur net de l'État est la somme des nouveaux emprunts extérieurs et de la remise de la dette moins l'amortissement. Le financement intérieur net de l'État est défini comme la somme i) du crédit bancaire net à l'État, comprenant la somme du crédit bancaire net au Trésor public comme défini ci-après, et les autres créances et dettes de l'État à l'égard des institutions bancaires nationales, ii) du stock non remboursé des bons et obligations de l'État détenus en dehors des banques commerciales nationales et iii) des recettes de privatisation. Le crédit bancaire net au Trésor public est défini comme le solde des créances et des dettes du Trésor public à l'égard des institutions bancaires nationales. Les créances du Trésor public incluent les encaisses du Trésor burkinabé, les dépôts à la banque centrale, les dépôts dans les banques commerciales, les obligations cautionnées, et les dépôts de l'État aux CCP. Les dettes du Trésor public à l'égard du système bancaire incluent les concours de la Banque centrale (y compris les avances statutaires, les avances consolidées, les concours du FMI et le refinancement des obligations cautionnées), les titres d'État détenus par la Banque centrale, les concours des banques commerciales (y compris les titres d'État détenus par les banques commerciales) et les dépôts titrisés de la CNE (Caisse nationale d'épargne postale)/CCP. Le crédit bancaire net à l'État est calculé par la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) dont les chiffres font foi dans le

cadre du programme. Le stock des bons et obligations de l'État, ainsi que le financement extérieur net de l'État, est calculé par le Ministère chargé des finances. L'ajustement base caisse est défini comme la somme (i) de l'ensemble des dépenses ordonnancées et non exécutées; et (ii) la variation des dépôts du Trésor.

5. Tous ces éléments sont calculés sur la base du rapport d'exécution du budget de l'État, qui est présenté chaque mois dans le tableau des opérations financières de l'État préparé par le Secrétariat permanent pour le suivi des politiques et programmes financiers (SP-PPF), en collaboration avec d'autres directions du Ministère des finances et du budget.

Ajustement

6. Le déficit global, dons compris, est ajusté à la hausse par la pénurie de dons dans le cadre du programme, jusqu'à un montant plafond (indiqué au Tableau 1 du MPEF). Le déficit global, dons compris, ne sera pas ajusté du fait d'un surplus de dons dans le cadre du programme.

7. Le déficit global, dons compris, est ajusté à la hausse par le surplus des emprunts concessionnels dans le cadre du programme, jusqu'à un montant plafond (indiqué au Tableau 1 du MPEF).

Délais de transmission

8. Les données concernant le déficit global hors dons seront transmises au FMI par le Ministère des finances sur une base trimestrielle dans les six semaines à compter de la fin du trimestre.

B. Non accumulation d'arriérés de paiements intérieurs

Définition

9. L'État s'engage à ne pas accumuler de nouveaux arriérés de paiements intérieurs sur les obligations de l'État. Les services du Trésor public recensent les arriérés de paiements intérieurs sur les obligations de l'État et enregistrent leur remboursement.

Critère de réalisation

10. L'État n'accumulera pas d'arriérés de paiements intérieurs sur les obligations de l'État pendant la durée du programme. La non accumulation d'arriérés de paiements intérieurs constitue un critère de réalisation à observer de manière continue.

Délais de transmission

11. Les données concernant l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés intérieurs sur les obligations de l'État seront transmises chaque mois dans les quatre semaines à compter de la fin du mois.

C. Non accumulation d'arriérés de paiements extérieurs

Critère de réalisation

12. La dette extérieure de l'État est représentée par le stock de dette dû ou garanti par l'État. Les arriérés de paiements extérieurs sont des paiements extérieurs dus mais non éteints. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs sur sa dette, à l'exception d'arriérés de paiements extérieurs provenant des obligations en cours de renégociation avec les créanciers extérieurs, y compris les créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris. La non accumulation d'arriérés de paiements extérieurs est un critère de réalisation à observer de manière continue.

Délais de transmission

13. Les données concernant l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiements extérieurs seront transmises chaque mois dans les quatre semaines à compter de la fin du mois.

D. Dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État du Burkina Faso

Critère de réalisation

14. L'État s'engage à ne contracter ou garantir aucun emprunt extérieur d'une durée d'un an ou plus, ayant un élément don inférieur à 35 % (calculé en utilisant les taux d'intérêt de référence correspondant aux devises d'emprunt fournis par le FMI), au-delà du plafond indiqué au Tableau 1 du MPEF. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par le conseil d'administration du FMI le 24 août 2000¹⁴, mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Cependant, ce critère de réalisation ne s'applique pas aux bons et obligations du Trésor émis en francs CFA sur le marché régional de l'UEMOA. Cet engagement est un critère de réalisation à observer de manière continue.

Délais de transmission

15. Les détails concernant tout emprunt (termes de l'emprunt et créanciers) de l'État doivent être communiqués chaque mois dans les quatre semaines à compter de la fin du mois. La même exigence s'applique aux garanties accordées par l'État.

¹⁴ Voir paragraphe 2.

E. Dette extérieure à court terme de l'État

16. L'État s'engage à ne pas contracter ou garantir de nouvelle dette extérieure d'une durée contractuelle inférieure à un an. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par le conseil d'administration du FMI le 24 août 2000, mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Les prêts liés aux importations et aux exportations, les bons et obligations du Trésor émis en francs CFA sur le marché régional de l'UEMOA, de même que les crédits fournisseurs normaux à court terme sont exclus du champ de ce critère de réalisation. Cette obligation est un critère de réalisation à observer de manière continue. Au 1^{er} avril 2007, l'État du Burkina Faso n'avait pas de dette extérieure à court terme.

III. AUTRES REPÈRES QUANTITATIFS

17. Le programme comprend aussi des repères sur les recettes totales de l'État et les dépenses sociales de réduction de la pauvreté.

A. Recettes totales de l'État

Définitions

18. Les recettes totales de l'État sont évaluées sur base caisse. Elles incluent l'ensemble des recettes fiscales et non fiscales recouvrées par la Direction générale des impôts, la Direction générale des douanes, le Trésor et les services de recouvrement des ministères et institutions, y compris les recettes provenant des chèques du Trésor.

Délais de transmission

19. Les données détaillées sur les recettes totales seront transmises aux services du FMI par le SP-PPF du Ministère des finances et du budget, sur une base mensuelle, dans les six semaines à compter de la fin du mois.

B. Dépenses sociales de réduction de la pauvreté

Définition

20. Les dépenses sociales de réduction de la pauvreté sont définies comme les dépenses des secteurs abritant des programmes prioritaires identifiés dans le CSLP adopté en 2000 pour accélérer la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté. Ces dépenses couvrent tous les titres pour les ministères suivants : MEBA; Santé; Action sociale et solidarité nationale; Promotion de la femme; Travail et sécurité sociale; Emploi et jeunesse; Agriculture, hydraulique et ressources halieutiques; Ressources animales; Environnement et cadre de vie. Elles couvrent aussi les pistes rurales et le PPTE (titre 5) pour les infrastructures, et les dépenses sur PPTE uniquement pour la justice et le MEDEV. Jusqu'à

fin 2006, ces dépenses sont tirées des situations d'exécution des dépenses du budget de l'État et du compte spécial PPTE à partir du CID. Pour compter du budget 2007, elles sont retracées dans le budget de l'État qui intègre désormais les dépenses sur PPTE.

Délais de transmission

21. Le gouvernement communiquera mensuellement, dans les six semaines à compter de la fin du mois, des données mensuelles sur les dépenses sociales de réduction de la pauvreté.

IV. CRITÈRES DE RÉALISATION STRUCTURELS

22. Le programme comprend des critères de réalisation structurels (voir Tableau 2 du MPEF).

A. Rappel des Non-Déclarants

23. Le gouvernement va utiliser le Sintax pour produire une liste de déclarants retardataires et de non-déclarants de la DGE pour les principales catégories d'impôts, et pour envoyer des lettres de rappel dans la semaine suivant la date limite de déclaration. Ce critère de réalisation sera observé de manière continue à partir du 30 juin, 2007. Un déclarant retardataire est toute personne qui déclare après la date limite de déclaration. Un non-déclarant est toute personne comprise dans la base de données des déclarants et qui ne déclare pas. Les principales catégories d'impôts sont : la TVA, le BIC, l'IRVM et l'IRF. La fréquence des dates limites de déclaration pour les principales catégories d'impôts est déterminée par le code des impôts. Le gouvernement enverra des rappels à au moins 98 pour cent des déclarants retardataires et des non-déclarants.

B. Document en Douane Unique

24. Le gouvernement va mettre en œuvre la déclaration en douane unique. Ce critère de réalisation sera observé le 30 juin, 2007. Après cette date, le document en douane unique (DDU) sera le seul document en vigueur pour des déclarations dans tous les bureaux des douanes.

V. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

A. Finances publiques

25. Le gouvernement communiquera aux services du FMI :
- Un tableau mensuel des Opérations financières de l'État (TOFE) et les tableaux annexes traditionnels; ces données seront transmises mensuellement dans les six semaines à compter de la fin du mois; si les données sur l'exécution des investissements financés sur dons et prêts extérieurs ne sont pas disponibles dans les temps requis, une estimation d'exécution linéaire par rapport aux prévisions annuelles sera retenue.
 - Des données mensuelles complètes sur le financement intérieur du budget (crédit bancaire net à l'État et stock des bons et obligations du Trésor non remboursé). Ces données seront transmises mensuellement dans les six semaines à compter de la fin du mois.
 - Des données trimestrielles sur la mise en œuvre du Programme d'investissement public, comprenant le détail des sources de financement. Ces données seront transmises sur une base trimestrielle dans les six semaines à compter de la fin du trimestre.
 - Des données trimestrielles sur le stock et le service de la dette extérieure, les emprunts extérieurs contractés, et le remboursement de la dette extérieure. Ces données seront transmises dans les quatre semaines à compter de la fin du trimestre.
 - Des données mensuelles concernant les prix et la taxation des produits pétroliers. Ces données incluront : i) la structure des prix en vigueur durant le mois; ii) le calcul détaillé de la structure des prix, partant du prix f.à.b.-Med et finissant au prix de détail; iii) les volumes achetés et mis à la consommation par la SONABHY; et iv) la décomposition des recettes fiscales sur les produits pétroliers — droits de douane, taxes sur les produits pétroliers (TPP), et taxe sur la valeur ajoutée (TVA) — et des subventions payées. Ces données seront transmises dans les quatre semaines à compter de la fin du mois.
 - L'état des comptes auprès du Trésor public par grandes catégories (services administratifs, sociétés d'État, sociétés d'économie mixte, EPA, organismes internationaux, déposants privés, et autres). Cet état sera transmis sur une base mensuelle dans les six semaines à compter de la fin du mois.
 - Les données trimestrielles de la Direction des grandes entreprises (pour la TVA, l'IS, l'IRVM et l'IRF) sur le nombre de contribuables enregistrés, le nombre de déclarations reçues à temps, les déclarations accompagnées de paiements, les déclarations présentant un solde créditeur, les déclarations sans dette fiscale, les déclarations avec dette fiscale mais sans règlement, les rappels de correspondances envoyés à des défaillants pour cause de déclaration tardive ou d'absence de

déclarations, les notifications de pénalité envoyées aux défaillants pour cause de déclaration tardive, d'absence de déclarations et pour des paiements insuffisants. Par ailleurs, les données trimestrielles sur le nombre d'audits généraux, d'audits ciblés, le montant supplémentaire d'impôts à payer, le montant des pénalités imposées, les montants recouvrés (principal et pénalités). Enfin, les données trimestrielles par type d'impôt (TVA, IS et droits d'accise), le stock des arriérés d'impôts (montant initial, pénalités et intérêts), le flux des nouveaux impayés, les montants recouvrés et les montants effacés. Ces informations doivent être communiquées trimestriellement, dans les (deux) semaines à compter de la fin du trimestre.

- Les données trimestrielles sur le nombre total de déclarations en douane, le nombre de déclarations par circuit, le nombre de déclarations traitées par les douanes en moins de 24 heures, le nombre de déclarations de transit non acquittées dans les 30 jours et la valeur correspondante des marchandises, le nombre de déclarations retraitées après enlèvement, le nombre de contrôles après enlèvement dans les entrepôts des négociants, le montant des droits et des pénalités par catégorie d'infraction douanière, les droits collectés et les pénalités versées, le montant total des droits imposés, le montant total des droits collectés, le montant des crédits d'enlèvement et le montant des impayés.

B. Secteur monétaire

26. Le gouvernement communiquera mensuellement, dans les six semaines à compter de la fin du mois :

- le bilan consolidé des institutions monétaires;
- la situation monétaire, dans les six semaines à compter de la fin du mois, pour les données provisoires; et dans les dix semaines à compter de la fin du mois, pour les données définitives;
- les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs;
- les indicateurs usuels de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires; si nécessaire.

C. Balance des paiements

27. Le gouvernement communiquera aux services du Fonds monétaire international :

- toute révision des données de balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels, les transactions en capital) dès leur révision;
- les statistiques du commerce extérieur préparées par l'Institut national de la statistique, dans les trois mois suivant la fin du mois concerné;

- les données annuelles préliminaires de balance des paiements, dans les neuf mois à compter de la fin de l'année.

D. Secteur réel

28. Le gouvernement communiquera aux services du Fonds monétaire international :
- les indices des prix à la consommation mensuels désagrégés, à un rythme mensuel dans les deux semaines à dater de la fin du mois;
 - les comptes nationaux provisoires; et
 - toute révision des comptes nationaux.

E. Réformes structurelles et autres données

29. Le gouvernement communiquera les informations suivantes :
- toute étude, ou rapport officiel consacré à l'économie du Burkina Faso, dans les deux semaines à compter de sa publication.
 - toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, à compter de sa publication ou, au plus tard, de son entrée en vigueur.

Récapitulatif des données à transmettre

Type de données	Tableaux	Fréquence	Délai de transmission
Secteur réel	Comptes nationaux provisoires	Variable	Fin des crédits provisoires + 8 mois
	Révisions des comptes nationaux	Variable	Fin de la révision + 8 semaines
Finances publiques	Indices désagrégés des prix à la consommation	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
	Position nette du Trésor et de l'État à la BCEAO et détail des financements non bancaires, y compris le stock des bons et obligations du Trésor	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	TOFE et les tableaux annexes traditionnels	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exécution du budget d'investissement	Trimestrielle	Fin du trimestre + 6 semaines
	Dépenses sociales de réduction de la pauvreté	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Formule de fixation du prix des produits pétroliers, recettes de la taxation des produits pétroliers et subventions payées	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	État des comptes de dépôts auprès du Trésor public par grandes catégories	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Statistiques de la DGE sur les déclarations fiscales, les contrôles fiscaux, les arriérés d'impôt et les actions de recouvrement.	Trimestrielle	Fin du trimestre + (2) semaines
	Statistiques des déclarations en douane	Trimestrielle	Fin du trimestre + 4 semaines
Données monétaires et financières	Situation monétaire	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Bilan consolidé des institutions monétaires;	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Ratios de contrôle bancaire	Trimestrielle	Fin du trimestre + 8 semaines
Balance des paiements	Balance des paiements	Annuelle	Fin de l'année + 9 mois
	Statistiques commerciales	Trimestrielle	Fin du trimestre + 8 semaines
	Révisions de la balance des paiements	Variable	À compter de la révision.
Dettes extérieures	Encours, arriérés et remboursements de la dette extérieure (le cas échéant)	Trimestrielle	Fin du trimestre + 4 semaines
	Détail de tous les nouveaux emprunts extérieurs	Trimestrielle	Fin du trimestre + 4 semaines

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

BURKINA FASO

Demande d'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance — Annexe fournie à titre d'information

Préparée par le Département Afrique
(en collaboration avec d'autres départements)

Approuvée par Thomas Krueger et Mark Plant

11 avril 2007

- **Relations avec le FMI.** Description de l'assistance technique et financière fournie par le FMI et présentation d'informations relatives à l'évaluation des sauvegardes et au régime de change. L'encours des achats et prêts s'élevait à 23,2 millions de DTS (38,6 % de la quote-part) à fin février 2007.
- **Relations avec la Banque mondiale.** Description du programme et du portefeuille du groupe de la Banque mondiale, y compris un relevé des investissements réalisés par la SFI.
- **Questions d'ordre statistique.** Évaluation de la qualité des données statistiques. Les lacunes constatées sur une large gamme de statistiques économiques nuisent à l'analyse de l'évolution conjoncturelle du Burkina.

BURKINA FASO — Relations avec le FMI

(au 28 février 2007)

I. Statut — Date d'admission au FMI : 2 mai 1963; régime : Article VIII depuis juin 1996

II. Compte des ressources générales :	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Quote-part	60,20	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale	52,83	87,76
Position de réserve au FMI	7,37	12,25
Taux de change		

III. Département des DTS :	Millions de DTS	Pourcentage de l'allocation
Allocation cumulative nette	9,41	100,00
Avoirs	0,06	0,64

IV. Encours des achats et des prêts :	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Accord au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC)	23,22	38,57

V. Accords financiers les plus récents :

<u>Type</u>	<u>Date d'approbation</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (millions de DTS)</u>
FRPC	11 juin 2003	30 sept. 2006	30,10	30,10
FRPC	10 sept. 1999	9 déc. 2002	39,12	39,12
FRPC	14 juin 1996	9 sept. 1999	39,78	39,78

VI. Projection des obligations financières envers le FMI

(millions de DTS; sur la base des ressources utilisées et des avoirs actuels en DTS) :

	<u>À échoir</u>				
	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>
Principal				0,69	2,41
Commissions/intérêts	0,41	0,52	0,51	0,51	0,50
Total	0,41	0,52	0,51	1,19	2,91

VII. Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

	<u>Cadre initial</u>	<u>Cadre renforcé</u>	<u>Total</u>
I. Engagement d'aide au titre de l'initiative PPTE	sept. 1997	juillet 2000	
Date du point de décision			
Aide engagée par l'ensemble des créanciers (millions de dollars EU) ¹	229,00	324,15	
<i>dont</i> : aide du FMI (millions de dollars EU)	21,70	35,88	
(équivalent en millions de DTS)	16,30	27,67	
Date du point d'achèvement	juillet 2000	avril 2002	
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)			
Montant mis à la disposition de l'État membre	16,30	27,67	43,97
Assistance intérimaire	...	4,15	4,15
Solde au point d'achèvement	16,30	23,52	39,82
Complément décaissé sur produit des intérêts ²	...	2,01	2,01
Total des décaissements	16,30	29,68	45,98

VIII. Mise en œuvre du dispositif de l'IADM :

I. Total de l'allègement de dette (millions de DTS) ³	62,12
<i>dont</i> : IADM	57,06
<i>dont</i> : PPTE	5,06
II. Allègement de dette par mécanisme (millions de DTS)	

Dette admissible

Date d'application	CRG	FRPC	Total
janvier 2006	s/o	62,12	62,12

¹ L'assistance engagée en vertu du cadre initial s'exprime en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement, et celle qui est engagée au titre du cadre renforcé s'exprime en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas.

² En vertu du cadre renforcé, un complément est décaissé, au point d'achèvement, et correspond au produit des intérêts perçus sur le montant engagé au point de décision mais non décaissé pendant la période intérimaire.

³ L'IADM fournit un allègement intégral de dette aux pays admis à en bénéficier et qui remplissent les conditions requises. Cet allègement porte sur l'intégralité de l'encours de la dette envers le FMI à fin 2004, exigible au moment où le pays remplit les conditions nécessaires pour en bénéficier. L'IADM est financé par des contributions bilatérales et sur les ressources propres du FMI, ainsi que par les ressources déjà décaissées au profit de pays membres au titre de l'initiative PPTE (voir section VII ci-dessus).

IX. Évaluation des sauvegardes :

La BCEAO est l'institut d'émission commun des États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine. Une nouvelle évaluation du dispositif de sauvegardes de la BCEAO a été achevée le 4 novembre 2005. Elle a permis de constater les progrès accomplis pour renforcer le dispositif de sauvegardes de la BCEAO depuis 2002, date de dernière évaluation.

La BCEAO publie désormais une série complète d'états financiers et des améliorations y ont été apportées pour rendre le *reporting* financier plus conforme aux normes IFRS. En outre, une charte de l'audit interne a été adoptée, des mécanismes ont été mis en place pour améliorer la gestion et la prévention des risques, et le suivi des recommandations des audits externes et internes a été renforcé.

La nouvelle évaluation a mis en évidence une série de domaines dans lesquels des mesures complémentaires permettraient d'affermir les progrès réalisés. Les grandes recommandations ont trait aux améliorations à apporter à la procédure d'audit externe (notamment l'adoption d'une politique formelle de rotation), à la transparence des états financiers par l'application intégrale des normes IFRS, et à la poursuite du renforcement de l'efficacité de la fonction d'audit interne.

X. Régime de change :

Depuis le 1^{er} janvier 1999, la monnaie du Burkina Faso, le franc CFA, est rattachée à l'euro au taux de 655,957 francs CFA pour 1 euro. Le 23 mars 2007, 1 DTS valait 874,2 francs CFA. Le Burkina Faso applique un régime de change et de commerce exempt de restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes..

XI. Consultations au titre de l'article IV :

La fréquence des consultations au titre de l'article IV avec le Burkina Faso est fixée conformément à la décision du Conseil d'administration du 15 juillet 2002 relative au cycle des consultations. Les entretiens relatifs aux consultations de 2005 au titre de l'article IV et à la quatrième revue de l'accord au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) se sont déroulés à Ouagadougou du 24 mai au 9 juin 2005. Le rapport des services du FMI (n° 05/354 du 30 septembre 2005), ainsi que l'étude thématique et l'annexe statistique (Rapport du FMI n° 05/358 du 30 septembre 2005) ont été soumis à l'examen du Conseil d'administration le 7 septembre 2005.

XII. ROSC/Évaluation d'un plan d'action :

Une mission du Département des finances publiques a séjourné à Ouagadougou du 7 au 18 mai 2001 pour aider les autorités à rédiger une ébauche du module du Rapport sur l'observation des normes et des codes (RONC) consacré aux finances publiques. Le rapport final, publié en juillet 2002, a conclu que le Burkina Faso avait accompli des progrès

sensibles dans bon nombre de secteurs afin d'accroître la transparence et la responsabilité de l'administration publique. Toutefois, des efforts supplémentaires seront requis pour parvenir au point de mise en œuvre, notamment en ce qui a trait au suivi des dépenses au niveau local et aux fonctions d'audits externes. Les entretiens initiaux ont donné à conclure que les autorités souscrivaient dans l'ensemble à l'évaluation de la mission. Le 31 juillet 2002, les autorités ont officiellement adopté un plan d'action fondé sur les recommandations du RONC final.

Une mission du Département des statistiques qui s'est déroulée du 8 au 21 mai 2003 a aidé les autorités à préparer les données du RONC. Le rapport de la mission a été rendu public en mars 2004. La mission a constaté que la plupart des méthodes utilisées pour la compilation des statistiques macroéconomiques sont globalement conformes aux normes généralement acceptées au plan international. Toutefois, la plupart des séries de données pâtissent des limites ou des insuffisances des données à la source, qui découlent de l'irrégularité des enquêtes (comptabilité nationale), de l'utilisation de pondérations obsolètes (IPC), ou du faible taux de réponse aux enquêtes (balance des paiements). Pour l'IPC et les statistiques de finances publiques, la diffusion des données répond aux critères du SGDD mais pour les autres séries de données macroéconomiques, les délais de diffusion ne respectent pas les recommandations du SGDD. Les autorités ont souscrit de manière générale aux principaux constats de la mission, ainsi qu'aux recommandations formulées pour y remédier.

En concertation avec leurs homologues de la Banque mondiale, les membres de la mission ont également abordé avec les autorités, l'évaluation et le plan d'action de l'initiative PPTE. L'objectif visé était d'évaluer la capacité du système de gestion des dépenses publiques à assurer le suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté dans le cadre de l'initiative PPTE, de même que les besoins d'assistance technique pour accroître cette capacité. La mission a obtenu l'approbation des autorités sur l'évaluation préliminaire conjointe; elle a défini les besoins d'assistance technique pour la mise à niveau de la capacité de suivi de ces dépenses, et établi les grandes lignes d'un avant-projet de plan d'action. Ce plan expose les principaux besoins complémentaires en assistance technique pour améliorer le suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté. L'évaluation du plan d'action a reçu l'aval des autorités.

XIII. Assistance technique :

Le Burkina bénéficie depuis 1989 d'importantes actions d'assistance technique, en particulier dans le secteur des finances publiques, dont voici un récapitulatif des plus récentes :

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
AFRITAC	Conseiller en fiscalité	7-11 février 2005	Revue des progrès de(s) : 1) la mise en place de la cellule Gros contribuables et du Bureau des contribuables moyens; 2) mesures visant à renforcer les contrôles fiscaux; 3) la réforme du registre des entreprises.
AFRITAC	Conseiller en douanes	14-18 février 2005	Aide au contrôle des marchandises en transit dans le pays et des voyageurs à l'aéroport de Ouagadougou.
AFRITAC	Douanes, expert en mission de courte durée	14-23 février 2005	Mise en œuvre du code d'évaluation en douanes et création d'une base de données des prix indicatifs à l'importation.
AFRITAC	Conseiller en microfinance	21-25 mars 2005	Évaluation des besoins en assistance technique de la cellule de supervision des établissements de microfinance et préparation d'un programme de renforcement des capacités.
AFRITAC	Expert en mission de courte durée	18-29 avril 2005	Formation d'auditeurs de l'administration fiscale.
AFRITAC	Conseiller en GDP (gestion des dépenses publiques)	27 juin-1 ^{er} juil. 2005	Revue des directives de finances publiques de l'UEMOA.
AFRITAC	Conseiller en statistiques et expert (mission de courte durée)	27 juin-5 juil. 2005	Aide à la mise en place de la base de données du TOFE (première de deux missions prévues) et élargissement du champ du TOFE (dernière des trois missions prévues)..
AFRITAC	Visites du conseiller en douanes	10-16 juillet 2005	Conseil à l'application du dispositif des douanes et évaluation des besoins en assistance technique.
AFRITAC	Conseiller en fiscalité	8-12 août 2005	1) Suivi de la mise en œuvre des recommandations de la mission FAD de 2003; 2) mis à jour du plan d'action de la direction des impôts; 3) évaluation des besoins d'assistance technique de la DGI.

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
AFRITAC	Expert en statistiques	22-26 août 2005	Aide à la mise en place de la base de données de finances publiques.
AFRITAC	Conseiller en douanières	28 août-1 ^{er} sept. 2005	Conseils à l'application du dispositif douanier et évaluation des besoins en assistance technique.
AFRITAC	Expert en statistiques	29 août-2 sept. 2005	Encadrement et mise en place de la base de données du TOFE (dernière des deux missions prévues).
AFRITAC	Conseiller en microfinance	19-23 sept. 2005	Renforcement des systèmes opérationnels de surveillance des établissements de microfinance.
AFRITAC	Expert en statistiques	19-23 sept. 2005	Encadrement et mise en place de la base de données du TOFE (mission complémentaire).
AFRITAC	Conseiller en GDP(gestion des dépenses publiques)	10-14 octobre 2005	Suivi de la mise en œuvre des recommandations de la mission de janvier 2004 et évaluation des besoins d'assistance technique.
AFRITAC	Conseiller en microfinance et expert	21 nov.–16 déc. 2005	Encadrement des inspections des établissements de microfinance.
AFRITAC	Conseiller en statistiques	6-15 décembre 2005	Revue des directives de l'UEMOA sur la nomenclature budgétaire.
AFRITAC	Conseiller en douanes	23-25 janvier 2006	Renforcement du dialogue entre l'administration douanière et le secteur privé (séminaire régional).
AFRITAC	Conseiller en statistiques	11-25 mars 2006	Revue des directives sur le TOFE.
AFRITAC	Conseiller en GDP	13-17 mars 2006	Revue des directives sur le TOFE.
AFRITAC	Administration fiscale; expert (mission de courte durée)	14-28 mars 2006	Aide au renforcement : 1) des opérations de la cellules des gros contribuables; 2) des audits fiscaux.
AFRITAC	Conseiller en douanes	14-28 mars 2006	Aide à l'élaboration du plan d'action visant à renforcer la mobilisation des recettes.
FAD	Mission (gestion des régies financières)	14-28 mars 2006	Aide à la stratégie de réforme des administrations fiscale et douanière (améliorations de la cellule des gros contribuables et renforcement de la structure et des opérations de ces administrations).
AFRITAC	Conseiller en	4-14 avril 2006	Renforcement du contrôle de

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
AFRITAC	douanes Administration fiscale; expert en mission de courte durée	17-28 avril 2006	l'évaluation en douane. Renforcement de la gestion des plus gros contribuables.
AFRITAC	Conseiller en fiscalité	24-28 juillet 2006	Suivi de la mise en œuvre des recommandations de la mission FAD de mars 2006.
AFRITAC	Conseiller en microfinance	31 juil.-4 août 2006	Identification des indicateurs de suivi à distance.
AFRITAC	Conseiller en statistiques du secteur réel	11-20 sept. 2006	Bilan de la mise en œuvre des recommandations de la mission RONC de mars 2004.
AFRITAC	Microfinance; expert (courte durée)	28 sept.-20 oct. 2006	Accompagnement des agents de la cellule S-IFD
AFRITAC	Conseillers en gestion des dépenses publiques	2-12 octobre 2006	Revue et suivi de la mise en œuvre du plan d'action prioritaire figurant dans la stratégie de renforcement des finances publiques.
AFRITAC	Microfinance; expert (courte durée)	2-20 octobre 2006	Renforcement des capacités des agents chargés des inspections, et accompagnement sur le terrain.
AFRITAC	Administration douanière; expert (courte durée)	20 nov.-1 ^{er} déc. 2006	Évaluation de la mise en œuvre des recommandations préliminaires sur le contrôle de l'évaluation en douane des marchandises.
AFRITAC	Conseiller en fiscalité	20 nov.-1 ^{er} déc. 2006	Renforcement des capacités de l'administration fiscale en matière de lutte contre la fraude.
AFRITAC	Conseiller en statistiques macro-économiques	5-9 mars 2007	Formation à l'utilisation du Manuel des statistiques de finances publiques 2001
AFRITAC	Conseiller en gestion de la dette	5-16 mars 2007	Étude de la situation de la gestion administrative de la dette intérieure et extérieure.
AFRITAC	Conseiller en douanes	12-23 mars 2007	Bilan de la suite donnée aux recommandations de la mission FAD de mars 2006 et évaluation de la mise en œuvre du contrôle de l'évaluation en douane des marchandises.
AFRITAC	Conseiller en statistiques	19-23 mars 2007	Formation à l'application du cadre de statistiques de finances publiques.

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
AFRITAC	macro-économiques Conseiller en fiscalité	26-30 mars 2007	Aide à la mise en œuvre des mesures de renforcement et de modernisation de l'administration fiscale.

XIV. Représentant résident :

M. Mario Zejan est en fonction au Burkina depuis mars 2004.

Burkina Faso — Relations avec le groupe de la Banque mondiale¹⁸

(au 5 mars 2007)

Participation au partenariat pour la stratégie de développement du Burkina

1. **Stratégie de développement des autorités.** Les autorités du Burkina ont décrit les grandes lignes de leur stratégie de développement dans un CSLP révisé (CSLP-2) adopté en Conseil des ministres le 27 octobre 2004, et assorti d'un plan d'action prioritaire (PAP). Le PAP traduit l'orientation stratégique en une suite d'actions et renforce le suivi et l'évaluation du CSLP sur la base des résultats obtenus. Le CSLP révisé et le PAP ont été présentés aux conseils d'administration de la Banque et du FMI le 3 mai 2005. Le CSLP-2 réaffirme les quatre piliers connexes énoncés dans le premier CSLP, à savoir : i) accélération d'une croissance à large assise; ii) promotion de l'accès aux services sociaux; iii) accroissement des perspectives d'emploi et des activités génératrices de revenus pour les pauvres; iv) promotion de la bonne gouvernance.

2. **Partenariat avec le FMI.** Le FMI a apporté son soutien au Burkina Faso de 1993 à 2006 dans le cadre de quatre accords au titre de la facilité pour réduction de la pauvreté et pour la croissance. La sixième et dernière revue du quatrième accord FRPC a été achevée en septembre 2006. Une récente évaluation *ex post* des engagements du FMI vis-à-vis du Burkina a signalé que les faibles résultats en matière de recettes du Burkina en font un domaine dans lequel des efforts accrus sont nécessaires. Les autorités négocient actuellement la conclusion d'un cinquième accord FRPC destiné à couvrir la période 2007–09.

3. Le FMI est chef de file du dialogue sur les politiques macroéconomiques et suit les résultats macroéconomiques au moyen de critères de réalisation quantitatifs. Il dispose en outre de repères structurels afférents à l'administration des recettes publiques, à la politique fiscale, à la gestion des finances publiques et à la réforme de la filière coton. La Banque appuie pour sa part la mise en œuvre du CSLP en matière de gestion des finances publiques, de bonne gouvernance, de décentralisation, de santé, d'éducation et de réforme du secteur du coton, par une série de crédits d'appui à la réduction de la pauvreté (CARP), auxquels s'ajoute un portefeuille de projets portant sur des volets spécifiques comme la lutte contre le VIH/SIDA, l'éducation de base, les investissements liés aux infrastructures de transports, l'adduction d'eau et l'assainissement, l'aménagement urbain et le développement rural, le développement du secteur privé et le renforcement des capacités statistiques.

¹⁸ Cet appendice a été préparé par les services de la Banque mondiale. Pour toute information complémentaire, s'adresser à Michelle Keane, coordinatrice par intérim du programme-pays ou à Abdoulaye Seck, économiste en chef pour le Burkina.

Le cadre d'assistance stratégique (CAS) du Burkina pour 2006–09

4. **Les leçons tirées du soutien apporté dans le passé au Burkina.** Le rapport d'achèvement de la mise en œuvre du CAS de 2000 conclut que les résultats obtenus en matière de développement sur la période 2001-05 ont été satisfaisants, de même que l'appui apporté par la Banque à la mise en œuvre de cette stratégie. Les principaux enseignements tirés du précédent CAS ont été pris en compte dans le cadre arrêté pour 2006-09. en premier lieu, la ferme volonté politique des autorités burkinabè et la cohérence des réformes ont permis de créer un environnement plus propice à la croissance. Deuxièmement, une approche plus dynamique de la diversification économique et de la décentralisation administrative seront nécessaires pour accélérer la croissance et faire en sorte qu'elle bénéficie à un plus grand nombre. Troisièmement, le CAS doit être davantage recentré sur le renforcement des capacités et des systèmes nationaux afin d'obtenir de meilleurs résultats et de les pérenniser. Enfin, l'IDA et les autres partenaires extérieurs doivent mettre à profit les années qui viennent pour traduire le principe de l'harmonisation dans la réalité afin de réduire la charge que représente la gestion de l'aide pour le Burkina. L'exemple positif et constructif du cadre d'appui au budget général (CABG) qui prévoit un cadre commun aux autorités et aux bailleurs de fonds qui ont pris l'engagement de fournir un appui budgétaire au Burkina pourrait servir de point de référence.

5. **Le CAS pour 2006-09** a été examiné par le Conseil des administrateurs de la Banque le 28 juin 2005. Ce cadre conforte les piliers du CSLP révisé par un travail analytique, des conseils techniques, des opérations continues et de nouveaux financements. Il s'articule autour de résultats qui précisent les liens de causalité présumés entre les activités bénéficiant de l'appui de l'IDA, les résultats directs de ces activités et les progrès du pays sur la voie du développement. Les concours de l'IDA viseront les résultats suivants :

- **Une croissance plus rapide et mieux répartie.** L'IDA appuiera le renforcement de l'intégration régionale, l'accroissement et la diversification des recettes d'exportation, l'amélioration du climat de l'investissement, la décentralisation de l'aménagement urbain afin de promouvoir les liens entre villes et campagnes, et les infrastructures économiques nécessaires pour réduire les coûts des facteurs et stimuler l'investissement privé et la croissance.
- **Un meilleur accès aux services sociaux de base.** L'IDA continuera de soutenir la facilitation de l'accès à l'éducation de base et l'amélioration qualitative de l'enseignement, le développement des soins de santé de base ainsi que la prévention et le traitement du VIH/sida et un meilleur accès à l'eau propre et à l'assainissement, en particulier dans les zones urbaines. L'IDA apportera aussi une aide technique pour permettre aux autorités de mieux cibler la protection sociale sur les groupes les plus vulnérables.
- **Le développement de l'emploi et des sources de revenus pour les pauvres.** Une approche en deux temps sera axée, d'abord, sur le marché du travail et la stratégie d'emploi pour les travailleurs urbains. Ensuite, l'IDA soutiendra les efforts visant à réduire les risques, à accroître les recettes, à moderniser les infrastructures économiques

et de marché, et à accroître les débouchés offerts aux femmes dans les zones rurales, ainsi qu'à promouvoir la gestion des ressources naturelles et foncières par les collectivités dans l'optique du développement durable.

- **Une meilleure gouvernance et une décentralisation accrue.** La gouvernance détermine les résultats obtenus en matière de développement quels que soit les piliers et les secteurs de la stratégie considérés. Les initiatives visant à améliorer la gouvernance et la responsabilisation seront partie intégrante de toutes les activités appuyées par l'IDA. L'accent sera mis en particulier sur l'efficacité du système judiciaire, la gestion des ressources publiques ainsi que la décentralisation, le renforcement des capacités locales et la participation au processus de décision.

6. Le CSLP-2 offre le cadre dans lequel le CAS pour la période 2006-09 pourra contribuer à la réalisation des objectifs de développement du Burkina. Compte tenu de la situation du pays, de ses progrès récents et de ses perspectives à moyen terme, les principaux enjeux pour le Burkina au cours de la période à venir seront les suivants : i) maintenir le cap des réformes malgré la dégradation des conditions de croissance; ii) surmonter les obstacles qui freinent de longue date la diversification de l'économie; iii) décentraliser le processus de développement de manière à favoriser une croissance bénéfique aux pauvres; iv) créer un secteur public accessible de nature à inspirer confiance au secteur privé.

Évaluation des politiques

7. Avec l'étroite collaboration des autorités burkinabè, l'IDA a entrepris un vaste travail d'analyse des principales politiques de développement social, structurel et sectoriel mises en œuvre au cours de ces cinq dernières années, et a déterminé les réformes politiques et institutionnelles prioritaires aux fins de la réduction de la pauvreté. Elle s'est appuyée à cette fin sur une combinaison du CSLP et de ses rapports d'étape annuels, sur les résultats d'une deuxième enquête sur les priorités de la lutte contre la pauvreté et sur deux profils de pauvreté, ainsi que sur des notes sur les politiques sectorielles, des documents non officiels portant sur des questions particulières comme la croissance et la compétitivité, ou les aspects dynamiques de la pauvreté et de l'inégalité des revenus. L'IDA a également aidé les autorités à réaliser l'analyse de secteurs clés (éducation, santé, développement rural, énergie, transports et développement du secteur privé) et à préparer une étude économique complète sur les sources de la croissance à long terme et la compétitivité en 2001. L'IDA a achevé un examen des dépenses publiques en juin 2004, une évaluation de la pauvreté en juillet 2004, une étude sectorielle sur la population en avril 2005 et un rapport analytique sur les marchés publics en juin 2005. Une évaluation du climat de l'investissement et une étude sur le marché de l'emploi ont été menées à bien en 2006. L'IDA continuera, sur la période 2006-09, à soutenir la préparation et la diffusion des travaux analytiques participatifs liés aux priorités stratégiques. Les domaines qui recevront une attention particulière au cours des prochaines années sont les suivants : revue du secteur financier, cadre commercial intégré, échelonnement de la décentralisation, compréhension et traitement de la sous-alimentation chronique et mémorandum économique sur le pays, comportant une analyse approfondie des sources de la croissance au Burkina et les options de politique propres à épauler la croissance et la réduction de la pauvreté.

Encours du portefeuille de la Banque mondiale

8. Les engagements cumulés de la Banque vis-à-vis du Burkina s'élevaient, au 28 février 2007, à 2365,0 millions de dollars EU, correspondant à 82 opérations, dont 76 crédits et 6 dons de l'IDA.

9. L'**encours du portefeuille** comprend des engagements de l'IDA et du GEM pour un montant de 687 millions de dollars EU, dont 246 millions de dollars EU n'ont pas encore été décaissés. Le portefeuille de l'IDA au Burkina Faso se répartit comme suit :

6. Le **CARP-6** approuvé le 20 juin 2006 pour l'équivalent de 60 millions de dollars EU de crédits appuie la mise en œuvre du CSLP-2 et du PAP dont il est assorti. En ce qui concerne les objectifs de croissance et d'emploi, le CARP-6 appuie les réformes engagées dans les secteurs du coton, le secteur rural, les télécommunications et le secteur de l'énergie ainsi que du marché du travail, afin d'abaisser les coûts des facteurs, d'accroître la productivité et de favoriser de nouveaux investissements. Le CARP-6 soutient aussi les politiques menées dans le domaine de l'éducation, de la santé, de la protection sociale et de l'adduction d'eau afin de faciliter l'accès aux services et d'en améliorer la qualité. Enfin, le CARP-6 appuie les mesures visant à améliorer l'élaboration du budget, son exécution, la passation des marchés publics, et les contrôles budgétaires ainsi que les résultats du secteur public, la décentralisation et la gestion de l'environnement. Un nouveau CARP est à l'étude en ce moment

- Dans le secteur **agricole**, le programme de développement rural fondé sur les communautés locales (équivalent à 66,7 millions de dollars EU, exercice 2001) et vise à réduire la pauvreté et à promouvoir le développement durable dans les zones rurales. Sa première phase consiste à renforcer les capacités locales de planification et de mise en œuvre de projets de développement rural, accélérer le rythme des transferts publics en faveur d'un développement rural décentralisé, et appuyer la mise en place du cadre national de décentralisation. Le projet de diversification et de développement du marché agricole (montant équivalent à 84,5 millions de dollars EU, exercice 2006) qui a été récemment approuvé vise à accroître la compétitivité de certains produits agricoles.
- Trois opérations ont pour objet d'appuyer la **mise en valeur des ressources humaines**. En matière d'**éducation**, un projet d'éducation de base (équivalent à 32,6 millions de dollars EU) a été approuvé en janvier 2002. Ce projet appuie le programme décennal national de promotion de l'enseignement de base qui sera mis en œuvre en trois phases, dont la première portera sur la période 2001-05. L'objectif principal de la première phase est de créer les conditions propices à l'accélération du développement de l'éducation de base, tout en veillant à sa qualité et à sa viabilité financière. La Banque aide également le Burkina à mettre en œuvre un nouveau centre de formation pour le développement (équivalent à 2,3 millions de dollars EU, exercice 2003) pour des activités de télé-enseignement qui permettront aux burkinabè d'avoir accès aux travaux les plus récents menés dans le monde. Les enveloppes de ces deux projets ont été entièrement décaissées. Suite au projet d'intervention d'urgence sur le **VIH/SIDA** (équivalent à 22 millions de dollars EU, exercice 2002)

et à sa mise en œuvre complète sur la période 2001-04, une subvention complémentaire de 5 millions de dollars EU a été approuvée le 3 mai 2005 pour permettre de mener à bien l'opération initiale. En outre, le *Programme multinational de traitement accéléré du VIH/SIDA*, approuvé en juin 2004, comprend 22 millions de dollars EU pour le Burkina afin de renforcer le traitement des séropositifs en donnant plus de moyens à leurs associations et au ministère de la santé.

- Un **projet multilatéral d'appui à la santé et de lutte contre le SIDA** (47,7 millions de dollars EU) approuvé en avril 2006, vise à : renforcer la qualité et l'utilisation des services de santé maternelle et infantile; accroître la capacité d'intervention et de lutte contre le paludisme en appuyant les actions de prévention et de traitement antipaludéen; subventionner l'achat et la distribution de moustiquaires imprégnées et de produits pharmaceutiques, en ciblant plus particulièrement les enfants de moins de cinq ans et les femmes; assurer des moyens de réaction rapide aux épidémies, notamment en cas de méningite, de choléra, de grippe aviaire; renforcer le traitement du SIDA par la promotion de la prévention du VIH et des changements d'attitude et par l'atténuation des conséquences socio-économiques de l'épidémie de VIH/SIDA.
- Une **projet d'éducation post-primaire** (25,9 millions de dollars EU, exercice 2006), approuvé en juin 2006, est destiné à appuyer la stratégie des pouvoirs publics visant à accroître le nombre et le niveau des élèves sortant du secondaire, à un coût réduit pour leurs parents, par le renforcement de l'équité de l'accès à l'enseignement pour les filles et les garçons, ainsi qu'entre les zones rurales et urbaines.
- Un **projet de diversification et de développement du marché agricole** (66,0 millions de dollars EU, exercice 2006) vise à : renforcer les capacités des exploitants à saisir les débouchés en se conformant aux normes du marché; développer l'irrigation et les infrastructures de commercialisation afin d'accroître la productivité, d'améliorer la qualité des produits et de promouvoir la diversification, tout en renforçant les liens des producteurs avec les marchés; améliorer le climat des affaires, le cadre réglementaire et la fourniture de services d'encadrement agricole.
- Un projet d'**adduction d'eau** (équivalent à 70 millions de dollars EU, exercice 2001) vise à accroître l'accès des habitants de Ouagadougou à des sources fiables d'eau potable grâce à l'expansion des réseaux de distribution et des réseaux tertiaires et à l'amélioration de la gestion du sous-secteur de l'eau en milieu urbain.
- Un crédit d'assistance technique pour le **développement du secteur privé** (Projet de développement de la compétitivité et des entreprises, équivalent à 34,3 millions de dollars EU, exercice 2003) appuie la mise en œuvre du programme de privatisation; l'amélioration de la qualité, de l'accès et du coût des télécommunications; et la promotion du développement d'un secteur privé local robuste en instaurant un climat des affaires exempt de tracasseries administratives et en assurant des services financiers et non financiers bien adaptés aux petites et moyennes entreprises.
- La Banque a approuvé en avril 2003 un projet relatif au **secteur des transports** doté de l'équivalent de 92 millions de dollars EU. Ce projet est axé sur les routes rurales,

l'économie rurale étant la principale source de revenus et d'emplois pour 80 % de la population.

- Un crédit d'appui au **renforcement des capacités statistiques**, équivalent à 13 millions de dollars EU, a été approuvé en mars 2004. Il vise à améliorer la prise de décision en permettant, grâce à des informations quantitatives et qualitatives exactes et d'actualité, de suivre la réalisation des objectifs de développement nationaux, y compris ceux du CSLP et les OMD.
- Un don pour le **renforcement des capacités administratives** équivalent à 8,5 millions de dollars EU, approuvé en mars 2005, est destiné à l'amélioration des structures et procédures administratives dans le cadre de la politique de décentralisation, afin de produire un impact quantifiable sur les prestations de services aux citoyens burkinabè. L'objectif est d'améliorer la gestion des ressources humaines et financières et d'enraciner une culture de renforcement des capacités des administrations.
- Un projet de **développement du secteur de l'énergie**, doté de l'équivalent de 63,5 millions de dollars EU, a été approuvé en novembre 2004; il a pour but d'accroître l'offre d'énergie en développant la production nationale et par des investissements dans les interconnecteurs sous-régionaux afin d'accroître les importations d'électricité.

10. Le programme de **prêts proposés** par la Banque pour la période 2006-09 se compose des éléments suivants : i) une opération de prêt programmatique au développement par exercice budgétaire; ii) un soutien au secteur agricole par un projet d'intensification et de diversification du marché ainsi que son projet de suivi, et la seconde phase du programme de développement rural fondé sur les communautés; iii) un projet de développement de l'énergie rurale visant à améliorer l'accès aux infrastructures, notamment pour les communautés rurales; iv) un projet de renforcement des capacités pour soutenir le programme de décentralisation. En outre, le Burkina participera à des projets régionaux visant à améliorer les réseaux d'infrastructures et à accroître la productivité agricole¹⁹.

Collaboration entre la Banque mondiale et FMI dans des domaines particuliers

11. **Secteur du coton.** Les services de la Banque et du FMI suivent ensemble l'évolution de la filière coton, en raison de son importance pour les agrégats macroéconomiques et les revenus ruraux. L'attention des services du FMI est centrée plus particulièrement sur la gestion financière globale du secteur afin de limiter les effets de contagion sur les finances publiques et le secteur bancaire. Les services de la Banque accompagnent les autorités dans la mise en œuvre de leur programme de réformes structurelles dans ce secteur, financé par une série de CARP. Ces réformes visent à créer un environnement plus concurrentiel. Depuis une dizaine d'années, elles ont contribué à la transformation de l'ancien monopole public en

¹⁹ Un projet d'aviation régionale, un projet de facilitation des transports régionaux, un projet d'intégration des ressources énergétiques en l'Afrique de l'Ouest, et un programme d'amélioration de la productivité agricole en Afrique de l'Ouest.

une entreprise privée dans laquelle l'État détient une part minoritaire, à la mise en place de deux autres sociétés cotonnières entièrement privées, à l'amélioration de la gestion financière et à la participation des associations de producteurs au processus décisionnel, y compris à la détermination des prix à la production.

12. **Gestion des finances publiques et gouvernance.** La Banque et le FMI collaborent étroitement à la promotion des réformes gouvernementales en matière de gestion des finances publiques et de gouvernance. Des pans importants du programme de réformes sont inscrits dans le plan d'action gouvernemental pour l'amélioration de la gestion budgétaire et intègrent les principales recommandations de la mission d'évaluation et du plan d'action PPTE préparé conjointement par les services de la Banque et du FMI et dans l'évaluation de la responsabilisation financière dans le pays (CFAA). Récemment, les CARP fournis par la Banque ont épaulé la mise en place d'une Cour des comptes opérationnelle, la reprise de la présentation régulière de lois de règlements à la Cour des comptes et à l'Assemblée nationale, et la révision des lois et règlements relatifs aux marchés publics. Les séries de CARP fournis par la Banque appuient également l'extension de l'informatisation du circuit de la dépense à l'exécution du gouvernement déconcentré; de pair avec d'autres projets sectoriels, ces crédits aident à la préparation de la décentralisation politique. Le programme appuyé par la FRPC comprend des mesures visant à assurer l'efficacité de la Cour des comptes; le FMI a fourni une assistance technique aux administrations fiscale et douanière. Les services de la Banque et du FMI ont suivi ensemble l'adoption par les autorités de mesures anticorruption, y compris la création de la Haute autorité de coordination de la lutte contre la corruption. Le FMI axe son appui au titre de la FRPC sur l'administration fiscale et la réforme de la fiscalité, tandis que la Banque appuie la réforme du contrôle et de la gestion des dépenses dans le cadre des CARP.

13. **Promotion de l'activité du secteur privé.** Étant donné l'importance que revêt le développement du secteur privé pour l'accélération de la croissance, les services de la Banque et du FMI s'intéressent activement aux politiques de promotion de la concurrence et aux privatisations. Le FMI met l'accent sur les politiques commerciales et suit les résultats financiers des entreprises publiques. La Banque travaille surtout de son côté à la promotion de la privatisation des entreprises du secteur de l'énergie et des télécommunications et à l'élimination des obstacles administratifs à la création d'entreprises et à l'investissement privé. Durant l'année écoulée, la SFI et l'AMGI ont intensifié leur soutien à l'investissement privé au Burkina.

Récapitulatif des crédits/dons de l'IDA
 au 28 février 2006
 (en millions de dollars EU)

Projets actifs au Burkina	Date d'approbation	Allocation initiale IDA (millions de dollars EU)	Montant décaissé sur projets actifs
Éducation post-primaire ^{a/}	20 juin 2006	25,9	16,0
Sécurité du transport aérien en Afrique centrale et de l'Ouest	27 avril 2006	33,5	4,5
Diversification et développement des marchés agricoles	20 juin 2006	84,5	43,8
Appui à la santé et multisectoriel SIDA	27 avril 2006	47,7	30,9
Renforcement des capacités de l'administration ^{b/}	22 mars 2005	8,5	3,8
Urgence acridienne en Afrique (Régional) ^{c/}	16 décembre 2004	72,8	3,8
Développement de l'appareil statistique national	25 mars 2004	13,0	3,7
Accélération du traitement du VIH/SIDA (Régional) ^{c/ d/}	16 juin 2004	18,7	4,9
Gestion des écosystèmes intégrés du Sahel	22 juin 2004	4,9	3,0
Développement du secteur énergétique ^{e/}	30 novembre 2004	63,5	30,1
Suppl. Capacité de réaction au VIH/SIDA ^{f/}	3 mai 2005	5,2	5,0
Compétitivité et développement des entreprises ^{g/}	8 avril 2003	34,3	17,3
Transports ^{e/}	22 janvier 2002	92,0	49,9
Éducation de base	21 mai 2002	32,6	15,7
Partenariat pour la gestion de l'écosystème national	20 mars 2001	13,4	0,8
Adduction d'eau de la ville de Ouagadougou	30 novembre 2000	70,0	11,6
Développement rural avec les communautés locales		66,7	1,0
Total		687,2	245,8

a/ 80 % de don IDA.
 b/ 90 % de don IDA.
 c/ Allocation initiale de l'IDA réservée au Burkina.
 d/ Don intégral.
 e/ 15 % de don IDA.
 f/ 45 % de don IDA.

Source : Banque mondiale.

Burkina Faso — Questions d'ordre statistique

De manière générale, le Burkina fournit des données statistiques appropriées à la mission de surveillance mais de profondes lacunes entravent le suivi de la situation économique et du programme. Le Burkina participe au Système général de diffusion des données (SGDD) depuis décembre 2001 et ses métadonnées figurent au tableau d'affichage des normes de diffusion des données (TAND). Les métadonnées n'ont toutefois pas été actualisées depuis juin 2001. Suite à la transformation de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) en un organisme autonome, ses ressources humaines et matérielles ont été fortement augmentées en 2002.

Le Burkina a reçu une assistance technique dans le cadre du volet du projet régional SGDD consacré aux statistiques de finances publiques (financé par le Japon) destinée aux pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)²⁰. Une mission RONC s'est rendue au Burkina en mai 2003 et a publié son rapport en mars 2004. Des missions du Département des statistiques ont été effectuées au Burkina en mai et septembre 2006 pour aider les autorités à mettre à jour les plans d'amélioration des statistiques; elles ont recommandé un accroissement des dotations affectées aux réformes de l'appareil statistique, en particulier à l'INSD, en termes d'effectifs et pour la réalisation d'enquêtes. Ceci a été considéré comme une condition préalable au renforcement de l'efficacité globale de l'assistance technique.

Secteur réel

D'importants problèmes ont été relevés dans les domaines des statistiques des comptes nationaux et des prix. L'INSD établit les **comptes nationaux** conformément aux directives harmonisées de l'UEMOA, qui sont conformes au système de comptabilité nationale 1993. Il existe des données annuelles sur les estimations du PIB par secteur d'activité économique (19 secteurs) et par catégorie de dépenses à prix courants et à prix constants (1985), ainsi que par compte des secteurs institutionnels. De même, un tableau général des transactions et un solde global des biens et services est disponible.

La rareté des sources de données adéquates et les déficiences des pratiques statistiques nuisent à la qualité des estimations des comptes nationaux. En particulier, le secteur informel n'est pas convenablement couvert, les estimations étant dérivées des enquêtes de portée limitée réalisées en 1989 et 1996. S'agissant des données administratives, la plupart des petites et moyennes entreprises appartenant au «secteur moderne» omettent de présenter des relevés comptables ou des déclarations d'impôt. Parmi les autres déficiences relevées dans le cadre du SGDD sur les métadonnées, on peut citer l'estimation résiduelle de la consommation des ménages en l'absence d'un cadre adéquat de validation des données (tableaux ressources-emplois, par exemple) et l'utilisation d'une année de base obsolète (1985) pour les estimations à prix constants. Le Burkina a achevé la compilation, avec l'assistance technique du FMI et d'autres bailleurs, des comptes à prix courants de 2000 et la révision des données de 1999. Un programme de travail visant à améliorer la qualité des comptes nationaux et à produire les estimations pour les années manquantes a été mis en place avec

²⁰ Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo.

l'assistance de l'AFRITAC. À cet effet, l'INSD recevra un complément d'assistance technique de l'AFRISTAT et de l'INSEE-France.

L'**indice des prix à la consommation** calculé par l'INSD est conforme à la méthode de l'indice harmonisé adoptée par les pays membres de l'UEMOA. Cet indice ne couvre que les dépenses des ménages vivant dans la capitale. D'autres restrictions existent, à savoir, l'exclusion des ménages non africains, de divers types de biens et de services et des services de logements occupés par le propriétaire. La pondération de l'élément «aliments, boissons et tabac» (33,9 % du total) est très basse par rapport à celle des pays voisins. Cette différence est peut-être due au fait que l'enquête d'où ces pondérations sont extraites n'a pas porté sur une année entière. Sous réserve de la disponibilité de fonds, il est envisagé de procéder à une actualisation des pondérations. L'année de base de l'indice est 1996. Lorsqu'un produit n'est pas disponible, on présume que son prix ne varie pas pendant une période maximale de trois mois, ce qui est conforme à la méthodologie de l'UEMOA. Mais il serait plus juste de calculer une variation du prix de ces produits fondée sur les prix relevés pour des produits apparentés. Le logiciel informatique qui sert au calcul de l'indice des prix à la consommation devrait être amélioré. Il ne semble pas y avoir d'autre problème majeur en ce qui concerne l'indice, dont la fréquence et l'actualité répondent aux critères de la NSDD. L'indice est publié par l'INSD; il est également diffusé sur les sites Internet de la BCEAO et d'AFRISTAT.

Les autorités n'établissent pas d'**indice des prix à la consommation** ni d'indice des prix de gros. Selon les projets d'amélioration publiés par le Burkina sur le TAND, la mise au point de ces indices n'est pas envisagée, même à moyen terme.

Finances publiques

Les données annuelles sont publiées dans *Statistiques financières internationales (SFI)* jusqu'à 2005. Le Burkina n'a pas transmis de données mensuelles ou trimestrielles détaillées au département des statistiques. Le *Government Finance Statistics (GFS) Yearbook 2006* comporte les données de 2004 et 2005 qui ont été présentées pour la première fois sous la forme préconisées dans les *Manuel de statistiques de finances publiques 2001*. Elles portent uniquement sur les opérations budgétaires mais sont ventilées par fonction pour 2004. De manière générale, la compilation de *SFI* pâtit du manque de coordination entre entités budgétaires. Le RONC a mis en évidence des domaines d'amélioration pour la production de données de dépenses ventilées par fonction et par ministère, en étendant la couverture du TOFE aux administrations publiques et en fondant la compilation des données sur les livres du Trésor.

Statistiques monétaires et financières

Les données monétaires préliminaires du Burkina sont établies par l'agence nationale de la BCEAO et diffusées officiellement par le siège de la BCEAO avec un décalage de deux à trois mois. La plupart des problèmes de statistiques monétaires observés ne sont pas spécifiques au Burkina mais sont communs aux États membres de l'UEMOA. L'un des problèmes tient à la difficulté pour la

BCEAO d'estimer le volume de circulation fiduciaire dans chacun des pays membres de l'UEMOA en raison de l'important retard accumulé dans le tri des billets détenus dans les diverses agences nationales de la Banque centrale. Un autre problème tient au retard dans l'adoption du nouveau système comptable par les banques depuis son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1996. Ces retards contribuent grandement aux retards de transmission des données monétaires au département des statistiques du FMI.

Les difficultés qui sous-tendent les retards de transmission des statistiques monétaires n'ont pas été résolues, malgré l'assistance technique et les mesures complémentaires pour accélérer le tri des billets de banque afin d'estimer la circulation fiduciaire dans les États membres de l'UEMOA. En août 2005, la BCEAO a informé le département des statistiques d'un changement apporté à la méthode d'estimation de la circulation fiduciaire dans les pays de l'UEMOA. La nouvelle méthode, basée sur des coefficients de tri actualisé, a été appliquée rétroactivement aux séries temporelles à compter de décembre 2003; elle vise à améliorer l'exactitude et l'actualité des statistiques monétaires des États membres de l'UEMOA. Le Département Afrique et le Département des statistiques attendent d'avoir plus d'informations des autorités avant de procéder à la revue de la nouvelle méthodologie. Toutefois, dans l'intervalle, les principaux agrégats monétaires tels que la masse monétaire au sens large, les avoirs extérieurs nets et d'autres indicateurs monétaires ont fait l'objet de profondes révisions.

Après la mission d'assistance technique qui s'est rendue au siège de la BCEAO en 2001, les autorités ont accepté un plan d'action pour la mise en application du *Manuel de statistiques de finances publiques* (MSFP) et la création d'une page commune aux États membres de l'UEMOA dans *SFI*; cette dernière est publiée depuis janvier 2003.

En août 2006, dans le cadre des efforts des autorités pour appliquer la méthodologie du *MSFP*, la BCEAO a transmis au Département des statistiques, les données monétaires de tous ses pays membres pour juin 2006, en utilisant les formulaires-navettes types (1SR-banque centrale, 2SR-autres établissements de dépôt, et 5SR-agrégats monétaires). Ces données ont été revues au Département des statistiques qui a communiqué ses observations à ce sujet aux autorités. Les autorités n'y ont cependant pas encore réagi.

Balance des paiements

L'agence nationale de la BCEAO diffuse les statistiques de balance des paiements avec un décalage de sept mois, et des données annuelles sur la position extérieure globale (PEG), avec un décalage de dix-huit mois, conformément aux recommandations des directives du SGDD. En ce qui concerne les données du commerce, le logiciel SYDONIA a été mis à niveau en 1999 et sa mise en application dans les principaux bureaux de douane est achevée; ceci a permis un meilleur suivi des données afférentes aux importations et devrait améliorer la couverture du commerce informel. La poursuite des améliorations de la couverture des services et des transferts (notamment des envois de fonds des travailleurs) est liée, à l'évidence, à l'intensification des contacts avec les organismes déclarants. La mission du RONC sur les données qui s'est rendue à Ouagadougou en 2004 a constaté

que le taux de réponse aux enquêtes n'était que de 40 % dans les entreprises industrielles et commerciales. Pour remédier à cette situation, la mission avait recommandé d'accorder plus d'attention et de ressources à l'amélioration de la collecte des données. Malgré des demandes répétées du Département des statistiques, la communication de données aux fins de publication dans *SFI* et *BOPSY* est insuffisante, les mises à jour n'ayant été fournies que jusqu'à 2001.

S'agissant du compte financier, des lacunes persistent en ce qui concerne les avoirs extérieurs du secteur privé non bancaire et, en particulier, les avoirs des résidents de l'UEMOA, qui sont évalués d'après les données de la Banque des règlements internationaux (BRI).

L'organisation d'enquêtes annuelles exhaustives pour la communication de données sur les transactions au titre de l'investissement direct étranger au Burkina Faso en est encore à ses balbutiements. Les responsables de la BCEAO ont indiqué qu'ils comptent intégrer deux autres sources afin d'améliorer la qualité des données de balance des paiements : les transactions boursières régionales et la base de données sur les bilans des entreprises (centrale des bilans). Elles ont également fait savoir que des données trimestrielles tirées des rapports de règlements bancaires seront bientôt utilisées pour évaluer l'information existante. Les compilateurs de la balance des paiements reçoivent les états des paiements effectués aux dix jours; toutefois, ces informations n'entrent pas dans la compilation des états annuels de la balance des paiements, mais servent plutôt à assurer le contrôle de la qualité des données et à fournir aux autorités de la BCEAO des informations par anticipation.

Le logiciel de gestion de la dette SYGADE, mis au point par la CNUCED, a été adopté en 1999 et il est entièrement opérationnel. Les informations sur les décaissements au titre de la dette sont en outre pleinement intégrées au système de suivi des dépenses.

Burkina Faso — Tableau des principaux indicateurs nécessaires à la surveillance
au 31 mars 2007

	Date de la dernière observation	Date de réception des données	Périodicité des données ⁶	Fréquence de communication ⁶	Périodicité de publication ^{n 6}	Pour mémoire :	
						Qualité des données – Validité méthodologique ^{e7}	Qualité, précision et fiabilité des données ⁸
Taux de change	permanente	permanente	Q	Q	Q		
Avoirs internationaux de réserve et engagements au titre des réserves des autorités monétaires ¹	déc. 2006	mars 2007					
Monnaie centrale	déc. 2006	mars 2007	M	M	M		
Masse monétaire au sens large	déc. 2006	mars 2007	M	M	M	LO, LO, LNO, O	LO, O, O, O, O
Bilan de la banque centrale	déc. 2006	mars 2007	M	M	M		
Bilan consolidé du système bancaire	déc. 2006	mars 2007	M	M	M		
Taux d'intérêt ²	février 2007	mars 2007	M	M	M		
Indice des prix à la consommation	déc. 2006	juin 2007	M	M	M	O, LNO, O, O	LNO, O, O, O, nd
Recettes; dépenses, solde et composition du financement ³ – Administrations publiques ⁴	déc. 2006	janvier 2007					O, LO, O, O, LNO
Recettes; dépenses, solde et composition du financement ³ – Administration centrale	déc. 2006	janvier 2007					
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	mars 2006	mai 2006	A	A	A		
Solde extérieur courant	déc. 2004	février 2006	A	A	A		
Exportations et importations de biens et de services	déc. 2004	février 2006	A	A	A	O, O, O, O	LO, O, LO, O, O
PIB/PNB	2005	sept. 2006	A	A	A	LO, LNO, LNO, LO	LNO, LNO, LO, LO, LNO
Dettes extérieures brutes	mars 2006	mai 2006	A	A	A		

¹ Y compris les avoirs de réserve donnés en garantie ou autrement grevés de charges, ainsi que les positions nettes sur dérivés.

² Taux du marché et taux déterminés par les autorités, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire et les taux des bons, obligations et autres titres d'emprunt du Trésor.

³ Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

⁴ Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires, fonds extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

⁵ Y compris la composition par monnaie et par échéance.

⁶ Quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelle (A), irrégulière (I), non disponible (nd).

⁷ D'après le RONC publié en mars 2004 et les conclusions de la mission de mai 2003, pour l'ensemble des données afférentes à la variable indiquée à chaque ligne. Pour chaque variable, l'évaluation donnée indique si les normes internationales concernant (respectivement) les concepts et définitions, le champ, la classification/sectorisation et la base d'enregistrement ont été observées (O), largement observées (LO), largement non observées (LNO), ou que les données ne sont pas disponibles (nd).

⁸ Même remarques que pour la note 7, mais pour les normes internationales concernant (respectivement) les données-sources, les techniques statistiques, l'évaluation et la validation des données-sources, l'évaluation et la validation des données intermédiaires et des résultats statistiques, et les études de révision.



INTERNATIONAL MONETARY FUND

EXTERNAL
RELATIONS
DEPARTMENT

Communiqué de presse n° 07/77
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
24 avril 2007

Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, DC. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI approuve un accord FRPC de 9,2 millions de dollars EU en faveur du Burkina Faso

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé en faveur du Burkina Faso un accord triennal d'un montant de 6,02 millions de DTS (environ 9,2 millions de dollars EU) au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), qui appuiera le programme de réformes économiques du gouvernement pour la période 2007–10. Cette décision mettra à la disposition du Burkina Faso un montant équivalent à 0,5 million de DTS (environ 0,8 million de dollars EU).

La FRPC est le guichet concessionnel du FMI à l'intention des pays à faible revenu. Les programmes appuyés par la FRPC se fondent sur une stratégie de réduction de la pauvreté élaborée par le pays, adoptée à la suite d'un processus participatif faisant intervenir la société civile et les partenaires au développement, et décrite dans un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Ces dispositions visent à garantir que les programmes appuyés par la FRPC s'accordent avec un ensemble de politiques macroéconomiques, structurelles et sociales qui favorise la croissance et fait reculer la pauvreté. Les prêts de la FRPC sont assortis d'un taux d'intérêt de 0,5 % par an et remboursables sur 10 ans, avec un délai de remboursement du principal de 5 ans ½.

M. Murilo Portugal, Directeur général adjoint et Président par intérim, a commenté la décision du Conseil d'administration :

«La politique macroéconomique prudente des autorités du Burkina Faso a conduit à une décennie de croissance économique soutenue et de stabilité macroéconomique. Depuis 2004, toutefois, l'évolution extérieure défavorable, en particulier la baisse des cours mondiaux du coton, a posé de gros problèmes économiques. Dans ces conditions, il faudra opérer de nouvelles réformes pour se rapprocher des objectifs du Millénaire pour le développement. Ces réformes devront avoir pour

objectif de maintenir un taux élevé de croissance et d'accroître les recettes fiscales, pour créer un espace budgétaire durable en vue d'accroître les dépenses de lutte contre la pauvreté.

«Le gouvernement s'est engagé à accroître substantiellement les recettes en modernisant les administrations de l'impôt et des douanes et en réformant totalement la politique fiscale. La réforme de l'administration des recettes se concentrera sur les gains d'efficacité grâce à l'informatisation, à une amélioration des audits et à une réduction du coût du respect des obligations fiscales. La réforme de la politique fiscale aura pour objectif de simplifier le régime fiscal en élargissant l'assiette de l'impôt et en abolissant les impôts de faible rendement, notamment en éliminant les exemptions fiscales coûteuses.

«La baisse des cours mondiaux du coton a entraîné de gros problèmes financiers pour les sociétés d'égrenage du coton. Une réforme fondamentale est nécessaire pour placer ce secteur sur une base viable. En particulier, le mécanisme de fixation des prix à la production du coton doit lier étroitement les prix à la production aux cours mondiaux. À moyen terme, il sera important de réduire le rôle de l'État dans le secteur du coton pour permettre une libéralisation totale de ce secteur.

«La privatisation de la compagnie de télécommunications a contribué largement à accroître le rôle du secteur privé dans l'économie. Néanmoins, le cadre des affaires reste restrictif, et de nouvelles réformes seront nécessaires pour encourager une croissance tirée par le secteur privé. De même, il sera nécessaire d'appliquer la stratégie anti-corruption du gouvernement pour améliorer la gouvernance.

«Pour que la dette reste viable, le gouvernement et les donateurs devront s'engager à recourir principalement au financement sous forme de dons, en particulier pour une augmentation de l'aide. Les emprunts extérieurs devront continuer d'être contractés à des conditions très concessionnelles. À terme, il sera nécessaire de réduire le déficit budgétaire global y compris les dons pour réduire les besoins d'emprunts extérieurs et maintenir la dette extérieure à un niveau soutenable.»

Évolution économique et récente

Les résultats macroéconomiques obtenus dans le cadre de l'accord FRPC précédent (2003-2006) ont été bons, avec une croissance du PIB réel de plus de 6 % et une inflation faible et stable en dépit des problèmes financiers dans le secteur du coton. L'inflation moyenne est tombée à 2,4 %. La production de céréales et de coton a été dopée par les chutes de pluie et l'activité s'est redressée aussi dans les secteurs de la construction et des services. Cependant, la faiblesse des recettes a pesé sur les résultats budgétaires en 2006. Les recettes ont été inférieures de 0,9 % du PIB aux prévisions de la sixième revue de l'accord FRPC précédent, principalement à cause de la mauvaise tenue des impôts sur les bénéfices et des taxes sur les biens et services intérieurs. Néanmoins, le solde budgétaire global a été conforme aux projections antérieures. Le déficit y compris les dons était de 5,2 % du PIB sur la base des engagements, comme prévu, mais sur la base des encaissements et décaissements, il était inférieur de 1,2 % du PIB aux prévisions en raison de retards de paiement dus à des problèmes financiers.

En 2006, le Burkina Faso a reçu un allègement de la dette d'environ 21 % du PIB au titre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), ce qui donne un allègement annuel moyen des flux de 0,4 % du PIB jusqu'en 2010.

Résumé du programme

Les objectifs principaux du nouveau programme sont de se rapprocher des objectifs du Millénaire pour le développement tout en préservant la stabilité macroéconomique. Les résultats macroéconomiques en 2007 devraient être favorables, avec une croissance du PIB réel stable à 6 1/2 %. Le traitement de la récolte de coton record de 2006, une impulsion budgétaire positive et l'amélioration attendue des termes de l'échange sous-tendent cette projection. Cependant, il existe des risques de dégradation en raison des problèmes financiers dans le secteur du coton et ces risques devront être gérés.

En dépit d'une augmentation modérée des recettes, la politique budgétaire devrait être expansionniste en 2007. Le ratio des impôts augmentera d'1/2 % du PIB, sous l'effet des réformes récentes de l'administration des recettes. Le déficit budgétaire diminuera pendant la période couverte par le programme à mesure que la perception des recettes s'améliore.

Le programme de réformes structurelles mettra l'accent sur la modernisation de l'administration fiscale et du secteur du coton. L'informatisation du bureau des contribuables et l'amélioration de la fonction de perception et de la résolution des litiges fiscaux figurent parmi les principaux éléments de la réforme de l'administration fiscale.

Tableau 1. Burkina Faso -- Indicateurs économiques et financiers, 2004–2010

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
	Est.	Est.	Est.	Est.	Proj.	Proj.	Proj.
(Variation annuelle en %, à moins d'indication contraire)							
PIB et prix							
PIB à prix constants	4,6	7,1	6,4	6,5	6,3	6,1	5,8
Déflateur du PIB	3,9	2,5	0,4	2,5	2,3	2,4	2,5
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	-0,4	6,4	2,4	2,0	2,0	2,0	2,0
Prix à la consommation (fin de période)	0,7	4,5	1,5	2,0	2,0	2,0	2,0
Monnaie et crédit							
Avoirs intérieurs nets (système bancaire) ²	1,3	12,7	1,8	-12,2	10,0	6,9	5,2
Crédit à l'administration publique ²	-3,7	0,9	-6,4	-20,9	1,1	-2,1	0,0
Crédit au secteur privé ²	6,1	14,9	11,2	8,7	8,9	8,9	5,2
Monnaie au sens large (M2)	-7,2	-3,8	10,1	9,1	8,7	8,6	8,4
Vélocité (PIB/M2)	4,3	4,9	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8
Secteur extérieur							
Exportations (f.à.b.; évaluées en francs CFA)	33,9	1,2	26,7	10,3	10,8	7,1	8,6
Importations (f.à.b.; évaluées en francs CFA)	22,1	11,7	11,6	5,6	8,1	6,2	6,2
Termes de l'échange	10,7	-22,1	3,2	4,7	0,2	0,8	1,1
Taux de change effectif réel (= - dépréciation)	-0,6	3,0	0,3
Cours mondial du coton (centimes EU \$ par livre)	62,0	55,2	58,1	61,7	62,2	62,8	63,3
Cours moyen au comptant du pétrole (\$ EU par baril)	37,8	53,4	64,3	60,8	64,8	64,5	64,3
(en % du PIB, sauf indication contraire)							
Investissement brut							
Administration publique	7,7	7,6	8,0	8,6	8,3	8,4	8,1
Secteur hors administration publique	14,8	14,7	14,7	14,5	15,0	15,0	14,7
Épargne intérieure brute							
Épargne publique	5,8	4,8	4,6	4,9	5,9	7,0	7,2
Épargne non publique	3,0	2,6	4,1	4,5	4,3	3,6	3,3
Épargne nationale brute	11,9	10,6	12,0	12,5	12,8	13,3	12,9
Finances de l'administration centrale							
Recettes courantes	12,8	12,3	12,4	13,1	13,6	14,5	14,9
<i>Dont</i> : recettes fiscales	11,8	11,4	11,5	12,0	12,4	13,3	13,7
Dépenses totales (base d'engagements)	21,4	21,7	23,2	24,4	23,9	23,8	23,6
<i>Dont</i> : dépenses courantes	10,5	11,2	12,2	12,2	12,1	11,8	12,1
Solde budgétaire global, dons exclus (base engagements)	-8,6	-9,3	-10,8	-11,3	-10,3	-9,2	-8,7
Solde budgétaire global, dons inclus (base engagements) ³	-4,3	-4,9	-5,2	-6,2	-5,7	-4,7	-4,3
Solde budgétaire global, dons inclus (base ordonnancements) ³	-4,0	-4,8	-4,4	-6,2	-5,7	-4,7	-4,3
Financement intérieur	-0,4	-0,5	-1,7	1,5	0,2	-0,4	0,0
Secteur extérieur							
Exportations de biens et services	10,6	10,1	12,1	11,9	12,1	12,0	12,0
Importations de biens et services	24,3	25,1	26,1	25,6	25,2	24,7	24,3
Solde du compte courant (à l'excl. des transferts offic. courants)	-13,6	-14,9	-13,7	-13,8	-13,4	-12,8	-12,4
Solde du compte courant (transferts officiels courants inclus)	-10,6	-11,8	-10,7	-10,6	-10,5	-10,0	-9,9
Indicateurs de dette							
Dette extérieure	34,3	37,6	17,5	20,7	24,4	27,5	29,5
VAN de la dette extérieure	18,1	19,0	10,6	12,2	14,3	16,2	17,3
VAN de la dette extérieure en % des exportations	183,1	182,5	85,8	101,0	116,6	132,8	141,2
VAN de la dette extérieure en % des recettes	141,5	154,3	85,4	93,8	105,9	111,3	115,7
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	2 698	2 961	3 163	3 451	3 751	4 074	4 415

Sources: autorités du Burkina Faso; et projections et estimations des services du FMI.

¹ En pourcentage de la masse monétaire au sens large en début de période.² À l'exclusion des dons au titre de l'ADM.

Déclaration de Laurean W. Rutayisire, Administrateur pour le Burkina Faso
23 avril 2007

I- INTRODUCTION

Les autorités burkinabé que je représente souhaitent remercier chaleureusement les services du FMI pour la clarté des documents qu'ils leur ont remis et la franchise des échanges de vue et du dialogue sur les politiques économiques qui ont eu lieu dans le cadre de la discussion du nouvel accord appuyé par la FRPC. Elles tiennent aussi à remercier les administrateurs et la Direction pour leurs avis et leur appui, qui ne s'est pas démenti tout au long des dernières années.

Fort de ces avis et du ferme soutien de ses partenaires pour le développement, le Burkina Faso a progressé sans à-coups vers les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Comme l'a reconnu l'évaluation *ex post* examinée par le Conseil en 2006, le pays a su établir, en dépit de chocs exogènes graves, de solides antécédents dans la mise en œuvre des programmes. En demandant à bénéficier d'un nouvel accord FRPC assorti d'un faible niveau d'accès aux ressources de l'institution, les autorités que je représente cherchent à poursuivre le engagé avec le FMI. Le nouveau programme proposé, qui serait appuyé par la FRPC, aiderait à ancrer la stabilité macroéconomique et à étayer la stratégie de réduction de la pauvreté et de soutien à la croissance adoptée par le Burkina Faso, tout en contribuant à l'établissement d'une relation avec le FMI fondée sur la surveillance.

II- Résultats du programme 2003-06 et évolution économique récente

Les résultats macroéconomiques obtenus dans le cadre de l'accord précédent appuyé par la FRPC ont été solides, ainsi qu'en témoigne une croissance moyenne du PIB réel supérieure à 6 % entre 2003 et 2006. Le taux d'inflation moyen a été faible (2½ %), et la balance courante s'est améliorée en dépit d'une détérioration des termes de l'échange de 15 % entre 2003 et 2006. En 2006, sous l'effet conjugué des bonnes récoltes et de la forte expansion des secteurs de la construction et des services, la croissance du PIB réel a atteint 6½ %, selon les estimations. L'inflation moyenne est restée peu élevée (2,4 %) dans un contexte caractérisé pourtant par la détérioration des termes de l'échange et la persistance de prix pétroliers élevés.

Durant la période couverte par le programme, le Burkina Faso a retrouvé un **niveau d'endettement** viable après avoir bénéficié d'un allègement substantiel de sa dette. Les autorités que je représente sollicitent, pour l'avenir, l'assistance technique et les conseils du FMI en matière de gestion de la dette. Il convient sans doute aussi d'approfondir les politiques d'emprunt des pays membres dans la période post-PPTE et IADM. Cette question est encore plus pertinente lorsque les pays qui mènent à bien les politiques convenues, comme le Burkina Faso, ont des difficultés à conserver une situation d'endettement viable. Enfin, il importe également de relever un défi majeur, qui consiste à s'attaquer aux effets néfastes, pour les pays à faibles revenus, des chocs exogènes touchant le secteur des produits de base, et en particulier la filière du coton.

En dépit de ces conditions défavorables, les autorités que je représente ont mises en œuvre un ambitieux **programme de réformes structurelles** dans le cadre de l'accord FRPC précédent.

S'agissant de la gestion des finances publiques, l'élaboration et la soumission d'une loi de finances au parlement après audit de la Cour des Comptes marque une amélioration dans la formulation et l'exécution du budget. Des mesures louables ont aussi été prises dans le domaine des administrations fiscale et douanière avec l'informatisation des services fiscaux et douaniers, la création d'une direction chargée des gros contribuables et la mise en place d'un numéro d'identification fiscale unique. Un mécanisme d'ajustement automatique des prix du pétrole a par ailleurs été adopté pour assurer la répercussion intégrale des variations de coût.

Les autorités que je représente reconnaissent néanmoins que des progrès doivent encore être accomplis dans la modernisation des administrations fiscale et douanière, le suivi des dépenses publiques et l'amélioration du climat des affaires.

Dans le **domaine budgétaire**, les recettes ont été inférieures aux prévisions en raison notamment de la crise du secteur du coton. Bien que les dépenses aient été réduites, le déficit global (dons exclus) s'est creusé pour atteindre 11 % du PIB. Il a été financé par une augmentation des décaissements au titre des dons, et les autorités que je représente souhaitent, à cet égard, remercier la communauté des bailleurs de fonds.

Dans le **domaine monétaire**, la croissance des crédits de l'économie — crédits de campagne exclus — a ralenti pour se stabiliser aux alentours de 10 % en 2006.

Sur le **front externe**, les termes de l'échange ont évolué de façon défavorable avec la hausse des cours pétroliers et la chute des prix du coton sur les marchés mondiaux. Le déficit extérieur courant, net des transferts officiels, s'est par conséquent dégradé. Pour corriger cette évolution, les autorités ont pris des mesures visant à réduire la consommation de pétrole en autorisant la répercussion intégrale des prix du pétrole sur les consommateurs.

III- Politiques économiques et réformes structurelles à venir

Les autorités que je représente sont parfaitement conscientes de la nécessité de continuer à conduire des politiques prudentes et à accélérer les réformes structurelles afin de soutenir la croissance et les progrès vers les OMD. La politique macroéconomique se concentrera donc sur la création de l'espace budgétaire requis pour accroître les dépenses de lutte contre la pauvreté et progresser dans les réformes de nature à accélérer la croissance. Le programme proposé aura pour objectifs i) d'intensifier les efforts déployés pour mobiliser les recettes intérieures, ii) de renforcer la gestion des finances publiques (GFP) afin de permettre une meilleure absorption intérieure de l'aide et d'améliorer les dépenses de lutte contre la pauvreté, et iii) d'accroître la participation du secteur privé en vue d'accélérer la croissance et de diversifier l'activité économique. Les autorités que je représente s'attendent à ce que la croissance atteigne 6 % et que l'inflation reste modérée, autour de 2½ %, durant les années couvertes par le programme.

Politique budgétaire

Les autorités que je représente sont résolues à mener une politique budgétaire prudente pour préserver la viabilité de la dette et la stabilité macroéconomique tout en redoublant d'efforts afin d'atteindre les OMD. Côté recettes, elles entendent engager de vastes réformes structurelles en vue d'atteindre la moyenne de l'UEMOA, soit 17 % du PIB, d'ici à 2015.

Côté dépenses, les autorités que je représente se sont engagées à réduire les dépenses non prioritaires. Elles prévoient d'accroître les dépenses dans le secteur social et dans les projets de nature à améliorer la productivité, tels que les projets d'infrastructure. Le déficit budgétaire global, dons inclus, devrait rester dans la limite de 5½ % du PIB sur la période couverte par le programme, afin de maintenir l'endettement à des niveaux viables. Pour atteindre cet objectif, les autorités que je représente sont déterminées à financer le déficit en recourant principalement à des dons et à des emprunts assortis de conditions très concessionnelles.

Politiques monétaire et financière

La politique monétaire continuera d'avoir pour but de maintenir l'inflation en dessous de l'objectif de convergence de l'UEMOA. La couverture des importations par les avoirs extérieurs bruts de la BCEAO devrait augmenter pour atteindre environ 5½ mois d'importations.

Les difficultés du secteur cotonnier ont mis à mal la situation de trésorerie de bon nombre de banques. Cependant, leur impact systémique a été atténué par le volant de liquidités excédentaires détenu par le système bancaire. Quoi qu'il en soit, la banque centrale consulte les établissements bancaires et les entreprises du secteur du coton sur les moyens de renforcer leur résistance aux chocs exogènes, y compris par une augmentation et une diversification de leurs sources de capitaux à moyen ou à long terme.

Avec l'aide de la Banque mondiale, les autorités que je représente mettent au point une stratégie de développement du **secteur financier**. Elles envisagent notamment de simplifier les procédures d'accès aux garanties, en particulier aux titres fonciers, et de réformer le système judiciaire pour qu'il soit moins coûteux de faire respecter les droits des créanciers et que le droit commercial soit appliqué d'une façon plus efficace.

Réformes structurelles

Les autorités que je représente sont résolues à poursuivre leur programme de réformes structurelles en vue de lever les obstacles qui s'opposent encore à une croissance économique soutenue et viable. Parmi ces obstacles, elles mettent en exergue la faible mobilisation des recettes, les difficultés du secteur du coton et la diversification insuffisante de la base d'exportations du pays dominée par ce secteur, le développement insuffisant du système financier et le coût élevé des transactions économiques.

Réformes budgétaires

Avec l'assistance technique du FMI, les autorités que je représente ont identifié les mesures à prendre pour améliorer encore la mobilisation des recettes. Il s'agit notamment d'élargir l'assiette de l'impôt, de simplifier et consolider la législation fiscale tout en réduisant les exonérations d'impôts prévues dans le code des investissements, de moderniser les administrations fiscale et douanière, y compris via le déploiement intégral d'ASYCUDA et son utilisation exclusive par les principaux offices des douanes et postes-frontières, et de renforcer la gestion des finances publiques en s'appliquant notamment à améliorer le cadre juridique et opérationnel dans lequel s'inscrit le processus budgétaire.

Secteur du coton

Les autorités que je représente s'efforcent, en étroite collaboration avec la Banque mondiale, de réformer le secteur du coton pour créer les conditions de son développement durable. Elles reconnaissent que la viabilité à long terme du secteur dépend de la recapitalisation des sociétés cotonnières, qui renforcera leur capacité d'emprunt et donc leur aptitude à répondre aux chocs exogènes à court terme, ainsi que de la participation accrue du secteur privé et de la mise en place d'un mécanisme d'établissement des prix à la production fondé sur le marché. Toutefois, l'importance systémique de ce secteur, qui représente 60% des exportations du pays, les oblige à intervenir sans tarder pour aider à atténuer l'impact de la crise récente.

Le mécanisme d'établissement des prix de production (fonds de lissage) mis en place par l'association interprofessionnelle des producteurs de coton et les compagnies d'égrenage (*AICB*) sera opérationnel à partir de la campagne 2007/08. Il s'efforce de trouver un équilibre entre les objectifs conflictuels de viabilité à long terme du secteur cotonnier et de protection des producteurs contre la variabilité des prix du marché. Les autorités que je représente ont indiqué qu'elles signaleront clairement leur détermination à ne pas couvrir les pertes que pourrait entraîner, à l'avenir, un désalignement des prix à la production. Elles espèrent qu'en agissant de la sorte, elles éviteront de créer un aléa moral lorsque l'*AICB* fixera les prix pour la campagne 2007/08. Néanmoins, elles fondent leurs espoirs sur le succès du cycle de négociations commerciales de Doha et sur la suppression des distorsions sur les marchés mondiaux du coton pour inverser le processus de déclin des prix mondiaux du coton.

Autres réformes structurelles

Les autorités que je représente prévoient d'aller de l'avant dans leur **programme de privatisations**. Après avoir désengagé l'État de 51 % de la compagnie nationale de télécommunications, ONATEL, le gouvernement continuera de réduire la participation de l'État au capital de la compagnie en vendant encore 20 % de ses participations. Enfin, 6 % des parts seront vendues avec une légère décote aux salariés d'ONATEL, ce qui ramènera à 23 % la participation de l'État dans cette société.

En consultation avec la Banque mondiale, les autorités que je représente envisagent de privatiser la société d'importations pétrolières SONABHY et la compagnie d'électricité SONABEL. Elles se sont engagées à continuer de répercuter intégralement les cours internationaux sur les prix

intérieurs du pétrole et à réduire les subventions à l'électricité de 0,2 % point de pourcentage, pour les ramener à 0,5 % du PIB en 2007.

Les autorités que je représente ont pris bonne note du rapport *Doing Business* de la Banque mondiale sur le **climat de l'investissement** au Burkina Faso, qui recense les domaines dans lesquels des progrès s'imposent. Conformément aux conclusions de ce rapport, elles ont entrepris de simplifier le code des impôts et de réformer le système de propriété foncière, et elles prévoient une refonte majeure du code en 2008 et 2009. D'autres réformes, en particulier celle destinée à accroître la flexibilité du marché du travail, la réforme du système judiciaire visant à mieux protéger les droits des créanciers et la réduction des formalités réglementaires entourant la création et la fermeture d'entreprises, figurent en bonne place dans leur programme de réformes.

Les autorités que je représente sont résolues à **améliorer la gouvernance et combattre la corruption** en mettant en œuvre la politique nationale de lutte contre la corruption adoptée récemment ainsi que le Plan national de bonne gouvernance (PNBG). D'autre part, l'autorité indépendante chargée de lutter contre la corruption prévoit de conduire une enquête nationale en 2007 en vue d'évaluer l'étendue du problème au Burkina.

IV- CONCLUSION

Les autorités que je représente remercient le FMI et la communauté internationale pour leurs conseils dans le domaine économique et pour leur assistance technique et financière, qui les ont aidés à accomplir des progrès remarquables vers les OMD.

Compte tenu des antécédents positifs établis par le Burkina Faso dans le passé en matière de mise en œuvre des programmes et de l'engagement des autorités à mener les politiques et réformes avisées qui sont énoncées dans le programme proposé pour être appuyé par la FRPC, je saurai gré aux administrateurs d'appuyer la requête des autorités du Burkina Faso en faveur d'un nouvel accord FRPC assorti d'un faible accès aux ressources du FMI.